



Document de référence 2008



En application de son règlement général, notamment de l'article 212-13, l'Autorité des marchés financiers a enregistré le présent document de référence le 30/04/2009 sous le numéro R.09-040. Ce document ne peut être utilisé à l'appui d'une opération financière que s'il est complété par une note d'opération visée par l'AMF. Il a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

L'enregistrement, conformément aux dispositions de l'article L. 621-8-1-I du code monétaire et financier, a été effectué après que l'AMF a vérifié « *si le document est complet et compréhensible, et si les informations qu'il contient sont cohérentes* ». Il n'implique pas l'authentification par l'AMF des éléments comptables et financiers présentés.

Table des matières

A - ORGANIGRAMME.....	6
B - PERSONNES RESPONSABLES.....	6
Responsable du document.....	6
Attestation du responsable.....	6
Responsables de l'information.....	7
C - CHIFFRES CLES.....	7
D – RAPPORT DE GESTION.....	10
NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé.....	10
1.1 - Chiffres clés :.....	11
1.2 - Les faits marquants.....	11
1.4 - Activité en matière de recherche et de développement.....	13
1.5 - Événements importants depuis la clôture :.....	13
1.6 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir.....	13
1.7 - Engagements hors bilan.....	13
1.8 - Méthodes de consolidation.....	14
NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités.....	15
NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires.....	15
3.1 - Les faits marquants.....	15
3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires.....	15
3.3 - Description des principaux risques et incertitudes.....	15
3.4 - Prises de participation et de contrôle.....	16
3.5 - Conséquences sociales de l'activité.....	16
3.6 - Conséquences environnementales.....	16
3.7 - Activité en matière de recherche et de développement.....	16
3.8 - Événements importants depuis la clôture.....	16
3.9 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir.....	16
3.10 - L'affectation du résultat.....	16
3.11 - Les distributions antérieures de dividendes.....	17
3.12 - Les charges non déductibles fiscalement.....	17
NOTE 4 - L'activité des filiales.....	17
NOTE 5 - Facteurs de risque.....	17
5.1 - Risques opérationnels.....	18
5.2 - Risques juridiques.....	20
5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse.....	20
5.4 - Risques liés à l'environnement.....	21
5.5 - Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation.....	21
5.6 - Politique d'assurance du groupe.....	21
NOTE 6 - Le capital de la société.....	22
6.1 - Données boursières.....	22
6.2 - L'actionnariat de la société.....	23
6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique.....	24
6.4 - Les actions d'autocontrôle.....	24
6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée.....	25
6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites.....	25
6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions.....	25
NOTE 7 - Les mandataires.....	27

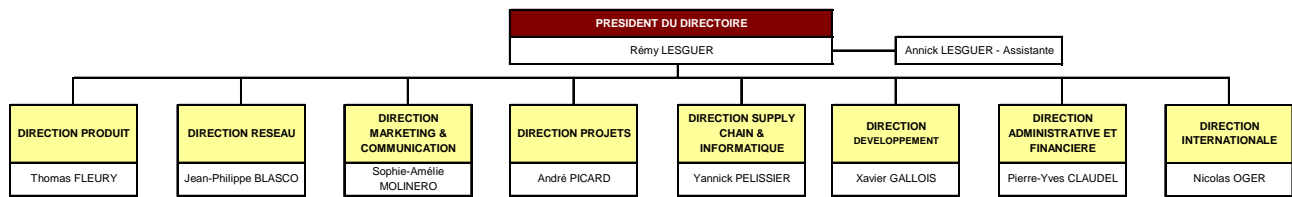
7.1 - Le Conseil de Surveillance	27
7.2 - Le Directoire	27
7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise.....	28
7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales :	29
7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance.....	29
7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations	29
7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser	29
7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2007 et 2008.....	29
NOTE 8 - Les salariés.....	35
8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions	35
8.2 - Les Mandataires bénéficiaires	35
8.3 - Les Salariés bénéficiaires	36
8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice.....	36
8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions.....	36
NOTE 9 - Les conventions réglementées	36
NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité	37
NOTE 11 – Les délégations	39
11.1 - Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par voie de rachat d'actions	39
11.2 - Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006 et la loi du 4 août 2008	39
NOTE 12 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital résultant de l'annulation d'actions achetées (C.Com. art. L.225-207)	40
NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009:	43
NOTE 14 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2008.....	43
E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	44
NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société.....	44
1.1 - Histoire	44
1.2 - Principales activités	45
1.3 - Principaux marchés.....	46
1.4 - Information sur les tendances	48
1.5 - Degré de dépendance de Vet' Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers	49
1.6 - Investissements	49
1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit.....	50
NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital	51
2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société	51
2.2 - Statuts	51
2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale	64
2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	66
2.5 - Contrôleurs légaux des comptes	66
2.6 - Renseignements de caractère général concernant le capital	67
F - COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2008.....	69
Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie.....	69
NOTE 1 – Informations relatives à l'entreprise.....	74
NOTE 2 – Faits marquants de l'année 2008.....	74
NOTE 3 – Méthodes comptables	75

3.1 – Présentation des états financiers consolidés.....	75
3.2 – Principes de Consolidation.....	75
3.3 – Méthode de conversion	76
3.4 – Immobilisations incorporelles.....	76
3.5 – Immobilisations corporelles	76
3.6 – Autres actifs financiers non courants	77
3.7 – Stocks.....	77
3.8 – Autres créances clients et autres débiteurs.....	77
3.9 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie	77
3.10 – Capital et Réserves.....	78
3.11 – Contrats de location	78
3.12 – Avantages du personnel	78
3.13 – Provisions.....	78
3.14 – Gestion des risques financiers	78
3.15 – Impôts	81
3.16 – Passif financier.....	81
3.17 – Chiffre d’Affaires.....	81
3.18 – Résultat comparable par action	81
3.19 – Information sectorielle	81
3.20 – Paiement fondé sur des actions	81
NOTE 4 – Participations et périmètre de consolidation.....	83
4.1 – Périmètre de consolidation.....	83
NOTE 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers.....	89
5.1 – Écarts d’acquisition.....	89
5.2 – Immobilisations incorporelles.....	89
5.3 – Immobilisations corporelles	91
5.4 – Autres actifs financiers non courants	91
5.5 – Stocks.....	92
5.6 – Ventilation des créances par échéance.....	92
5.7 – Impôts différés	93
5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie	93
5.9 – Capitaux propres	93
5.10 – Avantages au Personnel et Provisions.....	94
5.11 – Ventilation des dettes par échéance	95
NOTE 6 – Informations Relatives au compte de résultat.....	95
6.1 – Chiffre d’affaires.....	95
6.2 – Charges externes	96
6.3 – Personnel.....	96
6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :.....	97
6.5 – Autres produits et charges opérationnels	98
6.6 – Résultat financier	98
6.7 – Impôts sur les sociétés.....	98
NOTE 7 – Autres informations.....	99
7.1 – Informations sectorielles	99
7.2 – Engagements et éventualités	99
7.3 – Crédits documentaires.....	100
7.4 – Information en matière d’obligations contractuelles et d’engagements commerciaux	100
7.5 – Information sur les parties liées	100
7.6 – Évènement post-clôture.....	101
NOTE 8 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	101
G - COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2008	103
Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie.....	103

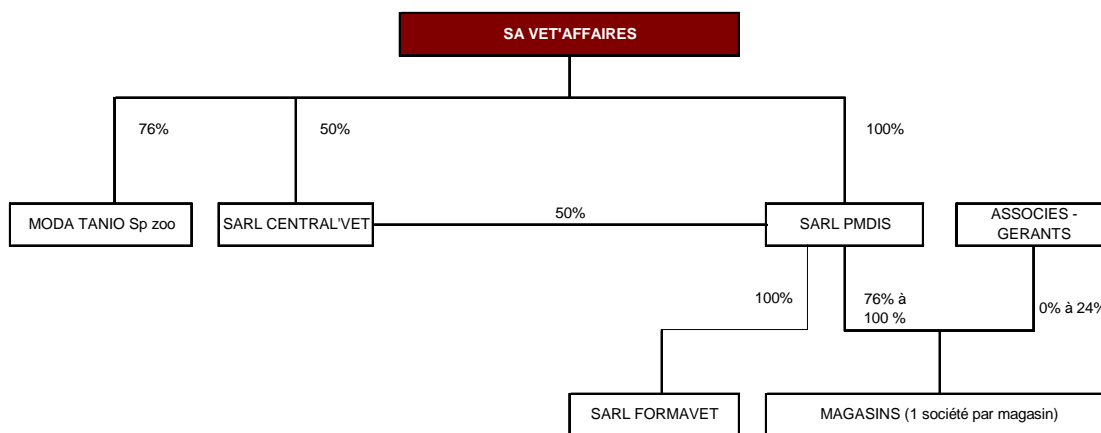
NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice	107
1.1 - Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices).....	107
1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice	107
1.3 - Événement post-clôture	107
NOTE 2 – Règles et méthodes comptables	108
2.1 - Immobilisations incorporelles	108
2.2 - Immobilisations corporelles.....	108
2.3 - Immobilisations financières.....	108
2.4 - Stocks de marchandises	108
2.5 - Créances	108
2.6 - Valeurs mobilières de placement et Disponibilités.....	108
2.7 - Produits à recevoir	109
2.8 - Comptes de régularisation	109
2.9 - Charges à payer	109
2.10 – Provisions pour risques et charges	109
NOTE 3 - Informations relatives au bilan	110
3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles.....	110
3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles	110
3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières.....	110
3.4 - Tableau des filiales et participations (En milliers d'Euros)	110
3.5 - Etat des créances.....	111
3.6 - Produits à recevoir	111
3.7 - Actions propres.....	111
3.8 - Comptes de régularisation Actif	112
3.9 - Capital social et capitaux propres	112
3.10 – Provision pour risques et charges.....	112
3.11 - Etat des dettes	114
3.12 - Charges à payer	114
NOTE 4 - Informations relatives au compte de résultat	115
4.1 - Résultat financier.....	115
4.2 Résultat exceptionnel	115
4.3 - Impôts sur les sociétés	115
NOTE 5 - Autres informations	116
5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations	116
5.2 - Personnel	116
5.3 – Engagements hors-bilan.....	117
5.4 - Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices.....	118
NOTE 6 - Rapports des commissaires aux comptes	119
6.1 - Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008	119
6.2 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements règlementés	120
H - RAPPORT DU PRESIDENT.....	124
NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne	124
NOTE 2 -Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président	133
I - INFORMATION FINANCIERE HISTORIQUE.....	135
1.7 - Information financière intermédiaire et autres.....	135
1.8 - Politique de distribution des dividendes	136
J – DOCUMENT DE REFERENCE 2007.....	138
K - TABLE DE CORRESPONDANCE	139

A - ORGANIGRAMME

Direction Générale au 20/02/2009



Organigramme juridique simplifié au 20/02/2009



B - PERSONNES RESPONSABLES

Responsable du document

Monsieur Rémy LESGUER, président du Directoire

Attestation du responsable

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et le rapport de gestion ci-joint (figurant en page 11) présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document.

Rémy LESGUER
Président du Directoire

Responsables de l'information

Rémy LESGUER, Président du Directoire

Pierre-Yves CLAUDEL, Directeur Administratif et Financier

SA VET' AFFAIRES

9, rue du Progrès

44840 LES SORINIERES

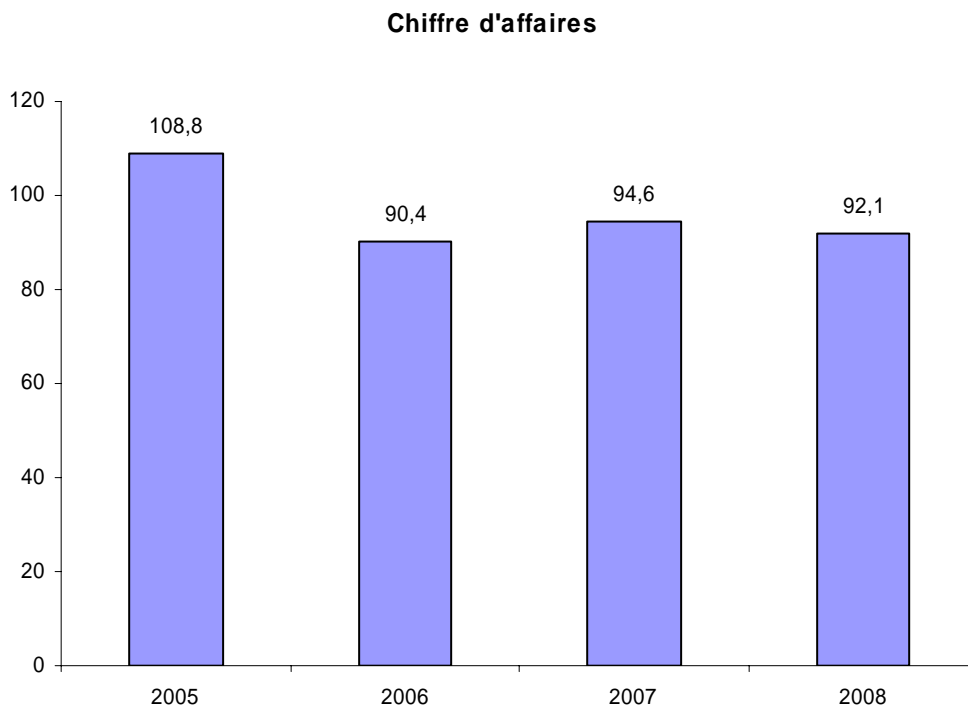
Tel : 02 40 13 08 10

Fax : 02 40 31 28 60

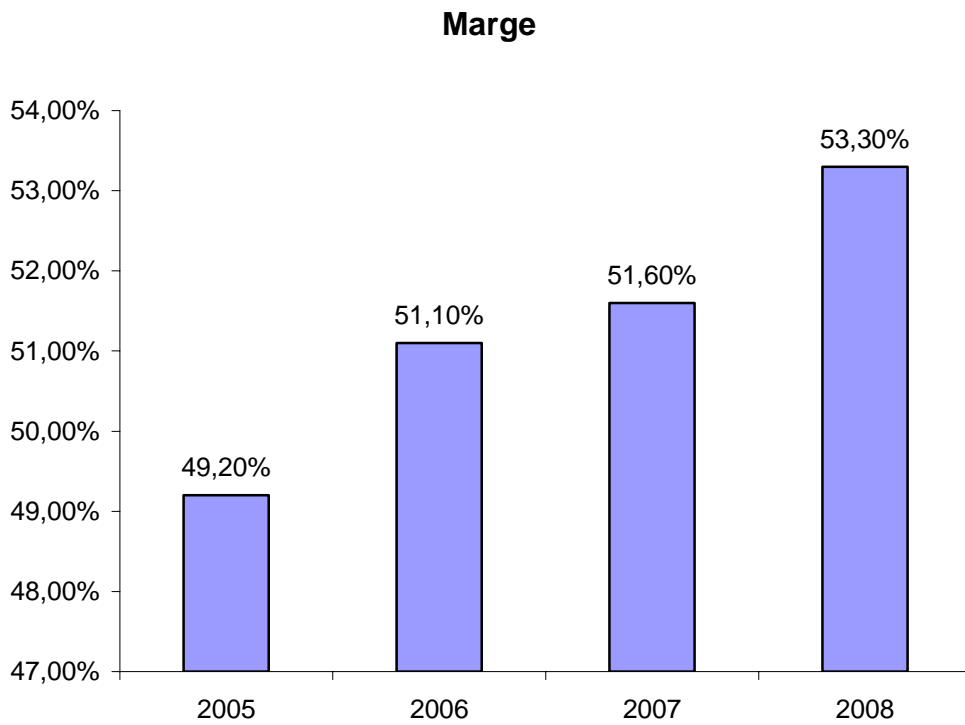
C - CHIFFRES CLES

En Millions d'euros

Chiffre d'affaires

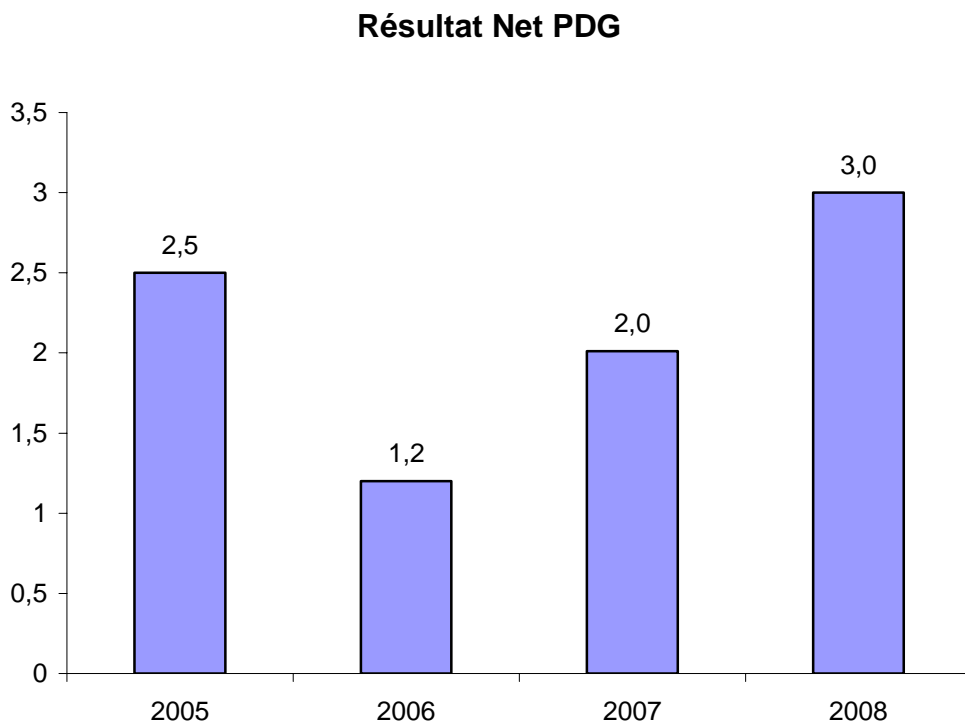


Marge



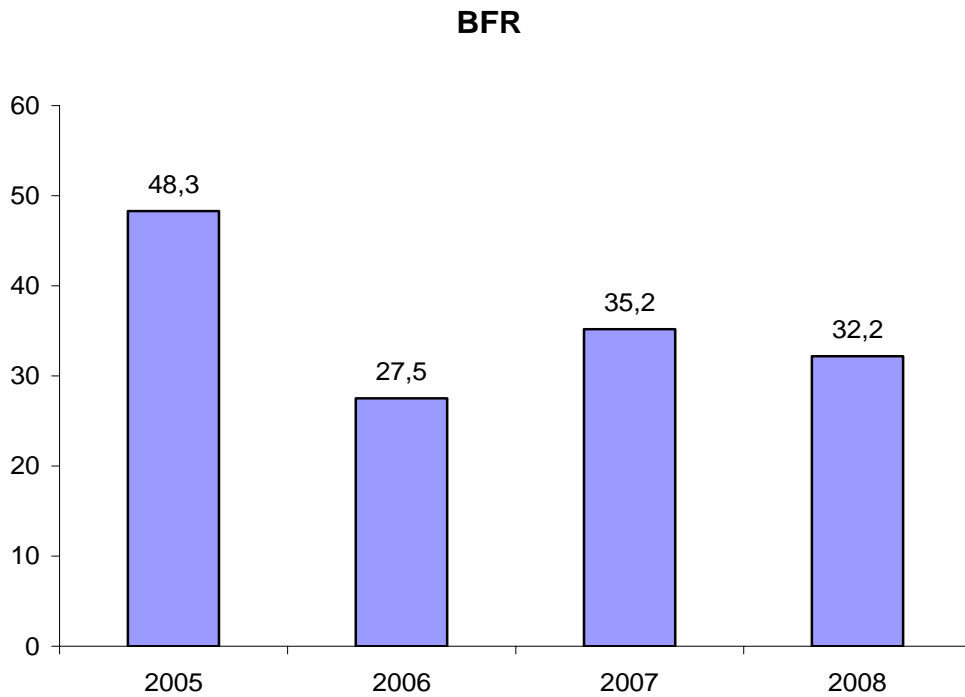
Malgré un léger ralentissement d'activité, le Groupe consolide son bon niveau de marge brute à 53,3% (49,1 M€).

Résultat Net PDG



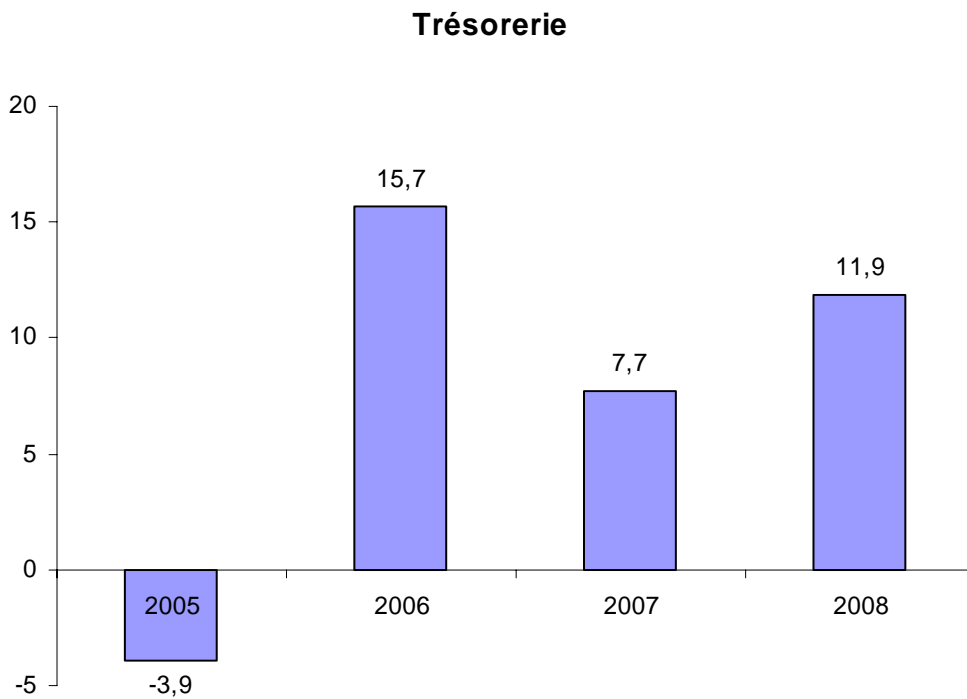
La hausse du résultat net à 3 M€ confirme la force et la capacité d'adaptation du modèle hard discount.

BFR



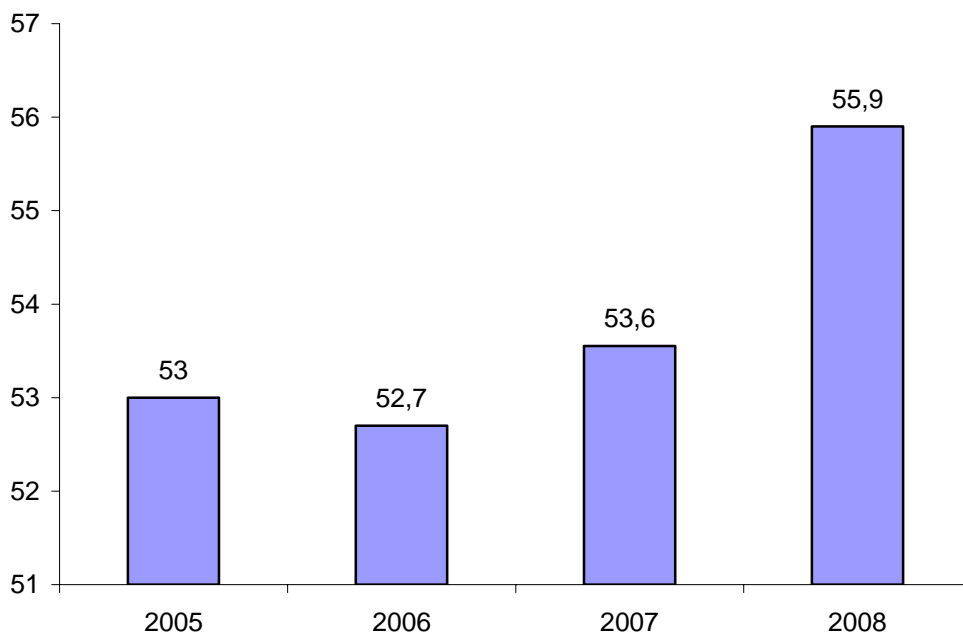
Le stock est le composant principal de ce BFR. Celui-ci a retrouvé un niveau normal depuis 2006 après deux années de sur-stock.

Trésorerie



Le niveau de trésorerie est directement lié au poids du stock dans le groupe. La baisse du stock pendant trois années consécutives a permis de reconstituer la trésorerie du groupe.

Capitaux propres



Les fonds propres restent structurellement supérieurs à 50 M€ et se sont même renforcés en 2008. La politique de distribution de dividende et d'achat d'actions autodétenues est restée mesurée par rapport aux résultats du groupe..

D – RAPPORT DE GESTION

Le présent rapport sera présenté à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009.

Présentation des états financiers

Les comptes de l'exercice clos le 31/12/2008 ont été établis suivant les mêmes modes de présentation et les mêmes méthodes d'évaluation que l'exercice précédent :

- Les états financiers consolidés du groupe VET'AFFAIRES sont établis conformément aux normes IFRS (International Financial Reporting Standard), telles qu'adoptées par l'Union Européenne.
- Les comptes sociaux de VET'AFFAIRES SA sont établis conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels, en vigueur en France et résultant des arrêtés du Comité de la Réglementation Comptable (CRC)."

Rapport en matière ordinaire

NOTE 1 - L'activité de l'ensemble du groupe au cours de l'exercice écoulé

Le groupe dont nous vous décrivons l'activité, intègre les sociétés dont la liste figure dans les comptes consolidés en page 84 (note 4.1.2)

1.1 - Chiffres clés :

En M€	31/12/2006	31/12/2007	31/12/2008
	IFRS	IFRS	IFRS
Chiffre d'affaires	90,4	94,6	92,1
Résultat opérationnel	2,6	3,7	4,8
Résultat net pdg	1,2	2	3
Capitaux propres	52,7	53,6	55,9
Endettement net	-6,2	-0,7	-5,4
Stocks nets	32,9	40,6	34,9
Nbre. de magasins*	74	75	86
Surface de vente (m ²)	67 742	67 685	76 357
Surface moyenne (m ²)	915	902	887

* Ouverts en fin de période

Les comptes consolidés de notre groupe font apparaître un chiffre d'affaires net de 92,1 M€ en 2008 contre 94,6 M€ en 2007 soit une diminution de -2,6 % et un résultat de l'ensemble consolidé de 3,3 M€ contre 2,3 M€ pour l'exercice précédent. Les nouveaux magasins ouverts en 2008 ont contribué à hauteur de 5,0 M€ au chiffre d'affaires de l'exercice.

Le résultat net part du groupe est de + 3,0 M€ contre +2,0 M€ en 2007.

1.2 - Les faits marquants

Le groupe a ouvert 11 nouveaux magasins dans les villes d'Aurillac (SNC Catlan/ Dept.15), Haguenau (SNC Hag / Dept. 67), Nevers (SNC Neve / Dept. 58), Mâcon (Snc Maco / Dept. 71), Thonon-les Bains (SNC Anty / Dept. 74), Chasse sur Rhône (SNC Charo / Dept. 38), Orange (SNC Ora / Dept. 84), Nîmes (SNC Nim / Dept. 30), Montélimar (SNC Limar / Dept. 26), Chatenoy le royal (SNC Chalso / Dept. 71) et Montbéliard (SNC Beliar / Dept. 25). Il n'y a pas eu de fermeture. Le nombre total de magasins dans le réseau est de 86.

Le chiffre d'affaires du groupe est de 92,1 M€ dont

- Magasins 90,3 M€ (dont 5,0 M€ liés aux ouvertures 2008)
- Central'Vet 0,2 M€ (quote part du chiffre d'affaires externe au groupe)
- Moda Tanio 1,6 M€ (activité de vente en gros)

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 4,2 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 25 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 53,3 % contre 51,6% au 31/12/2007. La reprise sur provisions liées au stock est de 0,7 M€.

Le résultat opérationnel ressort à 4,8 M€ contre 3,7 M€ au 31/12/2007 soit une augmentation de 1,1 M€

La hausse du résultat opérationnel trouve son origine dans

- La hausse de la marge commerciale + 0,3 M€
 - Dont effet CA -1,3 M€
 - Dont effet taux de marge +1,6 M€
- La hausse des charges externes -0,3 M€
 - Baisse de la publicité +0,4 M€
 - Hausse des loyers et charges -0,7 M€
 - Hausse de l'entretien & répar. -0,1 M€
 - Baisse des assurances +0,1 M€
 - Baisse des frais de stockage +0,2 M€
 - Hausse des frais de déplacement -0,2 M€
 - Hausse des cotisations, recrut. -0,1 M€
 - Autres baisses +0,1 M€
- La hausse des impôts et taxes (principalement taxe professionnelle) -0,1 M€
- L'augmentation des charges de personnel -0,5 M€
 - Baisse du personnel intérimaire +0,3 M€
 - Hausse salaires -0,5 M€
 - Hausse gérance -0,4 M€
 - Hausse surveillance magasins -0,1 M€
 - Baisse attribution gratuite d'actions +0,2 M€
- La baisse des dotations aux amortissements +1,4 M€
- Autres éléments & charges non récurrentes +0,3 M€
 - L'année 2007 présentait des charges non récurrentes absentes en 2008

Le résultat financier est une charge de 0,4 M€ contre 0,4 M€ au 31/12/2007.

Le résultat net d'ensemble ressort à 3,3 M€ contre 2,3 M€ au 31/12/2007.

Le résultat net part de groupe est de 3,0 M€ contre 2,0 M€ au 31/12/2007 soit une hausse de 50% à 3,3% du CA.

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découvert bancaire pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins et de leurs agencements (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans).

La décomposition de cet endettement est la suivante :

	2006	2007	2008	Variation 2007/08
Emprunts et dettes auprès des banques	9,3	6,7	5,7	-1,0
Dettes location financement	0,0	0,0	0,6	0,6
Trésorerie positive	-16,3	-8,0	-11,9	-3,9
Dettes court terme	0,8	0,5	0,2	-0,3
TOTAL dette nette	-6,2	-0,8	-5,4	-4,6

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie.

La dette nette à court terme est calculée par différence entre la dette à court terme et la trésorerie positive.

Évolution de la dette moyen terme de 2007 à 2008 :

- Nouvel emprunt 1,8 M€
- Remboursement en capital des emprunts en cours -2,8 M€
- Total -1,0 M€

L'évolution de la dette à court terme est principalement liée à l'évolution du stock net qui a baissé de 5,7 M€ entre 2007 et 2008. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dettes figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans ce document.

Le groupe a connu des niveaux de stocks très importants jusqu'en 2005 en raison de la conjonction d'achats très anticipés (normal pour l'activité) et d'une baisse de chiffre d'affaires très significative. Le groupe a par la suite régulé le niveau de stock en réduisant les achats et en procédant à des opérations de déstockage via sa filiale Moda Tanio.

Avec 35 M€ de stocks au 31/12/2008, le groupe a atteint son objectif de réduction.

1.4 - Activité en matière de recherche et de développement

La société Vet'Affaires est pleinement propriétaire de la marque Vet'Affaires qui a été déposée en mars 2000 (sous le numéro 296305) et renouvelée en mars 2007 (sous le numéro 07 487 060).

Par ailleurs, trois marques ont été déposées en 2008 pour des périodes de 10 ans renouvelables indéfiniment par la SA Vet'Affaires :

- HARD SHOPPING – dépôt n°08 3 581 638
- VRAI HARD DISCOUNT TEXTILE – dépôt n° 08 3 581 639
- VET ALERTES – dépôt n° 08 3 593 767

1.5 - Événements importants depuis la clôture :

Nous n'avons rien de particulier à signaler.

1.6 - Évolutions prévisibles et perspectives d'avenir

Poursuite du redéploiement en 2009 :

VET'AFFAIRES entend poursuivre son redéploiement, en étoffant son maillage national avec l'objectif d'ouverture de 5 nouveaux points de vente en 2009

Investissements :

Ouverture de 5 magasins 1 000 k€

1.7 - Engagements hors bilan

Description des engagements hors-bilan liés à l'activité courante :

Les engagements donnés en terme de garanties sur des emprunts bancaires au niveau du groupe sont :

- Hypothèque de rang 1 & 2, sans concours, à hauteur de 1,16 M€ sur des immeubles contre 1,8 M€
- Emprunts soumis à des ratios financiers à hauteur de 0,6 M€ contre 1,1 M€ en 2007.

Deux contrats d'emprunt sont soumis à des ratios dont le détail est le suivant :

- Emprunt n° 1 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2008 : 0,1 M€
 - La situation nette doit être supérieure ou égale à 90% de la situation nette du 31/12/2003. La situation nette au 31/12/2003 était de 31,7 M€
 - Les Fonds propres + Quasi fonds propres rapportés à l'endettement doivent être supérieurs à 1
 - L'endettement ajusté rapporté à la situation nette doit être inférieure ou égale à 0,8
- Emprunt n° 2 – SA Vet'Affaires – Capital restant du au 31/12/2008 : 0,4 M€
 - La situation nette doit être supérieure ou égale à 90% de la situation nette du 31/12/2004. La situation nette au 31/12/2004 était de 41,0 M€
 - Les Fonds propres + Quasi fonds propres rapportés à l'endettement doivent être supérieurs à 1
 - L'endettement ajusté rapporté à la situation nette doit être inférieure ou égale à 2

Le groupe respecte la totalité de ces ratios financiers

La présentation faite des engagements hors bilan n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif selon les normes comptables en vigueur

Description des engagements complexes

Il n'y a pas d'engagements complexes.

Obligation détaillée sur les engagements liés à la croissance externe, à un mode de financement particulier des actifs (equity swap, titrisation...) ou à toute autre opération exceptionnelle avec notamment les éléments suivants :

<i>Obligations contractuelles</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Paiements dus par période</i>		
		<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
<i>Dettes à moyen terme à l'origine</i>	5 736	2 530	3 206	
<i>Obligations en matière de location-financement</i>	632	152	480	
<i>Contrats de location simple</i>	12 500	6 521	5 978	
<i>Obligations d'achat irrévocables</i>				
<i>Autres obligations à long terme</i>				
<i>TOTAL</i>				

<i>Autres engagements donnés</i>	<i>TOTAL</i>	<i>Paiements dus par période</i>		
		<i>A moins d'un an</i>	<i>De 1 à 5 ans</i>	<i>A plus de 5 ans</i>
<i>Lignes de crédit</i>				
<i>Lettres de crédit</i>	5 494	5 494		
<i>Garanties</i>				
<i>Obligations de rachat</i>				
<i>Autres engagements</i>				
<i>TOTAL</i>	5 494	5 494		

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.14 des comptes consolidés 2008.

1.8 - Méthodes de consolidation

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale et il n'y a pas de différence entre le pourcentage d'intérêt et le pourcentage de contrôle.

NOTE 2 - L'activité du groupe par branches d'activités

Le groupe VET'AFFAIRES a exercé en 2008 une activité de vente de vêtements aux particuliers en France qui représente 98% de son chiffre d'affaires. L'activité ventes à des professionnels en France et à l'étranger a représenté 2% du chiffre d'affaires.

NOTE 3 - L'activité propre de la société Vet'Affaires

La société VET'AFFAIRES dont nous vous demandons d'approuver les comptes sociaux, a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 M€ en 2008 contre 1,8 M€ en 2007 et un résultat de +0,4 M€ en 2008 contre +5,1 M€ pour 2007). Un abandon de créance de 3,1 M€ a été réalisé au profit de la SARL PMDIS.

Nous vous demanderons d'approuver ces comptes sociaux.

3.1 - Les faits marquants

Commentaires sur l'activité de la société VET'AFFAIRES au cours de l'exercice écoulé

Le chiffre d'affaires se décompose en :

- Prestations de services aux SARL Central'Vet & Pmdis 0,71 M€ (0,341 Central'Vet et 0,37 Pmdis)
- Redevance des magasins 0,91 M€

Le résultat d'exploitation s'établit à 0,02 M€ contre une perte de 0,3 M€ en 2007

Les principales variations de charges d'exploitation sont :

- baisse des honoraires : + 0,11 M€
- hausse des salaires et charges - 0,36 M€
- baisse des jetons de présence + 0,03 M€
- hausse des provisions pour risques et charges -0,38 M€

Le résultat financier s'élève à +2,6 M€ contre +4,8 M€ en 2007. Les dividendes perçus des SARL Central'Vet et PMDIS représentent (en K€) :

Dividendes (en K€)	2005	2006	2007	2008
SARL CENTRAL'VET	9 392	142	2 449	2 888
SARL PMDIS	903	500	600	0
TOTAL	10 295	642	3 049	2 888

3.2 - Situation d'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires

Les dettes auprès des banques représentent 5,1 M€. Trois emprunts pour un montant global de 1,81 M€ ont été souscrits en 2008 pour le financement de l'ouverture de 11 magasins. Un emprunt crédit bail a été souscrit pour le financement des terminaux points de vente pour un montant de 0,66 M €.

Le programme d'achat d'actions propres a été mis en œuvre en 2008 et les acquisitions portent sur 1 602K€ brut.

La trésorerie disponible est de 1 M€ au 31/12/2008 (hors actions propres qui représentent 1,7 M€ net). Les actions auto détenues représentent un montant de 2,8 M€ et sont provisionnées à hauteur de 1,1 M € dans les comptes sociaux de la SA VET'AFFAIRES. Ces éléments sont neutralisés dans les comptes consolidés puisque les actions auto détenues viennent en diminution des fonds propres.

3.3 - Description des principaux risques et incertitudes

Les risques qui pèsent sur la SA VET'AFFAIRES sont étroitement liés aux risques qui pèsent sur le groupe dans son ensemble (cf § Facteurs de risque à la page 17)

3.4 - Prises de participation et de contrôle

Néant

3.5 - Conséquences sociales de l'activité

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.6 - Conséquences environnementales

Ces informations sont traitées en annexe au présent rapport.

3.7 - Activité en matière de recherche et de développement

Aucun frais de recherche et de développement n'a été comptabilisé au titre de l'exercice.

3.8 - Événements importants depuis la clôture

Aucun événement important n'est à signaler dans ce rapport.

3.9 - Évolution prévisible et perspectives d'avenir

Les bénéfices de la société proviennent essentiellement des remontées de dividendes des filiales et de leur capacité à distribuer.

3.10 - L'affectation du résultat

L'affectation du résultat de notre société que nous vous proposons est conforme à la loi et à nos statuts.

Nous vous proposons d'affecter le résultat de l'exercice qui s'élève à 422 172,70 € de la façon suivante :

Origine

- Résultat de l'exercice : bénéfice de	422 172,70 €
- Report à nouveau.....	53 324,00 €
- Prélèvement sur les Autres Réserves.....	1 215 887,30 €

Affectation

- aux actionnaires à titre de dividendes.....	1 691 384,00 €
---	----------------

La réserve légale atteint 10% du capital social et il n'est donc pas nécessaire d'effectuer de dotations supplémentaires.

Ainsi, le dividende revenant à chaque action sera de 1,00 €. La distribution est éligible, pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, à la réfaction de 40 % prévue à l'Article 158-3 2° du CGI. Au plan fiscal, il est précisé que les actionnaires personnes physiques peuvent opter pour le prélèvement libératoire de 18 %, mais seulement pour la part des dividendes éligible à la réfaction de 40 %. Même en l'absence d'option à ce prélèvement libératoire, le dividende revenant aux personnes physiques sera diminué des prélèvements sociaux dont le taux global actuel est de 12,10 %.

Ce dividende sera mis en paiement le 30 septembre 2009.

Au cas où, lors de la mise en paiement de ces dividendes, la société détiendrait certaines de ses propres actions, les sommes correspondant aux dividendes non versés à raison de ses actions, seraient affectées au compte report à nouveau.

3.11 - Les distributions antérieures de dividendes

Conformément aux dispositions de l'Article 243 bis du code général des impôts, nous vous informons que le montant global des revenus distribués au cours des trois exercices précédents a été le suivant :

EXERCICE CLOS	REVENUS ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 %		REVENUS NON ÉLIGIBLES À LA RÉFACTION DE 40 %
	DIVIDENDES	AUTRES REVENUS DISTRIBUÉS	
31/12/2005	0		0
31/12/2006	0		0
31/12/2007	845 692€		0

* Il est rappelé que conformément aux dispositions de l'Article 158-3-2 du code général des impôts, le dividende distribué était éligible à la réfaction de 40% pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France.

3.12 - Les charges non déductibles fiscalement

Néant

NOTE 4 - L'activité des filiales

En M€	SARL Central'Vet			SARL PMDIS		
	2006	2007	2008	2006	2007	2008
Chiffre d'affaires	56,7 M€	60,7 M€	58,0 M€	7,2 M€	7,4 M€	7,3 M€
Résultat d'exploitation	+6,8 M€	+6,5 M€	+6,0 M€	-0,7 M€	-1,0 M€	-0,7 M€
Résultat financier	-0,7 M€	-1,1 M€	-1,7 M€	+1,3 M€	-0,1 M€	+0,8 M€
R. exceptionnel	-1,7 M€	-0,2 M€	+0,0 M€	-0,0 M€	-3,1 M€	+0,2 M€
Résultat net	+2,9 M€	+3,4 M€	+2,8 M€	+0,6 M€	-4,2 M€	+0,3 M€

Cf. commentaires sur l'activité du groupe.

NOTE 5 - Facteurs de risque

Le Groupe Vet'Affaires a procédé à une revue de ses facteurs de risques et a mis en évidence ceux spécifiques à son activité. A la connaissance du groupe Vet'Affaires il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés.

Les principaux facteurs, classés par ordre d'importance, sont les suivants :

- Risques opérationnels,
- Risques juridiques et fiscaux,
- Risques de marché et risques financiers,
- Risques liés à l'environnement,
- Politique d'assurance du groupe.

D'autre part, un comité d'audit créé le 6 avril 2004 a eu pour mission de mettre en place une démarche de contrôle interne avec l'appui d'un cabinet de conseil externe et le recrutement d'une auditrice interne.

5.1 - Risques opérationnels

a) Risques liés aux approvisionnements

Le groupe garantit son indépendance vis à vis de ses fabricants par une très large diversification de ses sources d'approvisionnement aussi bien par une sélection de fournisseurs multiples que sur un plan géographique. Le groupe veille à ne pas prendre d'engagement le conduisant à dépendre de façon significative d'un fabricant ou d'un agent. Les défaillances sont très rares et sont rapidement suppléées par d'autres fabricants sans impact significatif sur l'activité.

Fournisseurs & Quantités de commande

	2005	2006	2007	2008
Nb. de Fournisseurs	189	133	220	222
Quantité moyenne d'articles commandés	300 000	230 000	200 000	110 000

Concentration de la fonction achat :

Le premier fournisseur représente 11% des volumes commandés en 2008.

Les 5 premiers fournisseurs représentent 26% des volumes commandés en 2008.

Les 10 premiers fournisseurs représentent 38% des volumes commandés en 2008.

Les 20 premiers fournisseurs représentent 54% des volumes commandés en 2008. Cette concentration n'entraîne pas de dépendance du groupe en raison du caractère substituable des fournisseurs et de la réalisation d'achats fractionnés.

Répartition des achats par pays :

	2005	2006	2007	2008
France	25%	47%	37%	37%
Chine	40%	14%	28%	24%
Bangladesh	21%	19%	22%	25%
Europe	6%	13%	6%	3%
Inde	2%	3%	3%	5%
Pakistan	3%	2%	1%	1%
Vietnam	0%	0%	2%	0%
Autres	3%	2%	1%	5%

Le groupe Vet'Affaires utilise principalement un « Incoterm » FOB (« International Commercial Term » : Free On Board) pour ses achats à l'étranger. Le transfert de propriété a lieu lors de l'embarquement de la marchandise sur le bateau. Le risque lié au transport est supporté par le groupe Vet'Affaires et fait l'objet d'une assurance spécifique « Marchandise transportée ».

Les prix négociés sont fermes dès la commande. Les achats en Asie sont systématiquement réalisés par « lettre de crédit documentaire » qui constitue un moyen de paiement et une garantie, par les documents demandés, de la conformité des produits. La quantité, la valeur des produits, leur origine, leur expédition et l'absence d'utilisation de colorants interdits sont notamment vérifiées.

En Chine, une équipe composée de 7 personnes, salariées du groupe, assure un suivi de la qualité des produits et du respect des délais de fabrication.

Des contrôles qualités sont effectués sur tous nos produits et la conformité à ces tests conditionne l'expédition au départ d'Asie et le paiement du fabricant. Les contrôles effectués visent à vérifier le modèle, la composition textile, le grammage, le respect des tailles, la solidité des coutures et accessoires, la résistance au lavage et au séchage, la présence de l'étiquetage obligatoire, le conditionnement et l'affichage du prix.

Par ailleurs, la nouvelle réglementation européenne REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) a pour objectifs d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages. Ce règlement repose sur le principe qu'il incombe aux fabricants, aux importateurs et aux utilisateurs en aval, de veiller à fabriquer, mettre sur le marché, ou utiliser des substances qui n'ont pas d'effet nocif pour la santé humaine ou l'environnement. Ces dispositions reposent sur le principe de précaution.

En tant qu'utilisateur en aval, Central'Vet a une obligation d'information vis-à-vis de ses consommateurs sur les substances utilisées dans ses articles. C'est pourquoi des procédures sont actuellement mises en place au sein de notre structure afin de veiller à la mise en conformité des produits avec un objectif de réalisation de 2011.

La politique d'approvisionnement du groupe consiste à acheter à contre-saison (en période creuse pour les fabricants) les produits nécessaires à son activité. Les Articles sont stockés quelques semaines, voire quelques mois, préalablement à leurs ventes. Cette anticipation permet, outre de bénéficier d'un meilleur prix d'achat, de sécuriser le délai d'approvisionnement et d'éviter les ruptures de stock. Près de la moitié de la marchandise est stockée directement sur la surface commerciale de vente dans les différents magasins. Un entrepôt appartenant au groupe permet de contenir environ 14% du stock le reste étant réparti sur différents sites auprès de logisticiens sous-traitants.

Plus de 60% du stock est constitué de produits dits « permanents » (sous-vêtements, tee-shirt, chaussettes, pyjama, body pour bébé,.....), le reste de la collection traduit les grandes tendances du marché avec une année de décalage. Les collections ne visent pas à refléter la mode du moment. Les risques d'invendus sont faibles et sont provisionnés à hauteur de 0,6% du stock du 31/12/2008.

b) Risques liés à la distribution

Le réseau de distribution est constitué d'autant de sociétés (SNC) que de magasins. Chaque magasin du groupe est exploité par des co-gérants associés personnes physiques (3 ou 4 par magasin) qui possèdent de 1% à 30% du capital. Le reste du capital est détenu par le groupe, la société PMDIS étant elle-même co-gérante associée de tous les magasins.

Les cessions de parts sociales sont soumises à l'agrément des associés par une décision prise à l'unanimité. Le groupe conserve ainsi la maîtrise du choix de ses associés.

c) Risques liés à l'enseigne et aux marques.

Le groupe est propriétaire de l'enseigne « Vet'Affaires » qu'il exploite et n'a pas de dépendance vis à vis de marques externes, celles-ci représentant moins de 1% de son chiffre d'affaires.

Selon le livre VII du Code de la propriété intellectuelle, l'enregistrement d'une marque par l'INPI permet de disposer d'un droit de propriété sur cette marque. L'atteinte à celle-ci sous forme de reproduction ou d'imitation, y compris par un dépôt postérieur, constitue une contrefaçon qui peut donner lieu à des sanctions civiles et pénales.

d) Risques clients

La vente de détail aux particuliers représente 98% du chiffre d'affaires 2008. Les paiements sont effectués au comptant. Les magasins sont abonnés au fichier des chèques volés. Une société de recouvrement prend en charge les chèques impayés pour défaut de provision. Le risque client particulier est très faible.

Le groupe a une activité de vente en gros à l'international. Cette activité représente 1,7% du chiffre d'affaires 2008. Il existe un risque d'impayé client. Au 31 décembre 2008, le principal risque de crédit concerne les créances de la filiale polonaise dont l'expansion maximale est de 1 015 K€ (étant précisé que les ventes sont réalisées au comptant pour les filiales françaises) Au 31 décembre 2008, le montant des créances échues, non réglées au 28/02/2009 et non dépréciées à la clôture s'élève à 845 K€.

e) Risques sociaux

L'effectif du groupe au 31/12/2008 est de 700 personnes dont 262 ont un statut de travailleur non salarié car gérant associé d'une Société en Nom Collectif (SNC).

Salariés :

Les risques sociaux sont limités aux risques usuels des sociétés de services, de distribution et de logistique. Le dialogue social est régulier.

Gérants :

Un litige oppose actuellement des ex- associés gérants de magasins à Rémy et Patrice LESGUER, co-fondateurs de Vet'Affaires. Le statut des associés des Sociétés en Nom Collectif (SNC), exploitant les magasins, est en question avec sa résultante, l'ouverture dominicale.

Le tribunal correctionnel de Nantes a condamné le 18 décembre 2008, en première instance, Rémy et Patrice LESGUER. Ces derniers ont fait appel de la condamnation.

Le tribunal correctionnel de Nantes a exclu les sociétés du Groupe Vet'Affaires du litige.

Travail des enfants :

Le groupe Vet'Affaires attache une attention toute particulière au respect par ses sous-traitants, notamment asiatiques, de l'interdiction du travail des enfants.

Les mesures de vérification mises en œuvre sont les suivantes :

- Les acheteurs français du groupe se déplacent dans les usines de nos fabricants afin de constater l'absence d'enfants,
- Les contrôleurs qualité, salariés chinois de notre bureau de représentation de Shanghai, vérifient l'absence d'enfant dans les usines,
- Nos conditions d'achats par crédit documentaire imposent systématiquement à nos fabricants de s'engager par écrit au respect des règles de l'Organisation Internationale du Travail (OIT) sur le travail des enfants.

5.2 - Risques juridiques

Afin de prévenir les risques de contentieux le groupe fait appel à des avocats et des conseils pour tous les dossiers stratégiques et les opérations significatives.

Cependant, dans le cadre de ses activités normales, le groupe est impliqué dans divers contentieux et procédures et est soumis à différents contrôles administratifs.

Le groupe provisionne tous litiges et contentieux dont il estime qu'ils représentent un risque. La valorisation de ces risques fait l'objet d'une analyse individuelle et tient compte de la hauteur des condamnations du groupe pour des dossiers semblables. Des conseils extérieurs accompagnent le groupe dans cette valorisation.

Les litiges significatifs sont principalement liés à l'activité de distribution du groupe et relèvent souvent d'une qualification de concurrence déloyale, de contrefaçon, d'importation illicite.

Le montant des provisions pour risques et charges figurant au bilan 2008 est de 646 K€ contre 463 K€ au 31/12/2007.

Il existe par ailleurs des provisions pour pensions (départs en retraite) pour 20 k€ au 31/12/2008 contre 14 k€ au 31/12/2007, ce qui porte le total des provisions figurant au bilan à 666 k€ au 31/12/2008 contre 473 k€ au 31/12/2007.

Fiscalité

Un litige oppose la SNC GT'44 avec l'administration fiscale sur la valorisation d'une cession de fonds de commerce. Une procédure est en cours. Une provision a été constituée à hauteur du risque estimé.

A la connaissance du groupe Vet'Affaires et en dehors de celles décrites dans le présent document, il n'existe pas d'autre procédure gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la société et du groupe.

5.3 - Risques encourus en cas de variation des taux d'intérêts, des taux de change ou de cours de bourse

Une information détaillée concernant les risques et couvertures de taux, de change, de crédit et de liquidité est donnée dans la note 3.14 des comptes consolidés 2008.

a) Change USD & PLN

Le groupe achète ses marchandises principalement en Asie. En 2008, près de 41% des achats ont été libellés en dollars. Le chiffre est plus faible que par le passé en raison de la faiblesse du dollar en 2008 qui a incité les fabricants asiatiques à utiliser l'Euro. Le groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Créances : au 31/12/2008, le risque de change porte sur les créances en devises, elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2008 est de 1 015 K€.

b) Matières premières

Les matières synthétiques dérivées du pétrole et le coton sont les deux principales matières utilisées pour la fabrication des vêtements. Ces matières subissent les fluctuations du marché. Le groupe Vet'Affaires ne couvre pas les variations de cours.

c) Liquidité (covenants)

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats de financement en cas de non respect de ratios financiers. Ces ratios sont détaillés dans le paragraphe « Engagements hors bilan » du présent rapport. A la clôture de l'exercice, comme à la date d'enregistrement du présent document, la société respecte ces covenants. Le groupe n'anticipe pas de dépassement de ces ratios financier pour les échéances futures.

Le groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 15 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

d) Taux

Les emprunts MT sont constitués pour 35% par des financements à taux fixes.

La société a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable. La politique de couverture consiste à couvrir au moins 3 des 5 années d'emprunt (période de plus fort intérêt)

5.4 - Risques liés à l'environnement

Les activités du groupe ne sont pas de nature à entraîner des risques significatifs pour l'environnement.

5.5 – Risque lié à l'environnement économique et baisse de la consommation

Le marché de l'habillement en France a connu une croissance moyenne de 1% par an entre 2003 et 2007 avec un niveau de 26800 M€ en 2007.

L'année 2008 a marqué un changement de tendance avec une baisse de 3% de la consommation de vêtements et de 3.4% pour le marché textile en totalité (Source : IFM).

La crise économique accompagnée au 1^{er} semestre 2008 d'une forte hausse du coût de l'énergie a modifié le comportement des consommateurs.

Le premier constat est une saisonnalité des ventes beaucoup plus marquée avec des différences plus importantes entre les périodes de forte activité et les périodes de faible activité. Les périodes de soldes sont très attendues.

Le deuxième constat est un changement dans la composition du panier. Les clients achètent le même nombre d'articles mais se dirigent vers les petits prix entraînant une baisse du panier moyen.

Ces évolutions de la consommation sont susceptibles d'impacter négativement l'activité du groupe Vet'Affaires. Toutefois, dans cette période de crise, les clients se dirigent plus volontiers vers les hard discounters ce qui entraîne une hausse du trafic sans toutefois compenser la baisse de panier.

5.6 - Politique d'assurance du groupe

La politique d'assurance du groupe vise à couvrir les risques majeurs liés à l'activité du groupe et susceptibles d'être assurés sous réserve des franchises et des exclusions généralement appliquées. Les grandes catégories de risques couverts sont :

- Multirisques magasins et entrepôts,
- Marchandise transportée,
- Responsabilité civile,
- Flotte automobile,
- Hommes clés,
- Responsabilité des mandataires sociaux.

Le budget d'assurance 2008 est de 256 k€

Il n'y a pas de risque significatif assuré en interne et à la connaissance du groupe il n'y a pas de risque significatif non assuré. Un volet « Tous risque sauf » a été spécifiquement introduit dans les contrats multirisques afin d'assurer les risques non dénommés.

a) Multirisques magasins et entrepôts

L'étendue des garanties accordées permet notamment de couvrir :

- Les dommages aux biens
- La perte d'exploitation
- Tous risques informatiques
- Volet tous risques sauf
- Recours des voisins et des tiers
- Carence fournisseur pour les contrats des magasins.
- ...

Le montant du sinistre maximum est de 19,9 M€ pour les entrepôts et de 5,9 M€ par magasin (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques). Une franchise de 100.000 € est applicable pour le contrat d'assurance de la SARL Central'Vet.

b) Marchandise transportée

L'étendue des garanties accordées permet de couvrir les risques de perte ou de destruction de la marchandise durant son transport par mer, air ou terre et notamment l'approvisionnement par bateau en provenance d'Asie.

Le montant couvert est de 60 k€ par container, 300 k€ par navire, 150 k€ par camion ou avion.

c) Responsabilité civile

La responsabilité civile du groupe Vet'Affaires vis à vis des tiers est couverte pour tous dommages corporels, matériels et immatériels à hauteur 4,6 M€ par sinistre (il existe des sous-limites pour certains risques spécifiques).

d) Flotte automobile

La flotte de véhicules de société ainsi que les véhicules de manutention (chariots élévateurs) font l'objet d'une garantie tous risques.

e) Hommes clés

Des contrats hommes clés couvrent le risque de décès par accident des acheteurs et du président du directoire.

La société est bénéficiaire d'un capital de 2 M€ par homme clé.

f) Responsabilité des mandataires sociaux.

La responsabilité civile des mandataires, dirigeants et préposés du groupe Vet'Affaires est garantie à hauteur de 3 M€ y compris les dommages et intérêts dans le cadre d'une réclamation boursière.

NOTE 6 - Le capital de la société

6.1 - Données boursières

	2004	2005	2006	2007	2008
Nombre d'actions	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384
Capitalisation boursière au 31/12	121 M€	45 M€	33 M€	38 M€	13 M€
Échange moyen mensuel (titres)	55 366	102 005	62 677	95 095	39 302
Échange moyen mensuel (capitaux)	3,4 M€	5,4 M€	1,6 M€	2,6 M€	0,6 M€
Cours le plus haut	75 €	104 €	33 €	36 €	28 €
Cours le plus bas	47 €	23 €	17 €	19 €	7 €
Bénéfice par action ⁽¹⁾	8,04 €	1,47 €	0,69 €	1,25 €	1,95 €
Capitaux propres par action ⁽¹⁾	30,88 €	30,52 €	31,80 €	32,93 €	35,71 €
Dividendes par action	1,80 €	0,00 €	0,00 €	0,50 €	1,00 ⁽²⁾

(1) Nombre d'actions retraité des titres auto détenus (1 339 au 31/12/2004 ; 7 962 au 31/12/2005 ; 34 313 au 31/12/2006 ; 88 939 au 31/12/2007 ; 148 205 au 31/12/2008)

(2) Projet soumis à l'approbation de l'assemblée générale

6.2 - L'actionnariat de la société

A la connaissance de la société la répartition du capital est la suivante :

Détenteurs	31/03/2009				31/12/2007			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de Droits de vote nets	% des droits de vote nets
Rémy LESGUER	121 010	7,15%	121 020	6,33%	121 010	7,15%	120 631	6,28%
Mélanie LESGUER	1 500	0,09%	1 500	0,08%	1 500	0,09%	1 500	0,08%
Marine LESGUER	2 400	0,14%	2 400	0,13%	2 400	0,14%	2 400	0,13%
Willy LESGUER	2 500	0,15%	2 500	0,13%	2 500	0,15%	2 500	0,13%
Société KANI	125 000	7,39%	180 000	9,41%	125 000	7,39%	171 241	8,92%
Sous-total	252 410	14,92%	307 420	16,08%	252 410	14,92%	298 272	15,54%
Xavier GALLOIS	2 660	0,16%	3 676	0,19%	2 516	0,15%	3 532	0,18%
Société LEOVA	170 000	10,05%	301 600	15,77%	170 000	10,05%	305 000	15,89%
Sous-total	172 660	10,21%	305 276	15,96%	172 516	10,20%	308 532	16,07%
André PICARD	3 148	0,19%	4 232	0,22%	3 084	0,18%	4 168	0,22%
Société HFP	175 000	10,35%	301 600	15,77%	175 000	10,35%	305 000	15,89%
Sous-total	178 148	10,53%	305 832	15,99%	178 084	10,53%	309 168	16,11%
Philippe DUPONT	34 382	2,03%	34 402	1,80%	34 382	2,03%	34 402	1,79%
Total Concert Rémy	637 600	37,70%	952 930	49,83%	637 392	37,68%	950 374	49,51%
Patrice LESGUER	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%	10	0,00%
Société GALMAN CA	42 300	2,50%	84 600	4,42%	42 300	2,50%	42 300	2,20%
Bestinver Gestion	156 571	9,26%	156 571	8,19%	156 571	9,26%	156 571	8,16%
Amiral Gestion	238 470	14,10%	238 470	12,47%	238 470	14,10%	238 470	12,42%
Financ. de l'échiquier	82 200	4,86%	82 200	4,30%	82 200	4,86%	82 200	4,28%
Flottant	393 527	23,27%	397 481	20,79%	445 502	26,34%	449 639	23,42%
Auto-détention	140 706	8,32%	0	0,00%	88 939	5,26%	0	0,00%
TOTAL Société	1 691 384	100,00%	1 912 262	100,00%	1 691 384	100,00%	1 919 564	100,00%

Nous vous signalons l'identité des personnes détenant directement ou indirectement au 31 décembre 2008 plus de 5 %, de 10 %, de 15 %, de 20 %, de 25 %, de 33,33 %, de 50 %, de 66,66 % ; de 90% ou de 95 % du capital social ou des droits de vote aux assemblées générales :

Actionnaires	En capital	En droit de vote
Détenant plus de 5%	BESTINVER Gestion GICC	BESTINVER Gestion GICC
Détenant plus de 10%	Rémy LESGUER	Rémy LESGUER
	KANI SAS (Rémy LESGUER)	KANI SAS (Rémy LESGUER)
	LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)	
	HFP SAS (André PICARD)	
	AMIRAL GESTION	AMIRAL GESTION
Détenant plus de 15%		LEOVA SAS (Xavier GALLOIS)
		HFP SAS (André PICARD)
Détenant plus de 20%	Néant	Néant
Détenant plus de 25%	Néant	Néant
Détenant plus du tiers	Néant	Néant
Détenant plus de 50%	Néant	Néant
Détenant plus des 2/3	Néant	Néant
Détenant plus de 90%	Néant	Néant
Détenant plus de 95%	Néant	Néant

Aucun franchissement de seuil n'a été déclaré en 2008.

6.3 - Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

En application de l'Article L. 225-100-3 du Code de Commerce, nous vous précisons les points suivants susceptibles d'avoir une incidence en matière d'offre publique :

La structure du capital de la société ;

Mesdames Mélanie Lesguer, Marine Lesguer, Messieurs Rémy Lesguer, Willy Lesguer, Xavier Gallois, André Picard, Philippe Dupont et les sociétés Kani (contrôlée par Rémy Lesguer), Léova (contrôlée par Xavier Gallois) et HFP (contrôlée par André Picard), détiennent de concert 37,69% du capital et 46,00% des droits de vote de la société (sur la base des droits de vote bruts au 31/12/2008 soit 2.051.400 Droits de Vote).

Ce concert détient une majorité relative en capital et droit de vote et assure le contrôle direct et effectif du Groupe Vet'Affaires. Afin de s'assurer que ce contrôle ne soit pas exercé de manière abusive, une gouvernance d'entreprise duale composée d'un directoire et d'un conseil de surveillance a été constituée. Au sein du conseil de surveillance, une place majoritaire a été faite à des membres indépendants.

La société BESTINVER Gestion SGIIC, agissant pour le compte de fonds et de SICAV dont elle assure la gestion, détient 9,26 % du capital et 6,61 % des droits de vote de la société.

La société Amiral Gestion (Contrôlée par M. François Badelon) (9, avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de FCP dont elle assure la gestion, détient 14,1% du capital et 10,9% des droits de vote de la société.

Le reste du capital est détenu par le public.

- Il n'existe pas de restriction statutaire à l'exercice des droits de vote
- A la connaissance de la société, il n'existe pas de pactes et autres engagements signés entre actionnaires et qui peuvent entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote
- Il n'existe pas de titre comportant des droits de contrôle spéciaux.
- Il n'existe pas de mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel avec des droits de contrôle qui ne sont pas exercés par ce dernier.
- Les membres du directoire sont nommés par le conseil de surveillance, mais ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire.
- Les règles de nomination et de révocation des membres du directoire sont les règles légales et statutaires prévues aux Articles 18 à 21 des statuts.
- En matière de pouvoirs du directoire, les délégations en cours sont décrites dans le tableau des délégations d'augmentation du capital en annexe.
- La modification des statuts de notre société se fait conformément aux dispositions légales et réglementaires.
- Il n'existe aucun accord susceptible d'être remis en cause en cas de changement de contrôle, hormis les clauses usuelles convenues avec les établissements de crédit en matière de crédit à moyen et long terme.
- Il n'existe pas d'accord particulier prévoyant des indemnités en cas de cessation des fonctions de membres du directoire ou des salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique.

6.4 - Les actions d'autocontrôle

Néant

6.5 - Avis de détention et aliénation de participation croisée

Néant

6.6 - Ajustement des bases de conversion des valeurs mobilières donnant accès au capital, des options de souscriptions et d'achat et des actions gratuites

Notre société n'a émis aucune obligation convertible ni obligations à bons de souscription d'actions. Des plans d'attributions gratuites d'actions ont été réalisés. L'attribution définitive est subordonnée à des conditions de performance et de présence. Seul un plan portant sur 37800 titres à échéance du 21 mai 2009 reste actif, les conditions de performance n'ayant pas été atteintes pour les autres plans (Cf. le chapitre consacré aux plans d'attributions gratuites d'actions en page 35)

Aucun ajustement des bases de conversion n'a été réalisé.

6.7 - Les actions auto-détenues dans le cadre d'un programme de rachat d'actions

VET'AFFAIRES réalise des opérations d'achat et de vente de titres dans le cadre de son programme de rachat d'actions propres conformément aux objectifs déterminés par l'assemblée générale mixte du 22 mai 2008. Les objectifs sont les suivants :

- Assurer l'animation du marché secondaire ou la liquidité de l'action Vet'Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service d'investissement au travers d'un contrat de liquidité conforme à la charte de déontologie de l'AFEI admise par l'AMF,
- Conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement dans le cadre d'opérations éventuelles de croissance externe, étant précisé que les actions acquises à cet effet ne peuvent excéder 5 % du capital de la société,
- Assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions et autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux du groupe dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi, notamment au titre de la participation aux résultats de l'entreprise, au titre d'un plan d'épargne entreprise ou par attribution gratuite d'actions,
- Assurer la couverture de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution d'actions de la société dans le cadre de la réglementation en vigueur,
- Procéder à l'annulation éventuelle des actions acquises.

Un contrat de liquidité a été signé avec la société Portzamparc le 12 juin 2003 puis renouvelé le 1^{er} avril 2005. Il se renouvelle chaque année par tacite reconduction.

Ce contrat de liquidité a été mis en conformité, le 31 août 2005 en vertu des dispositions :

- du Règlement (CE) 2273/2003 de la Commission Européenne
- des Articles L 225-209 et suivants du Code de Commerce,
- du règlement général de l'AMF
- de la décision de l'AMF du 22 mars 2005

La SA VET'AFFAIRES détient 100% des opérations portées sur le compte de liquidité.

Les opérations réalisées entre la date d'ouverture et la date de clôture du dernier exercice ont été les suivantes :

- Titres détenus au 31/12/2007 : 88 939
- Acquisition de 113 439 actions au cours moyen de 14,17 €, pour un montant total de 1 607 496 €
- Vente de 54 293 actions au cours moyen de 12,80 €, pour un montant total de 694 709 €
- Transfert de 2320 actions au titre d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions au cours moyen de 25,43 € pour un montant total de 58 998 €
- Titres détenus au 31/12/2008 : 145 765
- Actions à transférer en 2009 au titre d'un plan d'Attribution Gratuite d'Actions échu en 2008 : 3500 actions
- Titres en comptabilité au 31/12/2008 : 142 265

A la clôture de l'exercice, le nombre de titres détenus était le suivant :

- 16 833 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité
- 47 866 titres affectés à l'objectif n°2 du programme de rachat à savoir conserver les actions achetées et les remettre ultérieurement à l'échange ou en paiement d'opérations éventuelles de croissance externe.
- 81 066 titres affectés à l'objectif n°3 du programme de rachat à savoir l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux.

Les 142 265 titres comptabilisés dans la société VET'AFFAIRES le sont pour une valeur de 2 770 139 € sur la base d'un cours moyen de 19,47 €. Ce nombre d'actions représente 8,41 % du capital. Ces titres sont provisionnés à hauteur de 1 093 721 €.

Les moyens en espèces et titres (Sicav) mis à disposition du contrat de liquidité sont de 16 942 € au 31/12/2008 (hors titres autodétenus).

Bilan du programme de rachat d'action au 31/03/2009

Déclaration par l'émetteur des opérations réalisées sur ses propres titres du 30 avril 2008 jusqu'au 31 mars 2009	
Pourcentage de capital auto détenu de manière directe et indirecte :	8,33 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois :	0
Nombre de titres détenus en portefeuille au 31 mars 2009 :	140 926
Valeur comptable du portefeuille au 31 mars 2009 :	2 915 247 euros
Valeur de marché du portefeuille calculé sur la base d'un cours de 10,10 euros (cours de clôture du 31 mars 2009).	1 423 352,60 euros

	Flux bruts cumulés Du 01/05/2008 au 31/03/2009		Positions ouvertes au jour du dépôt de la note d'information			
	Achats	Ventes/ Transferts	Positions ouvertes à l'achat		Positions ouvertes à la vente	
Nombre de titres <i>Dont contrat de liquidité</i> <i>Dont autres objectifs</i>	99 338 69 393 29 945	66 295 60 455 5 840	Options d'achat achetées	Achats à terme	Options d'achat vendues	Ventes à termes
Echéance maximale moyenne	-	-	-	-	-	-
Cours moyen de transaction	11,09	11,34	-	-	-	-
Prix d'exercice moyen *	-	-	-	-	-	-
Montants	1 101 265	751 533	-	-	-	-

* Vet'Affaires n'a pas acheté ou vendu d'option et n'a pas réalisé d'opération à terme, Il n'y a donc pas de prix d'exercice moyen.

La société n'a pas utilisé de produits dérivés dans le cadre de ce programme de rachat d'actions.

	Actionnariat salarié*	Couverture de valeurs mobilières	Opérations de croissance externe	Annulation
Volume des actions utilisées (en nombre d'actions)	5 840	-	-	-

*attribution d'actions gratuites existantes

Les actions détenues par la société n'ont fait l'objet d'aucune réallocation à d'autres finalités depuis la dernière autorisation consentie par l'assemblée générale

Enfin, conformément aux dispositions de l'article L. 241-2 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, toute modification significative de l'une des informations figurant dans le présent descriptif sera portée, le plus tôt possible, à la connaissance du public selon les modalités fixées à l'article L. 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers, notamment par mise à disposition au siège de la SA Vet'Affaires et mise en ligne sur le site de Vet'Affaires (www.vetaffaires.fr) et sur celui de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

NOTE 7 - Les mandataires

7.1 - Le Conseil de Surveillance

Il est composé de 5 membres ainsi qu'il suit au 31/12/2008 :

Monsieur Yves PEIS,	Président
Monsieur Vincent LIGER-BELAIR,	Vice-président
Monsieur Francis LE VAN	Membre du Conseil
Monsieur François Xavier LESOT	Membre du Conseil
Monsieur Jean-Yves DREAN	Membre du Conseil

Parmi les membres du conseil, quatre d'entre eux : Messieurs PEIS, LE VAN, LESOT et DREAN sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par l'AFEP/MEDEF.

7.2 - Le Directoire

Il est composé de 7 membres :

Monsieur Rémy LESGUER,	Président
Monsieur André PICARD	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Xavier GALLOIS	Directeur Général et membre du Directoire
Monsieur Yannick PELISSIER	Membre du Directoire
Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL	Membre du Directoire
Monsieur Nicolas OGER	Membre du Directoire
Monsieur Jean-Philippe BLASCO	Membre du Directoire

7.3 - La politique en matière de gouvernement d'entreprise

A la connaissance de la société, les mandats et fonctions des mandataires sociaux au cours de l'exercice 2008 et durant les cinq dernières années ont été les suivants :

Nom & Prénom	Année de nomination	Date d'échéance du mandat Exercice clos	Fonction principale exercées dans la société en 2008	Fonctions principales exercées dans les sociétés du Groupe Vet'affaires en 2008	Autres mandats et fonctions exercées dans toutes sociétés en 2008	Mandats/Fonctions exercés au cours des 5 dernières années et expirés au 31 décembre 2008
Rémy LESGUER 51 ans	2006	2012	Président du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS KANI) Co-gérant (SCI PR) Co-gérant (SCI LPR) Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE)	Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI BRIEUC) Co-gérant (SCI MOBILIER NANTAIS)
Pierre-Yves CLAUDEL 40 ans	2006	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)		
Nicolas OGER 35 ans	2006	2012	Membre du Directoire			Co-gérant (SARL CENTRAL/VET)
André PICARD 39 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL CENTRAL/VET) Co-gérant (MODA TANIO sp. z.o.o.)	Président (SAS H.F.P) Co-gérant (SCI FOSSEON)	
Xavier GALLOIS 46 ans	2006	2012	Membre du Directoire Directeur Général	Co-gérant (SARL PMDIS) Co-gérant (SARL FORMAVET)	Co-gérant (SCI ROUEN BARENTIN) Co-gérant (SCI FOSSEON) Co-gérant (SCI LE MANS OCEANE) Président (SAS LEOVA) Co-gérant (SCI MONLIER) Co-gérant (SCI SAINTES) Co-gérant (SCI MONTAMILLY) Co-gérant (SCI DIX JONCS) Co-gérant (SCI DIEP) Co-gérant (SCI CHOLSIX) Co-gérant (SCI LION) Co-gérant (SCI BRIEUC)	
Jean-Philippe BLASCO 39 ans	2006	2012	Membre du Directoire			
Yannick PELISSIER 37 ans	2008	2012	Membre du Directoire	Administrateur (MODA TANIO sp. z.o.o.)		
Yves PEIS 55 ans	2006	2012	Président du Conseil de Surveillance		Président (SH ENTREPRISE) Gérant (SC LOLIES) Gérant (SC VYPIES) Vice-Président (SA APADIS) Administrateur (SA BABEL STORE-price minister) Administrateur (SA APACHE) Administrateur (SA APAVAD) (SAS APADIS) Gérant (SCI EPIS) (SCI ANDY) (SCI SEPIA) (SCI HAPIES)	Administrateur (SA Vitalicom) Administrateur (SA Le Bihan)
Vincent LIGER BELAIR 65 ans	2006	2012	Vice président du Conseil de Surveillance		Administrateur (Groupement Foncier Agricole Domaine XLB) Administrateur (Domaine Forestier de Baignant Gergy)	Président (SA Phi Econéo)
Francis LE VAN 58 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Gérant (FLV Consult)	
François Xavier LESOT 43 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Président (CAP VISO SAS) Membre du Conseil de Surveillance (LEGRIS INDUSTRIES SA) Directeur Général (GWELAN SAS) Président (COUEDIC INVESTISSEMENTS SAS) Administrateur (APSIG SA) Gérant (FIXAL 2 SARL) Gérant (FIXAL 3 SARL) Gérant (BÔ Objets SARL) Gérant (SCI JOMIFIZ) Gérant (GF Etang Pené) Gérant (GF La Villedieu) Membre du Comité stratégique (VOLUTIQUE SAS) Membre du Comité stratégique (FREGATE SAS)	
Jean-Yves DREAN 57 ans	2008	2012	Membre du Conseil de Surveillance		Directeur Exécutif (BRICORAMA SA)	Administrateur (Défimode) Président Directoire (Prosol Gestion)

A la connaissance de la société aucun mandataire ci-dessus désigné n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années,
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation au cours des cinq dernières années,
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés).
- N'a été empêchée par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

Le nombre d'actions devant être détenues par un membre du Conseil de Surveillance est de 10

Il n'y a pas d'administrateur élu par les salariés.

7.4 - Contrats de service liant les mandataires à l'émetteur ou à l'une quelconque de ses filiales :

Les conventions réglementées font l'objet d'un rapport spécial des commissaires aux comptes inséré dans le présent document.

La seule convention de service qui concerne des sociétés hors du périmètre de consolidation est la suivante :

- La société Phi Econéo, représentée par Monsieur Vincent Liger Belair, donne des prestations de conseil en communication financière (17 000 € HT en 2006 et 21 830 € HT en 2007, 34 937€ HT en 2008)

Cette convention est rémunérée à des conditions normales.

7.5 - Rôle et fonctionnement du conseil de surveillance

Un règlement intérieur a été signé par l'ensemble des membres du Conseil de Surveillance en date du 9 septembre 2008.

7.6 - Les nominations, renouvellements et ratification de cooptations

Aucun mandat des membres du conseil de surveillance n'arrive à expiration avec la présente assemblée.

Nous vous suggérons de ratifier la nomination de :

- Monsieur Francis LE VAN demeurant 7, rue Mozart 92110 CLICHY en remplacement de Monsieur Stéphane ROUSSIER
- Monsieur François-Xavier LESOT demeurant 15, rue de la Bastille 44000 NANTES en remplacement de Monsieur Michel SCHWARZ
- Monsieur Jean-Yves DREAN demeurant 3, chemin du Findez 69340 FRANCHEVILLE en remplacement de Monsieur Patrice LESGUER

en qualité de membres du Conseil de Surveillance, effectuée par le Conseil de Surveillance lors de sa séance du 18/06/2008.

Ces membres sont tous indépendants.

7.7 - Fixation du montant global des jetons de présence à verser

Nous vous proposerons de fixer le montant global des jetons de présence à verser aux membres du conseil de surveillance au titre de l'exercice en cours à 125 000,00 €

7.8 - Les rémunérations des mandataires sociaux en 2007 et 2008

Le conseil de surveillance qui s'est réuni le 19 décembre 2008 a exprimé son adhésion aux recommandations AFEP/MEDEF sur la rémunération des mandataires. Ces recommandations sont respectées dans le groupe Vet'Affaires.

Les tableaux suivants sont issus de la recommandation de l'AMF du 22 décembre 2008 relative à l'information à donner dans les documents de référence sur les rémunérations des mandataires sociaux. Ils reprennent notamment ceux issus du Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP/MEDEF de décembre 2008.

Rémunérations brute versés aux mandataires sociaux :

Membres du Directoire	2008			2007		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Remy LESGUER	120 000			120 000		
Xavier GALLOIS	96 408			96 408		
André PICARD	96 408			96 408		
Philippe DUPONT ⁽¹⁾	8 034			96 408		
Jean-Philippe BLASCO	92 700			88 530		
Nicolas OGER	93 000	7 616		83 000	5 736	
Pierre-Yves CLAUDEL	86 400 ⁽²⁾			79 023 ⁽²⁾		
Yannick PELISSIER	86 503					

(1) Monsieur Philippe DUPONT a démissionné de ses fonctions au 31/01/2008

(2) Bénéficie d'un régime de retraite « article 83 » pour un montant de 5360 € en 2007 et 5952 € en 2008

Il n'y a pas d'autres éléments de rémunération notamment rémunération exceptionnelle, ni jetons de présence, ni d'avantage en nature.

Jetons de présence et les autres rémunérations perçues par les mandataires sociaux non dirigeants

Membres du Conseil de Surveillance	2008			2007		
	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence	Rémunération fixe	Rémunération variable	Jetons de présence
Patrice LESGUER ⁽⁴⁾			25 200 ⁽³⁾			10 000
Vincent LIGER BELAIR			16 500			20 000
Michel SCHWARZ ⁽⁴⁾			9 000			20 000
Yves PEIS			16 500			20 000
Stéphane ROUSSIER ⁽⁴⁾			10 500			30 000
Francis LE VAN ⁽⁴⁾			7 500			
François Xavier LESOT ⁽⁴⁾			7 500			
Jean-Yves DREAN ⁽⁴⁾			7 500			

(3) Rémunération de président du Conseil de Surveillance

(4) Messieurs Francis LE VAN, François-Xavier LE SOT et Jean-Yves DREAN ont été nommés membres du Conseil de Surveillance en remplacement de Messieurs Patrice LESGUER, Stéphane ROUSSIER et Michel SCHWARZ, démissionnaires.

Le Directoire a proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009 de verser au titre de l'exercice en cours des jetons de présence d'un montant de 125 000 €

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe						
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nature des options (achat ou souscription)	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (2)	Nombre d'options attribuées durant l'exercice	Prix d'exercice	Période d'exercice
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social			
Nom du dirigeant mandataire social	N° et date du plan (1)	Nombre d'options levées durant l'exercice	Prix d'exercice
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Actions de performance (1) attribuées à chaque mandataire social

Actions de performance attribuées par l'assemblée générale des actionnaires durant l'exercice à chaque mandataire social par l'émetteur et par toute société du groupe (liste nominative)	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (3)	Date d'acquisition	Date de disponibilité	Conditions de performance
	N° : Date :					
	N° : Date :					
TOTAL						

Néant

Actions de performance devenues disponibles pour chaque mandataire social	N° et date du plan (2)	Nombre d'actions devenues disponibles durant l'exercice	Conditions d'acquisition (3)
	N° : Date :		
	N° : Date :		
TOTAL			

Néant

(*) Les recommandations AFEP MEDEF d'octobre 2008 ne concernent pas les attributions déjà réalisées. Aucune attribution d'actions gratuites n'a été réalisée depuis ces recommandations.

HISTORIQUE DES ATTRIBUTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT D' ACTIONS (1)

INFORMATION SUR LES OPTIONS DE SOUSCRIPTION OU D'ACHAT (1)

Date d'Assemblée	Plan 1	Plan 2
Date du Conseil d'Administration ou du Directoire selon le cas		
Nombre total d'actions (2) pouvant être souscrites ou achetées		
Nombre d'actions pouvant être souscrites ou achetées, dont le nombre pouvant être souscrites ou achetées par :		
<i>Les mandataires sociaux (3)</i>		
Point de départ d'exercice des options		
Date d'expiration		
Prix de souscription ou d'achat (4)		
Modalités d'exercice (lorsque le plan comporte plusieurs tranches)		
Nombre d'actions souscrites ou achetées au [_____] (date la plus récente)		
Nombre cumulé d'options de souscription ou d'achat d'actions annulées ou caduques		
Options de souscription ou d'achat d'actions restantes en fin d'exercice		

Néant

Options de souscription ou d'achat d'actions consentis aux dix premiers salariés non mandataires sociaux attributaires et options levées par ces derniers (1)	Nombre total d'options attribuées / d'actions souscrites ou achetées	Prix moyen pondéré	Plan n° 1	Plan n° 2
Options consentis durant l'exercice par l'émetteur et toute société comprise dans le périmètre d'attribution des options, aux dix salariés de l'émetteur et de toute société comprise dans ce périmètre, dont le nombre d'options consenties est le plus élevé. (Information globale)				
Options détenues sur l'émetteur et les sociétés visées précédemment, levées, durant l'exercice, par les dix salariés de l'émetteur et de ces sociétés, dont le nombre d'options ainsi achetées ou souscrites est le plus élevé. (Information globale)				

Néant

Dirigeants Mandataires Sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
Rémy LESGUER Président du Directoire Date de début de mandat 18/05/2006 Date de fin de mandat 2012		X		X		X		X

→ Critères de calcul ou circonstances d'établissement des éléments composant les rémunérations et avantages.

Néant

→ Rémunérations et avantages versés sous forme d'attribution de titres de capital, de titres de créances ou de titres donnant droit à l'attribution de titres de créances de la société ou de sociétés contrôlées ou contrôlantes :

Néant

→ Engagements de toutes natures correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci :

Néant

→ Obligations de conservation liées aux attributions de stock options ou d'actions gratuites aux mandataires

Ainsi qu'il est mentionné dans le rapport, les mandataires sociaux ont bénéficié d'attribution d'actions gratuites.

Dans le cadre de ces attributions, le conseil de surveillance a décidé que chaque mandataire bénéficiaire aura l'obligation de conserver au nominatif jusqu'à la cessation de son mandat : 10 % des actions gratuites ainsi attribuées à l'issue du délai de conservation de deux ans.

NOTE 8 - Les salariés

8.1 - État des plans d'attributions gratuites d'actions

Le directoire, usant des pouvoirs conférés par les assemblées générales mixtes des 18 mai 2006, 06 juin 2007 et 22 mai 2008 a attribué les actions gratuites suivantes ainsi qu'il est relaté dans le rapport spécial conformément à l'Article 225-197-4 du code de commerce.

Désignation du plan	Date de l'autorisation De l'Assemblée	Date de l'attribution par le directoire	Nombre d'actions attribuées	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2006	18/05/2006	18/05/2006	2 900	18/05/2008	24,37
		29/09/2006	4 890	29/09/2008	21,51
		14/12/2006	880	14/12/2008	17,92
2007	21/05/2007	21/05/2007	42 000	21/05/2009	27,44
		06/07/2007	29 600	06/07/2009	29,20
2008	21/05/2007	11/03/2008	2 800	11/03/2010	19,30

Les conditions de performance ont été atteintes pour les plans de 2006 et le plan du 21 mai 2007. Au regard des données consolidées au 31 décembre 2008, les conditions de performance n'ont pas été atteintes pour les plans du 6 juillet 2007 et du 11 mars 2008. A ce titre, la charge constatée en 2007, au titre du plan du 6 juillet 2007 a fait l'objet d'une reprise dans le compte de résultat de l'exercice 2008 pour un montant de 192 K€.

(Cf. le chapitre consacré au capital de la société et aux titres donnant accès au capital. Paragraphe 6.6 en page 25)

8.2 - Les Mandataires bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2007, aux mandataires sociaux et dont l'acquisition définitive aura lieu en 2009 :

Nom	Prénom	Actions	Valeur	Société attributrice
BLASCO	Jean-Philippe	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
CLAUDEL	Pierre-Yves	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
GALLOIS	Xavier	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
LESGUER	Rémy	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
OGER	Nicolas	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
PELLISSIER	Yannick	4 200	115 248 €	Vet'Affaires
PICARD	André	4 200	115 248 €	Vet'Affaires

8.3 - Les Salariés bénéficiaires

Attributions consenties durant l'année 2006, aux dix salariés de la société, non mandataires sociaux dont le nombre d'actions est le plus élevé et dont l'acquisition définitive a eu lieu le 29 septembre 2008 :

Nom	Prénom	Actions	Société attributrice
BETHYS	Romuald	240	Vet'Affaires
BLON	Pascal	240	Vet'Affaires
BUAUD	Jérôme	240	Vet'Affaires
FERRANDEZ	Béatrice	240	Vet'Affaires
GOURAUD	Hervé	240	Vet'Affaires
LECOMPTE	Stéphanie	240	Vet'Affaires
LEDREZEN	Bruno	240	Vet'Affaires
LEDREZEN	Sabrina	240	Vet'Affaires
MANDIN	Nathalie	240	Vet'Affaires
PETIT	Christophe	240	Vet'Affaires

Attributions consenties durant l'année 2006, aux salariés de la société, non mandataires sociaux et dont l'acquisition définitive a eu lieu le 14 décembre 2008 :

Nom	Prénom	Actions	Société attributrice
GROSSET	Carole	160	Vet'Affaires
LAGUILLIEZ	Franck	240	Vet'Affaires
LAGUILLIEZ	Sandrine	160	Vet'Affaires

Attributions consenties durant l'année 2008 aux salariés de la société,

Nom	Prénom	Actions	Société attributrice
ALIX	Magali	500	Vet'Affaires
CERISIER	Jérôme	300	Vet'Affaires
FEUFEU	Jean-Christian	200	Vet'Affaires
LESGUER FLEURY	Mélanie	1 600	Vet'Affaires
MARTINEZ	Caroline	200	Vet'Affaires

8.4 - La quotité de capital détenu à la clôture de l'exercice

Dans le cadre d'un dispositif d'épargne salariale visé à l'Article L. 225-102 du Code de Commerce, le personnel salarié de la société ne détient aucune participation au capital de la société.

Par ailleurs, aucun plan d'option de souscription ou d'achat d'actions n'a été mis en place au bénéfice des membres du personnel de la société.

8.5 - L'autorisation d'attribuer des options de souscription et/ou d'achat d'actions

A ce jour, aucune politique d'autorisation de stocks options n'a été mise en place par le directoire.

NOTE 9 - Les conventions réglementées

Les conventions règlementées conclues et/ou poursuivies au cours de l'exercice 2008 sont mentionnées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

NOTE 10 - Conséquences sociales et environnementales de l'activité

Conséquences sociales de l'activité

L'effectif moyen du groupe en 2008 est de 700 personnes dont :

Gérants	262
Salariés	365
Personnel intérimaire	23
Surveillance	<u>50</u>
Total	700

La répartition par activité est la suivante :

Fonctions centrales	63
Réseau de magasins	<u>637</u>
Total	700

La société Central'Vet possède un bureau de représentation situé à Shanghai en Chine. L'effectif est de 7 salariés Chinois.

La durée du temps de travail appliqué dans les sociétés du groupe est de 35 heures hebdomadaire.

Les conventions collectives appliquées sont :

SA VET'AFFAIRES

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

SARL Central'Vet

« CCN Commerce de gros en bonneterie, lingerie, confection, mercerie, chaussures et négoce connexes »

SARL PMDIS

« CCN Personnel des prestataires de services dans le domaine du secteur tertiaire »

Magasins

« CCN Commerce de détail de l'habillement et des Articles textiles »

Il existe au sein de la SARL PMDIS, une organisation représentative du personnel. Il n'existe pas d'accord de réduction du temps de travail ou d'autres accords collectifs.

Le groupe met en œuvre les mesures nécessaires à la sécurité du personnel (matériel de protection individuel, sécurité électrique, ergonomie des locaux, ...), à son confort (climatisation, ...) et à sa formation (sécurité incendie, utilisation du matériel de sécurité, formation cariste, formation informatique, ...).

D'autre part, le groupe participe activement à la formation professionnelle d'un public composé de jeunes en formation et de personnes en réinsertion, en les accueillant dans ses magasins sous contrat d'apprentissage ou de qualification.

Les sociétés du groupe ont recours à différents types de contrats :

- * Contrat à durée indéterminée
- * Contrat à durée déterminée
- * Contrat d'apprentissage
- * Contrat de qualification
- * Contrats aidés

Les magasins du groupe VET'AFFAIRES sont implantés sur l'ensemble du territoire national français et contribuent au développement de l'activité économique et à la création d'emplois dans les régions concernées.

Le groupe VET'AFFAIRES est particulièrement sensible au respect par ses sous traitants des dispositions des conventions de l'Organisation Internationale du Travail (OIT). VET'AFFAIRES s'engage notamment dans la lutte contre le travail des enfants et met en œuvre une politique visant à obtenir de ses sous-traitants, des engagements écrits de respect des règles de l'OIT.

Conséquences environnementales de l'activité

De par la nature même de son activité commerciale, le groupe VET'AFFAIRES a un impact très faible sur l'environnement que ce soit en matière de rejet dans l'air, dans l'eau ou dans les sols ainsi qu'en matière de nuisances sonores ou olfactives.

A la date d'arrêté du présent rapport, le groupe n'avait connaissance d'aucun risque environnemental.

La groupe n'a pas constitué de provision ni pris de garantie pour couvrir quelconques risques en matière environnementale. De la même façon, le Groupe n'a versé aucune indemnité à ce titre au cours de l'exercice.

- Recyclage :

Vet'Affaires veille à recycler au maximum ses déchets (tubes fluorescents, palettes, cartouches d'imprimante, gaz de climatisation, sacs emballages...).

- Substances chimiques entrant dans la composition des vêtements :

La réglementation limite voire interdit l'usage et l'importation de certaines substances chimiques.

Le groupe respecte le décret du 9 septembre 2003 relatif à la limitation d'emploi des colorants azoïques.

Le groupe, a mis en place des procédures qui visent à respecter le programme européen REACH (Regulation Evaluation Autorisation and Restriction of Chemical) qui a pour objectif d'assurer un niveau élevé de protection de la santé humaine et de l'environnement, en améliorant la connaissance sur les dangers des substances chimiques et des risques liés à leurs usages (cf ; information sur le programme REACH dans le chapitre consacré aux facteurs de risques Note 5.1)

Rapport en matière extraordinaire

NOTE 11 – Les délégations

11.1 - Délégation à donner au Directoire à l'effet de réduire le capital par voie de rachat d'actions

L'assemblée générale des actionnaires de la société Vet'Affaires est appelée à statuer sur une résolution décidant une réduction de capital et autorisant le directoire à acquérir 350.000 actions.

Le directoire expose que la société détient à ce jour des actions propres affectées notamment à l'objectif de financement de la croissance externe et à l'actionnariat salarié. Les projets de croissance externe initialement envisagés ne se réalisant pas et le nombre d'actions à attribuer gratuitement étant limité à 37.800, le directoire, propose de procéder à l'annulation de 89.000 actions.

Au delà de ce premier projet, le directoire expose l'opportunité de mettre en œuvre une offre publique de rachat portant sur 350.000 actions de la société.

Cette opération est motivée par la volonté de contribuer à la liquidité du titre dans une situation de marché difficile caractérisée par des cours bas et une absence de demande, sans pour autant réduire le flottant de façon significative.

Elle aura pour effet d'ajuster la structure financière de la société aux besoins de son activité en réduisant son enveloppe de trésorerie excédentaire.

Pour tous les actionnaires qui n'apporteraient pas à l'offre, cette opération aurait un effet relatif. Ainsi, sur la base du résultat 2008 et dans l'hypothèse de l'annulation de 350.000 actions, le bénéfice par action serait porté de 1,91 euros à 2,45 euros.

Il précise le prix de l'offre ferait l'objet d'une expertise indépendante et que la société dispose d'une trésorerie excédentaire de 6 millions d'euros permettant de financer l'opération.

Il précise que les membres du « concert Rémy Lesguer » n'apporteraient pas à l'offre. Au même titre que l'ensemble des actionnaires, le concert de contrôle bénéficierait ainsi d'un effet relatif. Cet effet aurait pour conséquence de contraindre le « concert Rémy Lesguer » à déposer une offre publique portant sur la totalité des actions Vet'Affaires.

Saisi de ce projet, le collège de l'AMF a donné le 2 avril 2009, au bénéfice des membres du « concert Lesguer », une dérogation à cette obligation.

A l'occasion de cette demande de dérogation, les membres du « concert Lesguer » se sont engagés à solliciter l'avis du conseil de surveillance, notamment de ces membres indépendants, sur ces deux opérations d'annulation.

11.2 - Mise en harmonie des statuts avec le décret du 11 décembre 2006 et la loi du 4 août 2008

Le décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006

Nous vous demandons de procéder à diverses modifications statutaires résultant du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006.

En effet, ce texte contient des règles qui ont des incidences directes sur le texte des statuts, que nous vous proposons de modifier en conséquence. Ces règles sont les suivantes :

- Allongement du délai de parution de l'avis de réunion au Bulletin d'Annonces Légales Obligatoires de 30 à 35 jours avant l'assemblée,
- Modification des règles de participation à l'assemblée, le droit de participer aux assemblées générales étant subordonné à l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte, au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

En conséquence, il vous est proposé de modifier les articles 34 et 36 des statuts.

La loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008

Maintien du droit de vote double attaché aux actions transmises dans le cadre d'une fusion

Nous vous demandons de procéder à une modification statutaire résultant de la loi n° 2008-776 de modernisation de l'économie du 4 août 2008

L'article L. 225-124 du Code de commerce, tel que modifié par cette loi, prévoit désormais un maintien du droit de vote double en cas de transfert des actions de la société suite à une opération de fusion ou de scission d'une société actionnaire au profit de la ou des société(s) bénéficiaire(s), sauf stipulation contraire des statuts de la société ayant attribué le droit de vote double.

Afin qu'il y ait maintien du droit de vote double en pareille hypothèse, il vous est proposé de modifier l'article 38 des statuts.

Conclusion

Nous vous demanderons de donner quitus entier et définitif à votre directoire de sa gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2008, ainsi qu'aux Commissaires aux Comptes pour l'accomplissement de leur mission qu'ils vous relatent dans leur rapport général.

Votre directoire vous invite à approuver par votre vote, le texte des résolutions qu'il vous propose.

LE DIRECTOIRE

NOTE 12 - Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital résultant de l'annulation d'actions achetées (C.Com. art. L.225-207)

Assemblée générale mixte du 27 mai 2009

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SA Vet Affaires et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-204 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée sont régulières.

Cette opération s'inscrit dans le cadre de l'Offre Publique de Rachat d'Actions initiée et approuvée par le Directoire de la SA Vet Affaires dans ses séances des 15 et 20 avril 2009 et portant sur le rachat de 350.000 actions Vet Affaires au prix unitaire de 13 euros en vue de leur annulation en application des dispositions des articles L.225-204 et L.225-207 du Code de commerce.

Votre Directoire vous demande de lui déléguer, dans le cadre des dispositions des articles L.225-204, L. 225-205 et L.225-207 du code de commerce, tous pouvoirs pour réaliser, au plus tard le 31 décembre 2009, en une ou plusieurs fois, une réduction de capital d'un montant maximum de 2 667 857,71 euros, par voie d'achat en vue de leur annulation de 350 000 actions, pour un prix maximum d'achat de 13 euros l'action, soit un prix global maximum de 4 550 000 euros. Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction de capital envisagée, étant rappelé que celle-ci ne peut-être réalisée que dans la mesure où votre assemblée approuve l'opération concomitante de rachat d'actions.

Fait à Nantes et Orvault le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG SA – M Franck Noël Associé

RSM Secovec – M Gilles Leclair Associé

**ANNEXE 1 : TABLEAU DE SYNTHÈSE DES OPÉRATIONS SUR TITRES
DES MANDATAIRES SOCIAUX, DES HAUTS RESPONSABLES ET DE
LEURS PROCHES RÉALISÉES AU COURS DU DERNIER EXERCICE**
(Articles L.621-18-2 du Code monétaire et financier et 223-26 du RG de l'AMF)

Néant

**ANNEXE 2 : TABLEAU RECAPITULATIF DES DELEGATIONS EN
MATIERE D'AUGMENTATION DE CAPITAL EN COURS DE VALIDITE**

	Date de l'AGE	Date d'expiration de la délégation	Montant autorisé en K€	Augmentation(s) réalisée(s) les années précédentes	Augmentation(s) réalisée(s) au cours de l'exercice	Montant résiduel au jour de l'établissement du présent tableau
Autorisation d'attribuer des actions gratuites à émettre	18/05/2006	17/07/2009	3 % du capital	-	0,51%	2,49 %
	06/06/2007	05/08/2010	2 % du capital			

NOTE 13 - Observations du Conseil de Surveillance sur le rapport du Directoire à l'Assemblée Générale Mixte du 27 mai 2009:

Le conseil de surveillance attire l'attention du directoire sur le fait que, dans une période économique difficile où la consommation des ménages est mise à mal, il est impérieux :

- de piloter avec finesse et fermeté ses coûts ;
- de mettre en place des méthodes performantes de contrôle de gestion de marchandises, afin de suivre de près l'évolution de ses stocks et de continuer à les optimiser ;
- de mener une politique de développement mesurée; et, en ce qui concerne la filiale polonaise, de chercher d'abord à maîtriser la structure et le marché, avant la croissance du chiffre d'affaires.

Le conseil de surveillance rappelle au directoire que la phase de consolidation est toujours plus fragile dans un contexte économique de crise. Il est alors absolument nécessaire de tenir informé le conseil de surveillance de tous les projets en cours et de leur évolution, ainsi que des nouveaux projets de développement.

Le conseil de surveillance invite le directoire au maintien et au renforcement des mesures de contrôle prises en 2008, ainsi qu'à la prudence dans les domaines relatifs :

- a la politique de déploiement et de croissance
- a l'optimisation de la trésorerie et des stocks
- a la politique de provisions en ce qui concerne les litiges et procédures en cours.

Après examen des comptes, le conseil de surveillance donne son accord à la proposition du directoire de soumettre aux actionnaires une augmentation du dividende.

NOTE 14 - Observations du Conseil de Surveillance sur les comptes de l'exercice clos au 31/12/2008.

Après avoir vérifié et contrôlé les comptes annuels nous estimons que ces documents ne donnent lieu à aucune observation particulière.

E - INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

NOTE 1 - Renseignements de caractère général concernant l'activité de la société

1.1 - Histoire

Au début des années **1970**, deux très jeunes frères, Patrice et Rémy Lesguer, dont le père est décédé prématurément, rejoignent l'aînée de la famille qui possédait trois magasins de vêtements à prix « discount » en centre ville de Nantes sous l'enseigne « Au vrac ».

En **1976**, à leur majorité, fort de leur première expérience dans la distribution, les deux frères achètent chacun un camion pour faire les marchés sur le concept de solderie de vêtements.

Proche des grandes usines textiles de l'ouest de la France situées principalement en Vendée et dans les Deux sèvres ils achètent des lots et de fin de série à des prix cassés.

Le succès est au rendez vous et ils sont rejoints en **1982** par deux neveux. Les quatre dirigeants associés se retrouvent rapidement à la tête d'une flotte de camions qui parcourent la France de marché en marché. Chaque camion est dirigé par des gérants, associés des quatre fondateurs. C'est le début du modèle « gérant associé de SNC » qui se développera par la suite dans les magasins.

Le premier magasin sédentaire est ouvert en **1987** à Rezé à proximité de Nantes. En périphérie de ville, d'une surface de vente de 1000 m², sur un grand axe routier, ce magasin connaît rapidement un vif succès.

En quelques années le modèle est rodé et en **1992** les quatre associés décident d'accélérer le développement de la société avec la création de plusieurs points de vente. Simultanément les sources d'approvisionnement s'élargissent vers l'Europe du sud. Les camions sont abandonnés.

En **1994** le réseau est constitué de 4 magasins et le groupe crée sa propre centrale d'achats au nom de Central'Ve avec 3000 m² d'entrepôt et 500 m² de bureaux.

Cette création a pour objectif la maîtrise de la politique d'achat, condition essentielle de la rentabilité du groupe. Elle permet également l'ouverture des achats vers un nouveau continent ; l'Asie.

Le groupe compte 20 magasins en **1999**. La société Pmdis est créée pour gérer la communication et la publicité de l'ensemble des points de vente. Une restructuration juridique est entamée et voit naître la SA Vet'Affaires. Les magasins prennent tous la forme de Sociétés en Nom Collectif (SNC) permettant aux associés gérants d'avoir un statut de travailleurs non salariés (TNS).

En **2000**, le Groupe Vet'Affaires est introduit en bourse sur le « Marché Libre » lui permettant d'assurer sa notoriété et son développement.

En **2003**, le Groupe Vet'Affaires est transféré sur le « Second Marché » aujourd'hui dénommé « Eurolist » d'Euronext. La croissance est soutenue, la rentabilité forte, le groupe Vet'Affaires compte 49 magasins.

Après des années de croissance ininterrompues et de rentabilités exceptionnelles, l'exercice **2005** marque un tournant dans l'histoire du groupe et il sera nécessaire d'engager dès **2006** des profondes restructurations qui amèneront :

- Une évolution du business model
- Une redéfinition de l'offre produit
- Un changement du merchandising
- Un changement du logo de l'enseigne et de la politique marketing
- Une optimisation du parc de magasins
- Un changement de la gouvernance d'entreprise (Duale vs. Conseil d'administration)
- La composition d'une équipe dirigeante mixte (fondateurs + nouveaux entrants)

L'année **2007** perçoit les premiers fruits de ces changements et rehausse sa rentabilité. La société Moda Tanio, filiale polonaise du groupe voit le jour.

En **2008**, le groupe affirme son positionnement de hard discounter et met en place le concept HARD SHOPPING. Le Groupe Vet'Affaires compte 86 magasins.

1.2 - Principales activités

Le groupe Vet'Affaires est un distributeur hard discount de vêtements qui possède un réseau de 86 magasins en France. Vet'Affaires maîtrise la totalité du processus depuis la conception du produit jusqu'à la vente aux particuliers en passant par le sourcing en Asie.

Les Achats

Point fort historique de l'enseigne, le service achats maîtrise la totalité du processus produits, de la conception à la livraison.

S'appuyant sur les tendances du moment, une équipe de stylistes dédiée conçoit la totalité des 2 collections annuelles. Formes, couleurs et matières sont renouvelées à chaque saison pour répondre aux attentes des clients.

La fabrication est ensuite assurée au niveau international par des fournisseurs sélectionnés par les acheteurs pour leur savoir-faire.

Un bureau implanté en Chine permet de vérifier la qualité, les délais ainsi que les conditions de fabrication.

En parallèle des produits tendance, l'enseigne confirme son savoir-faire et son imbattable rapport qualité prix sur les produits cachés (chaussettes et sous-vêtements), les produits de nuit (pyjama) ainsi que les incontournables basics.

L'expérience et le savoir-faire produits de l'enseigne lui assurent une offre et un rapport qualité prix imbattables.

Renouvellement de l'offre, élargissement des gammes, mise en place de nouveaux rayons, l'offre Vet'Affaires est en constante évolution afin de toujours mieux répondre aux attentes des clients.

En 2007 et 2008 des nouveaux rayons ont vu le jour ou ont été approfondis tels que les chaussures, les vêtements grande taille, le linge de maison et les vêtements pour les nouveaux nés.

La Supply Chain

Stratégique pour le chiffre d'affaires, la supply chain travaille en amont des achats en établissant des prévisionnels de vente pour chaque famille de produits.

Elle intervient également en aval et est responsable de l'approvisionnement des produits en magasin afin d'envoyer le bon produit, au bon moment et en bonne quantité.

Elle s'appuie sur plusieurs entrepôts, reçoit puis expédie la totalité des produits plusieurs fois par semaine.

Un réseau de 86 magasins ouverts 7/7

Dans une optique de satisfaction du client, tous les magasins proposent une amplitude horaire très importante et une ouverture tous les jours même les dimanches et jours fériés.

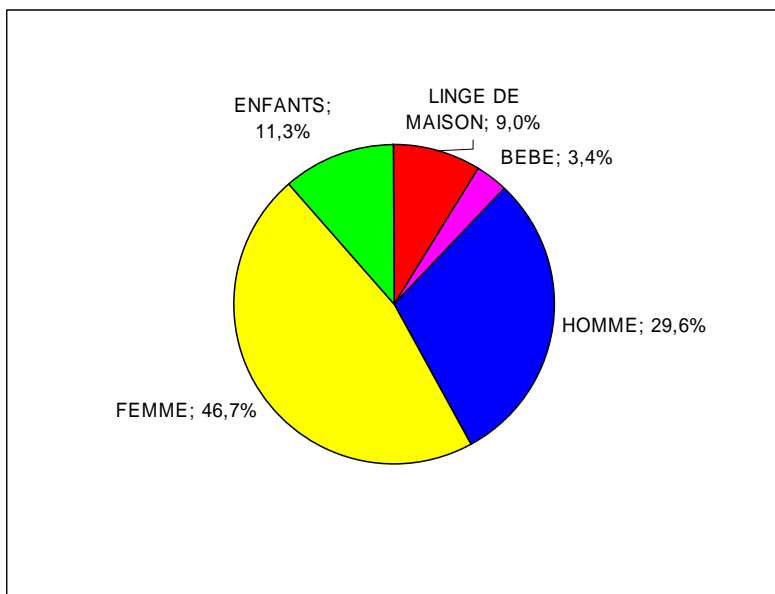
Cette particularité apporte aux clients un confort d'achat lui permettant de faire ses achats à l'heure du déjeuner ou le dimanche, souvent même en famille.

L'ouverture du dimanche et des jours fériés est rendue possible légalement par l'adoption d'un modèle de gérance avec un statut de travailleur non salarié (TNS). Les gérants sont également associés de la Société en Nom Collectif qui exploite le magasin. Ils participent aux pertes et au gains de la société.

Les magasins sont situés en périphérie des villes de plus de 40 000 habitants.

Les magasins Vet'Affaires vendent des vêtements destinés à toute la famille.

Le client type est une femme, mère de famille, au revenu modeste. Elle achète 5 vêtements à chaque passage en caisse à un prix unitaire de 4 € ttc soit un panier moyen de 20 € ttc.



1.3 - Principaux marchés

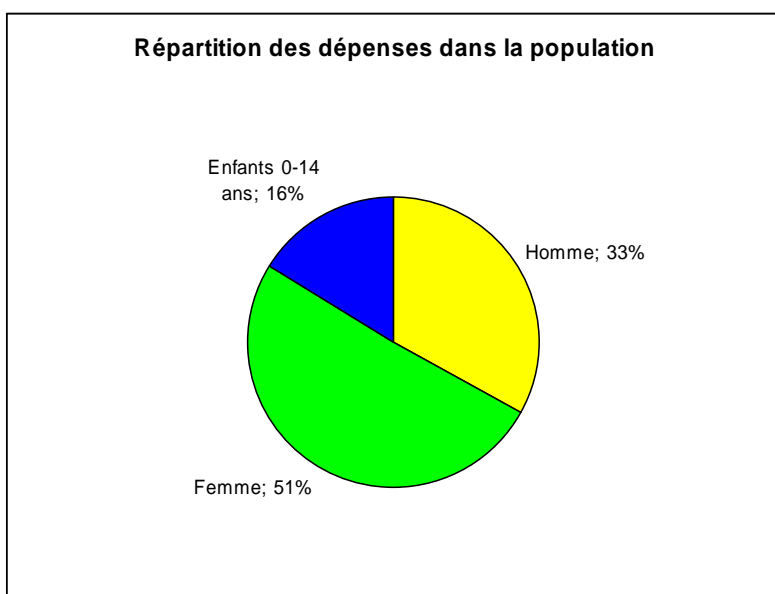
Les sources utilisées par Vet’Affaires sont les études publiées par l’institut français de la mode (IFM) dans ses éditions 2008 et 2009.

a) Le marché de l’habillement en France

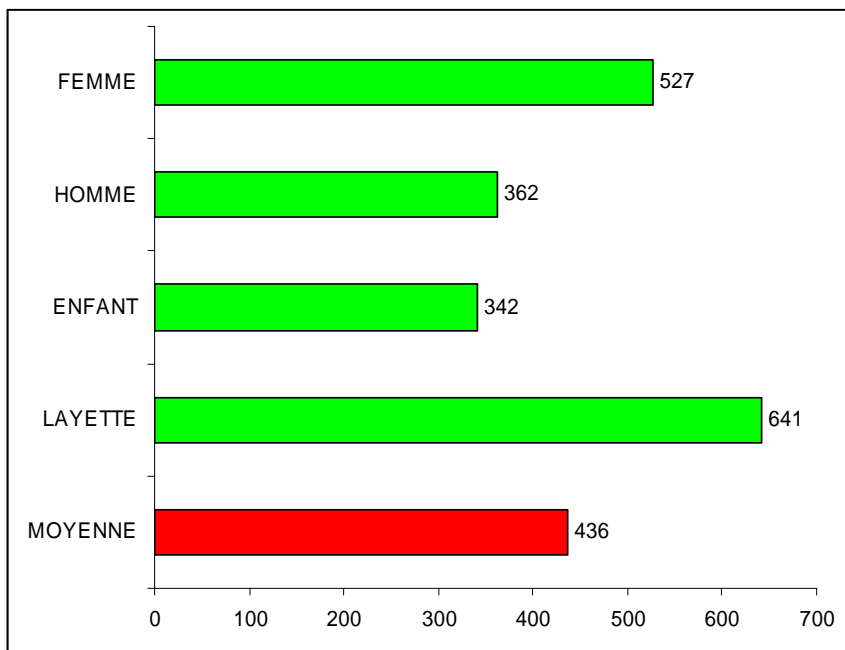
Sur l’ensemble de l’année 2008, la consommation d’articles textile-habillement a accusé en France une baisse d’environ 3% en valeur, à périmètre commercial constant, par rapport à 2007. Le volume des achats a diminué dans un contexte de léger recul des prix, alors qu’habituellement les consommateurs ont plutôt tendance à profiter de la baisse des prix pour acheter davantage. Les marchés ayant le mieux résisté sont le prêt-à-porter Homme, les sous-vêtements et chaussons Homme ainsi que l’habillement enfants.

La budget consacré à l’habillement a légèrement diminué en 2008 pour favoriser celui des loyers et surtout celui de la consommation alimentaire.

La répartition des dépenses annuelles ne suit pas strictement le poids que représente les femmes, hommes et enfants dans la population. Si elle est très proche pour les enfants (18% de la population pour 16% des dépenses), elle diverge pour les femmes qui sont les principales consommatrices (43% de la population pour 51% des dépenses).



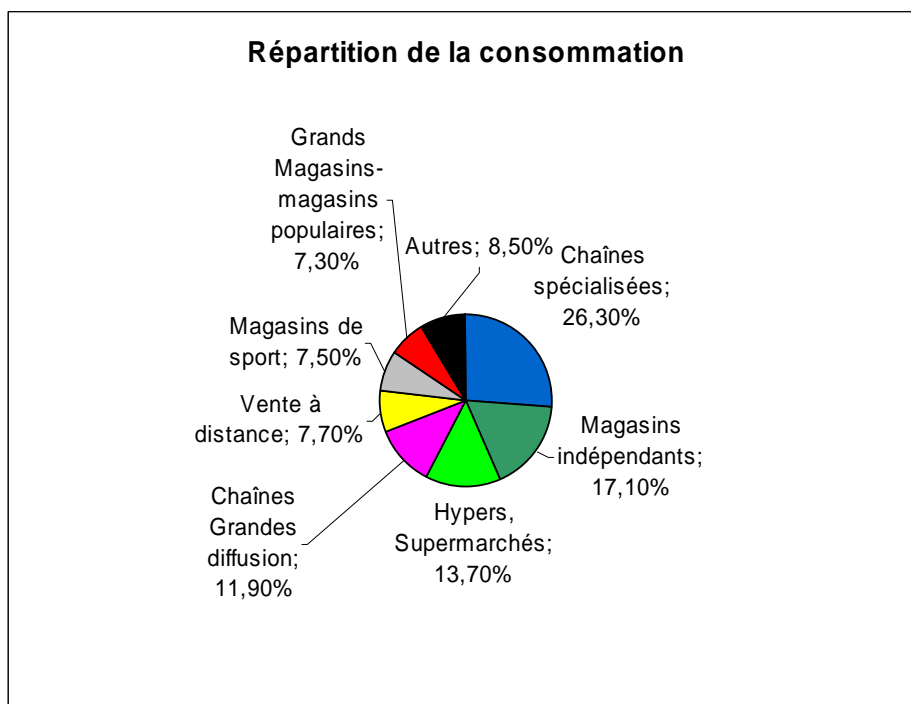
La dépense moyenne d'habillement par français est proche de 436 €/an mais se segmente avec un pic à plus de 641 €/an pour les enfants de moins de 2 ans en raison, notamment, des changements de taille plus rapide ainsi que des cadeaux de naissance.



Le marché du textile est quasi stable en France depuis plusieurs années, il reflète la tendance des prix sur le marché. Les quantités de produits continuent à augmenter de façon régulière.

b) Les acteurs du marché

La segmentation des dépenses 2007 par circuit de distribution a été la suivante :



Vet'Affaires relève de la catégorie : « Chaînes de grande diffusion »

La répartition de la consommation n'a pas évolué depuis 2006. Les proportions restent quasiment stables par circuit.

Le chiffre d'affaire moyen au m² des magasins d'habillement est de 3827 €

Le marché est atomisé et aucun acteur français ne représente plus de 3%. Les 5 premiers français sont par ordre d'importance : Decathlon, Carrefour, Auchan, les Galeries Lafayette et Leclerc. Les « chaînes spécialisées », premier circuit de distribution en France, est composé de multiples enseignes dont les trois grosses, H&M, Zara et Etam, ne représente que 1% de la consommation.

c) La concurrence

Vet'Affaires est positionné en tant que hard discounter et reste, en France, une référence des prix bas pour l'habillement. Les enseignes concurrentes, dont le positionnement est le plus proche de Vet'Affaires, sont Tati, Fabio Lucci, Gémo, Babou. On retrouve ensuite, sur un positionnement prix plus élevé, les enseignes Kiabi, La Halle aux vêtements, Defi Mode, ...

d) La clientèle

Le client d'Articles textiles est principalement une femme qui achète pour ses enfants et pour elle-même.

1.4 - Information sur les tendances

Le Groupe Vet'Affaires importe des vêtements principalement en provenance d'Asie. Il est de ce fait sensible à la parité EUR/USD, aux évolutions des taxes douanières, à la variation du cours des matières premières et au contexte économique mondial. L'année 2008 est marquée par un très fort ralentissement de la demande mondiale qui s'est traduit par une baisse des coûts d'approvisionnement (pétrole, matières, salaires).

⇒ USD Favorable

La parité EUR/USD est très favorable aux importateurs de la zone euro. En 2008 la parité a atteint 1,6 dollars pour 1 euro



⇒ Quota Chine

L'importation de marchandises en provenance de Chine a été progressivement libérée (suppression des quotas) avec un premier allègement le 1^{er} janvier 2005 puis une libération totale au 1^{er} janvier 2008. Cependant, la marchandise fait l'objet d'une surveillance. Les exportateurs n'achètent plus de quotas mais doivent produire les mêmes documents nécessaires au dédouanement.

⇒ Evolution des prix de revient Chine

La croissance chinoise avait entraîné une hausse des salaires des ouvriers qui se répercutaient sur le prix d'achat des produits mais qui se trouve aujourd'hui contrecarré par la diminution de la demande mondiale.

⇒ Matière première

Les matières premières que sont le pétrole pour l'acrylique et le coton connaissent des hausses régulières qui ont renchéri le coût des tissus avant de subir une baisse au deuxième semestre 2008 liée à la diminution de la demande.

⇒ Pétrole

Le pétrole a connu des records historiques qui ont fortement pesés sur le coût des transports au premier semestre avant de revenir à des niveaux très bas.



1.5 - Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers

La politique d'achat du groupe Vet'Affaires laisse beaucoup de souplesse aux fabricants asiatiques notamment sur les délais de livraison. D'autre part, les cycles d'approvisionnement sont longs (grand import).

Cette politique d'achat nécessite d'une part d'avoir des lignes de crédit documentaires qui garantissent la livraison de la marchandise et le paiement aux fabricants et d'autre part de porter un niveau de stock important.

En conséquence, des lignes de crédit documentaires et de découverts importantes sont nécessaires pour la bonne marche du groupe.

1.6 - Investissements

Propriétés immobilières, usines et équipements

La valeur des immobilisations corporelles nettes dans les comptes consolidés au 31/12/2008 se monte à 11 811 K€, et se décompose ainsi :

- Terrains 229 k€
- Constructions 2 355 k€
- Installations techniques 1 322 k€
- Autres immobilisations corporelles 7 850 k€
- Immobilisations en cours 55 k€

Siège Social

La société Central'Vet est propriétaire de l'immeuble (bureaux + entrepôts d'environ 11.000 m²) situé près de Nantes. Sa valeur nette dans les comptes consolidés se monte à 2 005 K€.

Magasin

Le magasin de la Roche Sur Yon (85) – SNC VET'VIENNE a procédé à une construction sur sol d'autrui pour une valeur nette au bilan de 180 K€.

Acquisitions et cessions

Politique d'acquisition des magasins

Les acquisitions se font par achat de droit au bail sur des surfaces commerciales préexistantes comprises entre 600 et 1000 m². Les 86 magasins du groupe sont locataires d'un bail commercial de 9 ans et bénéficient d'une possibilité de résiliation triennale. Chaque magasin est une SNC (Société en Nom Collectif).

Les loyers annuels au m² s'inscrivent dans une fourchette de 38 à 170 €/an avec une moyenne de 91 € au m². Douze magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 62 à 136 €/an avec une moyenne de 97 € au m². Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux. Il est prévu une poursuite de ces baux à des conditions normales de marché.

En France, tout projet de création d'un magasin de commerce de détail ou d'un ensemble commercial d'une surface de vente supérieure à 300 m² doit faire l'objet d'une autorisation d'exploitation commerciale délivrée par la Commission Départementale d'Equipeement Commercial (CDEC). Le groupe a fait une demande d'ouverture en 2004 auprès de la CDEC du nord (59) qui s'est prononcée favorablement pour un magasin situé à Dechy (ouverture au public en 2007).

Investissements

2008		2007		2006	
Nature	Montant	Nature	Montant	Nature	Montant
Ouverture de 11 magasins	2 030 k€	Ouverture de 4 magasins	744 k€	Ouverture de 1 magasin	310 k€
Nouveaux TPV	660 k€	Nouvelles enseignes	734 k€	Rénovation magasins	475 k€
Divers	42 k€	Mobilier	662 k€	Logiciel	66 k€
		Informatique	180 k€	Divers	223 k€
		Divers	140 k€		
Total	2 732 k€	Total	2 460 k€	Total	1 074 k€

Le groupe Vet'Affaires consacre la majeure partie de son budget d'investissement à l'ouverture et la rénovation de magasins en France. Ces magasins sont situés en périphérie des villes de moyenne importance.

Le groupe Vet'Affaires a pour politique de financer par emprunt bancaire sur une durée de 5 ans le coût d'ouverture des magasins. Le groupe a ainsi emprunté :

- 1300 k€ en 2006 (couverture partiel du programme d'investissement de fin 2005)
- 1000 k€ en 2007
- 1810 k€ en 2008

Le stock nécessaire à l'activité des magasins est financé sur fonds propres.

Prévisions 2009

Ouvertures/ Fermetures

Le groupe a un projet d'ouverture de 5 autres magasins pour un investissement qui pourrait s'élever à 1 000 000 €.

1.7 - Stocks, transfert de propriété et marchandise en transit

La marchandise en transit est de la marchandise dont nous sommes propriétaires mais dont nous n'avons pas de disposition physique immédiate car elle est généralement sur des bateaux.

Nous achetons notre marchandise principalement en Asie. Celle-ci est acheminée par bateau. Nous utilisons le crédit documentaire comme moyen de paiement et de garantie. L'incoterm utilisé est principalement le FOB.

Le paiement de la marchandise est réalisé au comptant sur présentation des documents réguliers auprès des banques émettrices. Parmi ces documents figurent le connaissement maritime. Celui-ci, endossé, détermine le transfert de propriété. Il traduit également le chargement de la marchandise à bord et donc le transfert du risque au regard de nos incoterms. Chargement, endossement et paiement sont donc quasi simultanés ou se répartissent sur une période très courte.

Nous retenons la date de paiement (débit bancaire) comme fait générateur de l'entrée en stock.

NOTE 2 - Renseignements de caractère général concernant la société et son capital

2.1 - Renseignements de caractère général concernant la société

Dénomination (Article 2 des statuts)
La société est dénommée VET'AFFAIRES.
Numéro RCS & code NAF
428 646 103 RCS NANTES
Code APE : 6420 Z

Date de constitution et durée de la société (Article 5 des statuts)
La société a été constituée le 22 décembre 1999. La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

Siège social (Article 4 des statuts)
Le siège de la société est fixé : 9, rue du Progrès - (44840) LES SORINIÈRES

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil de surveillance sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Forme juridique (Article 1 des statuts)
Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les statuts.

Objet social (Article 3 des statuts)
La société a pour objet tant en FRANCE qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,

- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,

le négoce de tous matériels, mobiliers, Articles d'habillement divers ainsi que tous Articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

2.2 - Statuts

Statuts adoptés à l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006 et non modifiés ce jour. Les modifications prévues par l'assemblée générale du 27 mai 2009 se retrouvent dans les résolutions extraordinaires page 39.

Article 1 - FORME

Initialement constituée par acte SSP aux Sorinières le 18 décembre 1999 sous forme de société anonyme à conseil d'administration, la société a adopté le mode de gestion de directoire et conseil de surveillance suivant assemblée générale mixte du 18 mai 2006. Elle est régie par les dispositions du Code de commerce applicables à cette forme de société et par les présents statuts.

Article 2 - DENOMINATION

La société est dénommée VET'AFFAIRES.

Dans tous les actes et documents émanant de la société et destinés aux tiers, la dénomination doit être précédée ou suivie immédiatement des mots "société anonyme à directoire et conseil de surveillance" et de l'énonciation du montant du capital social.

Article 3 – OBJET

La société a pour objet tant en France qu'à l'étranger :

- la participation directe ou indirecte dans toutes opérations mobilières ou immobilières, entreprises ou sociétés commerciales, industrielles ou de services,
- toutes prestations de services techniques, commerciales, financières, administratives, marketing et développement ou informatiques au profit ou non des sociétés ou entreprises dans lesquelles la société a une participation,
- le négoce de tous matériels, mobiliers, articles d'habillement divers ainsi que tous articles complémentaires ou connexes pour l'équipement de la personne.

Elle peut réaliser toutes opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation.

Article 4 - SIEGE

Le siège de la société est fixé : 9, rue du Progrès - (44840) LES SORINIERES.

Il peut être transféré en tout endroit du même département ou dans un département limitrophe, par une simple décision du conseil d'administration, sous réserve de ratification de cette décision par la prochaine assemblée générale ordinaire, et partout ailleurs en vertu d'une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, sous réserve des dispositions légales en vigueur.

En cas de transfert décidé conformément à la loi par le conseil de surveillance, celui-ci est habilité à modifier les statuts en conséquence.

Article 5 - DUREE

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolutions anticipées.

Article 6 - FORMATION DU CAPITAL

Les apports faits à la constitution de la société et formant le capital d'origine ont tous été, à concurrence de 84.569.200 Francs, des apports en nature.

Article 7- CAPITAL SOCIAL

Le capital social est fixé à DOUZE MILLIONS HUIT CENT QUATRE VINGT DOUZE MILLE QUATRE CENT QUATRE VINGT ONZE EUROS et QUARANTE TROIS CENTIMES (12.892.491,43 €).

Il est divisé en UN MILLION SIX CENT QUATRE VINGT ONZE MILLE TROIS CENT QUATRE VINGT QUATRE (1.691.384) actions de 7,62 € chacune, de même catégorie.

Article 8 - AVANTAGES PARTICULIERS

Les présents statuts ne stipulent aucun avantage particulier au profit de personnes associées ou non.

Article 9 - AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital social peut être augmenté suivant décision, délégation ou autorisation de l'assemblée générale extraordinaire par tous les moyens et procédures prévus par les dispositions du Code de commerce.

En cas d'incorporation de réserves, bénéfiques ou primes d'émission, l'assemblée générale extraordinaire statue aux conditions de quorum et de majorité prévues pour les assemblées générales ordinaires.

Les augmentations de capital sont réalisées nonobstant l'existence de "rompus".

Dans le silence de la convention des parties, les droits respectifs de l'usufruitier et du nu-proprétaire d'actions s'exercent conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur.

Article 10 - AMORTISSEMENT ET REDUCTION DU CAPITAL

Le capital peut être amorti par une décision de l'assemblée générale extraordinaire, au moyen des sommes distribuables au sens de la loi.

La réduction du capital, pour quelque cause que ce soit, est autorisée ou décidée par l'assemblée générale extraordinaire. Elle s'opère, soit par voie de réduction de la valeur nominale des actions, soit par réduction du nombre des titres, auquel cas les actionnaires sont tenus de céder ou d'acheter les titres qu'ils ont en trop ou en moins, pour permettre l'échange des actions anciennes contre les actions nouvelles. En aucun cas, la réduction du capital ne peut porter atteinte à l'égalité des actionnaires.

Article 11 – LIBERATION DES ACTIONS – SANCTIONS

Lorsque les actions de numéraire sont libérées partiellement à la souscription, le solde est versé, sauf disposition particulière, en une ou plusieurs fois, dans un délai maximum de cinq ans, sur appels du directoire aux époques et conditions qu'il fixe. Les appels de fonds sont toujours portés à la connaissance des actionnaires un mois avant la date fixée pour chaque versement, soit par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, soit par avis inséré dans un journal d'annonces légales du siège social.

Les versements sont effectués, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué à cet effet. Les actionnaires ont à toute époque la faculté de se libérer par anticipation, mais ils ne peuvent prétendre, à raison des versements par eux faits avant la date fixée pour les appels de fonds, à aucun intérêt ou premier dividende. Les titulaires d'actions non libérées, les cessionnaires précédents et les souscripteurs ou l'actionnaire qui cède ses titres cesse, deux ans après le virement des actions de son compte à celui du cessionnaire, d'être responsable des versements non encore appelés. A défaut de libération des actions à l'expiration du délai fixé par le directoire les sommes exigibles sont, dès lors, sans qu'il soit besoin d'une demande en justice, productives jour par jour d'un intérêt calculé au taux légal en vigueur. La société dispose, contre l'actionnaire défaillant, des moyens de poursuites prévus par les textes en vigueur.

Article 12 – FORME DES ACTIONS – FRANCHISSEMENTS DE SEUIL

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du titulaire. Elles ne peuvent revêtir la forme au porteur qu'après leur complète libération.

La société est autorisée à demander à tout moment au dépositaire central d'instruments financiers les renseignements prévus par la loi relatifs à l'identification des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote aux assemblées d'actionnaires.

La société est en outre en doit de demander dans les conditions fixées par le Code de commerce l'identité des propriétaires de titres lorsqu'elle estime que certains détenteurs dont l'identité lui a été révélée sont propriétaires pour le compte de tiers.

La société peut demander à toute personne morale propriétaire de plus de 2,5% du capital ou des droits de vote de lui faire connaître l'identité des personnes détenant directement ou indirectement plus du tiers du capital social de cette personne morale ou des droits de vote à ses assemblées générales.

Toute personne physique ou morale agissant seule ou de concert qui vient à posséder le nombre d'actions ou de droits de vote dépassant les seuils prévus par la réglementation en vigueur doit respecter les obligations d'information prévues par celle-ci. La même information est due lorsque la participation au capital ou en droits de vote devient inférieure aux seuils prévus par la réglementation en vigueur.

Article 13 – TRANSMISSION DES ACTIONS

Les actions sont librement négociables.

Elles sont inscrites en compte et se transmettent par virement de compte à compte dans les conditions prescrites par la réglementation en vigueur.

Article 14 – INDIVISIBILITE DES ACTIONS

Les actions sont indivisibles à l'égard de la société. Les propriétaires indivis d'actions sont représentés aux assemblées générales par l'un d'eux ou par un mandataire commun de leur choix. A défaut d'accord entre eux sur le choix d'un mandataire, celui-ci est désigné par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande du copropriétaire le plus diligent.

Le droit de vote attaché à l'action est exercé par le propriétaire des actions mises en gage. En cas de démembrement de la propriété d'une action, il appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

Article 15 - DROITS ET OBLIGATIONS ATTACHES AUX ACTIONS

La possession d'une action emporte de plein droit adhésion aux statuts et aux résolutions régulièrement adoptées par toutes les assemblées générales. Les droits et obligations attachés à l'action suivent le titre dans quelques mains qu'il passe. Les actionnaires ne supportent les pertes qu'à concurrence de leurs apports ; aucune majorité ne peut leur imposer une augmentation de leurs engagements. Chaque action donne droit à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente dans les bénéfices et dans l'actif social. En cas, soit d'échanges de titres consécutifs à une opération de fusion ou de scission, de réduction de capital, de regroupement ou de division, soit de distributions de titres imputées sur les réserves ou liées à une réduction de capital, soit de distributions ou attributions d'actions gratuites, le directoire pourra vendre les titres dont les ayants droit n'ont pas demandé la délivrance selon des modalités fixées par les textes en vigueur.

Toutes les actions tant anciennes que nouvelles pourvu qu'elles soient du même type et du même capital nominal libéré d'un même montant, sont entièrement assimilées à partir du moment où elles portent même jouissance ; dans les répartitions éventuelles de bénéfices comme au cas de remboursement total ou partiel de leur capital nominal, elles reçoivent alors le même montant net, l'ensemble des taxes et impôts auxquels elles peuvent être soumises étant réparti uniformément entre elles.

Article 16 – ACTIONS DE PREFERENCE

Sur décision de l'assemblée générale extraordinaire, il peut être créé, par augmentation du capital ou par conversion d'actions ordinaires déjà émises, des actions de préférence, avec ou sans droit de vote, assorties de droits particuliers de toute nature, à titre temporaire ou permanent, dans le respect des règles applicables à l'exercice du droit de vote aux assemblées générales.

Article 17 – EMISSION D'AUTRES VALEURS MOBILIERES

L'émission d'obligations est décidée ou autorisée par le directoire.

L'émission de toutes valeurs mobilières donnant accès au capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances est décidée, déléguée ou autorisée par l'assemblée générale extraordinaire. Les actionnaires disposent d'un droit de préférence à la souscription des valeurs mobilières donnant accès au capital.

Article 18 – DIRECTOIRE – COMPOSITION – DUREE DES FONCTIONS – LIMITE D'AGE

Un directoire administre et dirige la société sous le contrôle d'un conseil de surveillance. Le nombre de ses membres est fixé par le conseil de surveillance, sans pouvoir excéder le chiffre de cinq, mais pouvant être porté à sept si les actions de la Société sont admises aux négociations sur un marché réglementé. Si un siège est vacant, le conseil de surveillance doit dans les deux mois modifier le nombre de sièges qu'il avait antérieurement fixé ou pourvoir à la vacance.

Les membres du directoire, obligatoirement personnes physiques, peuvent être choisis en dehors des actionnaires. Nommés par le conseil de surveillance, ils ne peuvent être révoqués que par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Si la faculté est offerte par les dispositions du Code de commerce est applicable, les fonctions dévolues au directoire peuvent être exercées par une seule personne qui prend le titre de directeur général unique. Toutes les dispositions des présents statuts visant le directoire s'appliquent au directeur général unique, à l'exclusion de celles qui postulent la collégialité du directoire.

Le directoire est nommé pour une durée de 6 ans à l'expiration de laquelle il est entièrement renouvelé, nonobstant toute nomination faite dans l'intervalle pour quelque cause que ce soit par le conseil de surveillance. Les membres du directoire sont toujours rééligibles. Tout membre du directoire est réputé démissionnaire d'office lorsqu'il atteint l'âge de 65 ans.

Article 19 – PRESIDENCE DU DIRECTOIRE – DELIBERATIONS

Le conseil de surveillance confère à l'un des membres du directoire la qualité de président, mais le directoire assure en permanence la direction générale de la société.

Le président exerce ses fonctions pendant la durée de son mandat de membre du directoire. Il sera réputé démissionnaire de ses fonctions de président à la clôture de l'exercice social au cours duquel il a atteint l'âge de 65 ans.

Le président du directoire représente la société dans ses rapports avec les tiers. Le conseil de surveillance peut attribuer le même pouvoir de représentation à un ou plusieurs membres du directoire, qui portent alors le titre de directeur général.

La qualité de président du directoire ou le pouvoir de représentation conféré à d'autres membres du directoire peut être retirée à tout moment à ceux qui en sont investis par le conseil de surveillance.

Article 20 – POUVOIRS ET OBLIGATIONS DU DIRECTOIRE – DIRECTION GENERALE

Le directoire est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société, dans la limite de l'objet social, et sous réserve de ceux expressément attribués par la loi et les présents statuts aux assemblées d'actionnaires et au conseil de surveillance.

Les membres du directoire pourront, avec l'autorisation du conseil de surveillance, répartir entre eux les tâches de direction. En aucun cas cependant cette répartition ne pourra avoir pour effet de retirer au directoire son caractère d'organe assurant collégialement la direction de la société.

Le directoire peut investir un ou plusieurs de ses membres de missions spéciales, permanentes ou temporaires, qu'il détermine, et leur déléguer pour un ou plusieurs objets déterminés, avec ou sans faculté de subdéléguer, les pouvoirs qu'il juge convenables.

Les actes concernant la société et tous engagements pris en son nom, sont signés par le président du directoire, par tout membre du directoire ayant reçu du conseil de surveillance le titre de directeur général ou par tout fondé de pouvoirs spécialement habilité à cet effet.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un montant total qu'il fixe et pour une durée qui ne peut être supérieure à un an, autoriser le directoire à donner des cautions, avals et garanties au nom de la société. Cette autorisation peut également fixer, par engagement, un montant au-delà duquel la caution, l'aval ou la garantie de la société ne peut être donné. Lorsqu'un engagement dépasse l'un ou l'autre des montants fixés, l'autorisation du conseil de surveillance est requise dans chaque cas. Le directoire peut-être autorisé par le conseil de surveillance à donner, à l'égard des administrations fiscales ou douanières, des cautions, avals ou garanties au nom de la société sans limite de montant.

Le conseil de surveillance peut, dans la limite d'un certain montant qu'il fixe pour chaque opération, autoriser le directoire à céder des immeubles par nature, à céder totalement ou partiellement des participations et à constituer des sûretés. Lorsqu'une opération dépasse le montant ainsi fixé, l'autorisation du conseil de surveillance peut également fixer un plafond global annuel pour l'ensemble des opérations visées au présent alinéa. Dans ce cas, son autorisation sera requise pour toute opération dépassant soit le plafond par opération, soit le plafond annuel global.

Lorsqu'une opération exige l'autorisation du conseil de surveillance et que celui-ci la refuse, le directoire peut soumettre le différend à l'assemblée générale des actionnaires qui décide de la suite à donner au projet.

Une fois par trimestre au mois, le directoire présente un rapport au conseil de surveillance. Dans les trois mois de la clôture de chaque exercice, il lui présente, aux fins de vérification et de contrôle, les comptes annuels et, le cas échéant, les comptes consolidés.

Article 21 – FONCTIONNEMENT DU DIRECTOIRE

Le directoire se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président, ou, en cas d'empêchement, de l'un de ses membres. Les réunions ont lieu, soit au siège social, soit en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation.

Les convocations sont faites par tout moyen et même verbalement. L'ordre du jour peut n'être arrêté qu'au moment de la réunion.

Les réunions du directoire sont présidées par le président ou, en cas d'empêchement, par un membre choisi par le directoire en début de séance.

Le directoire nomme, le cas échéant, un secrétaire qui peut être choisi en dehors de ses membres.

Tout membre du directoire peut donner, par lettre, télécopie ou télégramme, mandat à un autre membre de le représenter à une réunion du directoire. Chaque membre peut disposer, au cours d'une même réunion, que d'une seule procuration.

Pour la validité des délibérations, le nombre des membres du directoire présents doit être au moins égal à la moitié des membres en exercice.

Les décisions du directoire sont valablement adoptées à la majorité des membres présents ou représentés ; en cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Il est tenu au siège social, un registre de présence qui est signé par tous les membres participant chaque séance du directoire.

Le directoire prendra toutes dispositions pour que ses décisions soient constatées dans des procès-verbaux. Ceux-ci seront signés par le président de séance. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux des délibérations du directoire seront certifiés par un membre du directoire ayant assisté ou non à la séance, ou par un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

Article 22 – CONSEIL DE SURVEILLANCE – COMPOSITION

Un conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. Il est composé de trois membres au moins et de dix-huit au plus ; toutefois, en cas de fusion, ce nombre de dix huit peut être dépassé dans les conditions et limites fixées par la loi. Les membres sont nommés parmi les personnes physiques ou morales actionnaires, par l'assemblée générale ordinaire qui peut les révoquer à tout moment. Les personnes morales nommées au conseil de surveillance sont tenues de désigner un représentant permanent qui est soumis aux mêmes conditions et obligations que s'il était membre du conseil en son nom propre. Aucun membre du conseil de surveillance ne peut faire partie du directoire. Si un membre du Conseil de surveillance est nommé au directoire, son mandat au conseil prend fin dès son entrée en fonction.

Sauf lorsque le Code de commerce le dispense de cette obligation, chaque membre du conseil de surveillance est tenu d'être propriétaire d'un nombre d'actions de la société fixé à dix (10), inscrites sous forme nominative.

Si le conseil de surveillance comprend des membres liés à la société par un contrat de travail, leur nombre ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 23 – DUREE DES FONCTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL – LIMITE D'AGE

Les membres du conseil de surveillance sont nommés pour 6 années expirant à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires ayant statué sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire le mandat. Ils sont rééligibles.

Le nombre des membres du conseil de surveillance ayant atteint l'âge de 65 ans ne peut dépasser un tiers des membres du conseil. Si cette limite est atteinte, le membre le plus âgé est réputé démissionnaire d'office.

Article 24 – VACANCES – COOPTATION – RATIFICATIONS

En cas de vacance par décès ou par démission d'un ou plusieurs sièges, le conseil de surveillance peut, entre deux assemblées générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Si le nombre des membres du conseil devient inférieur à trois, le directoire doit convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire en vue de compléter l'effectif du conseil. Les nominations provisoires effectuées par le conseil de surveillance sont soumises à ratification de la prochaine assemblée générale ordinaire ; le membre nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonctions que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.

Article 25 – PRESIDENCE ET SECRETARIAT DU CONSEIL

Le conseil élit parmi ses membres un président et un vice-président qui sont chargés de convoquer le conseil et d'en diriger les débats et qui exercent leurs fonctions pendant la durée du mandat du conseil de surveillance. Le président et le vice-président sont des personnes physiques. Le conseil détermine, s'il l'entend, leur rémunération. Le président rend compte dans un rapport des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la société.

Le conseil peut nommer à chaque séance un secrétaire qui peut être choisi en dehors des actionnaires.

Article 26 – DELIBERATIONS DU CONSEIL – PROCES-VERBAUX

Le conseil de surveillance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il est convoqué par le président ou le vice-président. Toutefois, le président doit convoquer le conseil à une date qui ne peut être postérieure à quinze jours,

lorsqu'un membre au moins du directoire ou le tiers au moins des membres du conseil de surveillance lui présentent une demande motivée en ce sens. Si la demande est restée sans suite, ses auteurs peuvent procéder eux-mêmes à la convocation en indiquant l'ordre du jour de la séance. Hors ce cas, l'ordre du jour est arrêté par le président et peut n'être fixé qu'au moment de la réunion.

Les réunions doivent se tenir au siège social. Elles peuvent se tenir en tout autre local ou localité, mais du consentement de la moitié au moins des membres en exercice.

La présence de la moitié au moins des membres du conseil est nécessaire pour la validité des délibérations. Le règlement intérieur peut prévoir que sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité des membres du conseil de surveillance qui participent à la réunion par des moyens de visioconférence ou de télécommunication dans les limites et sous les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

Toutefois, les réunions du conseil ayant pour objet l'arrêté des comptes annuels et des comptes consolidés ne peuvent se tenir selon ces modalités.

Il en est de même chaque fois que le tiers des membres du conseil de surveillance exprime au président son opposition à l'utilisation de ces moyens dans les deux jours suivant la réception de la convocation.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des membres présents ou représentés, chaque membre présent ou représenté disposant d'une voix et chaque membre présent ne pouvant disposer que d'un seul pouvoir. La voix du président de séance n'est pas prépondérante en cas de partage. Si le conseil est composé de moins de cinq membres et que deux membres seulement assistent à la séance, les décisions doivent être prises à l'unanimité.

Les délibérations du conseil de surveillance sont constatées par des procès-verbaux établis sur un registre spécial ou sur des feuilles mobiles dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur.

Article 27 – MISSION ET POUVOIRS DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

Le conseil de surveillance exerce le contrôle permanent de la gestion de la société par le directoire. A toute époque de l'année, il opère les vérifications et contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Il présente à l'assemblée générale ordinaire annuelle ses observations sur le rapport du directoire, ainsi que sur les comptes de l'exercice.

Le conseil de surveillance peut conférer à un ou plusieurs de ses membres tous mandats spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Il peut également décider la création de comités en son sein chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumettent pour avis à leur examen.

Un règlement intérieur est établi par le conseil de surveillance pour préciser les modalités de fonctionnement des organes statutaires, notamment en ce qui concerne l'utilisation des moyens de visioconférence ou de télécommunication.

Article 28 – REMUNERATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL DE SURVEILLANCE

L'assemblée générale peut allouer aux membres du conseil de surveillance, en rémunération de leur activité, à titre de jetons de présence, une somme fixe annuelle que cette assemblée détermine sans être liée par des décisions antérieures. Le montant de celle-ci est porté aux charges d'exploitation et demeure maintenu jusqu'à décision contraire. Le conseil de surveillance répartit librement entre ses membres les sommes globales ainsi allouées.

La rémunération du président et du vice président est déterminée par le conseil.

Il peut être alloué par le conseil des rémunérations exceptionnelles pour les missions ou mandats confiés à des membres de ce conseil.

Les membres du conseil de surveillance peuvent cumuler leurs fonctions avec un contrat de travail à la condition que celui-ci corresponde à un emploi effectif. Le nombre des membres du conseil de surveillance liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des membres en fonction.

Article 29 – CONVENTIONS ENTRE LA SOCIETE ET UN MEMBRE DU DIRECTOIRE, UN MEMBRE DU CONSEIL DE SURVEILLANCE OU UN ACTIONNAIRE

Toute convention intervenant entre la société et l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance, un actionnaire disposant d'une fraction des droits de vote supérieure à 10% ou, s'il s'agit d'une société actionnaire, la société la contrôlant, doit être soumise à la procédure d'autorisation, de vérification et d'approbation prévue par le Code de commerce. Il en est de même des conventions auxquelles l'une des ces personnes est directement intéressée ou dans lesquelles elle traite avec la société par personne interposée ? Sont également soumises à cette procédure les conventions intervenant entre la société et une entreprise, si l'un des membres du directoire ou du conseil de surveillance est propriétaire, associé indéfiniment et solidairement responsable, gérant, administrateur, membre du conseil de surveillance ou, de façon générale, dirigeant cette entreprise.

Le conseil de surveillance autorise les engagements visés à l'Article L.225-90 1 du Code de commerce, pris au bénéfice des membres du directoire.

Les dispositions qui précèdent ne sont pas applicables aux conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales. Cependant, ces conventions, sauf lorsqu'en raison de leur objet ou de leur implication financière, elles ne sont significatives pour aucune parties, sont communiquées par l'intéressé au président du conseil de surveillance. La liste et l'objet desdites conventions sont communiqués par le président aux membres du conseil de surveillance et aux commissaires aux comptes.

A peine de nullité du contrat, il est interdit aux membres du directoire et aux membres du conseil de surveillance autres que les personnes morales de contracter, sous quelque forme que ce soit, des emprunts auprès de la société, de se faire consentir par elle un découvert, en compte courant ou autrement, ainsi que de faire cautionner ou avaliser par elle leurs engagements envers les tiers. La même interdiction s'applique aux représentants permanents des personnes morales membres du conseil de surveillance. Elle s'applique également aux conjoints, ascendants et descendants des personnes visées au présent paragraphe ainsi qu'à toute personne interposée.

Article 30 – COMMISSAIRES AUX COMPTES

Le contrôle est exercé par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont désignés et exercent leurs fonctions dans les conditions prévues par Code de commerce. Les commissaires ont droit, pour chaque exercice, à des honoraires déterminés conformément à la réglementation en vigueur. En dehors des missions spéciales que leur confère le Code de commerce, les commissaires aux comptes procèdent à la certification des comptes annuels telle quelle est prévue par les textes en vigueur. Ils s'assurent aussi que l'égalité a été respectée entre les actionnaires.

Les commissaires aux comptes sont convoqués par lettre recommandée avec demande d'avis de réception à toutes les réunions du directoire ou du conseil de surveillance qui examinent ou arrêtent des comptes annuels ou intermédiaires, ainsi qu'à toutes assemblées d'actionnaires. Ils peuvent en outre être convoqués de la même manière à toute autre réunion du directoire ou à toute réunion du conseil de surveillance.

Ils sont convoqués trois jours au moins à l'avance s'il s'agit du directoire et en même temps que les intéressés dans tous les autres cas.

Article 31 – EXPERTISE JUDICIAIRE

Un ou plusieurs actionnaires représentant le pourcentage des droits de vote requis par les dispositions du Code de commerce peuvent, soit individuellement, soit en se groupant, poser par écrit des questions au directoire sur une ou plusieurs opérations de gestion de la société ainsi que, le cas échéant, des sociétés qu'elle contrôle.

A défaut de réponse ou à défaut de communication d'éléments de réponse satisfaisants, ces actionnaires peuvent demander en justice la désignation d'un ou plusieurs experts chargés de présenter un rapport sur une ou plusieurs opérations de gestion.

Article 32 – ASSEMBLEES D'ACTIONNAIRES – NATURE DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont qualifiées d'ordinaires, d'extraordinaires ou d'assemblées spéciales. Les assemblées extraordinaires sont celles appelées à délibérer sur toutes modifications des statuts. Les assemblées spéciales réunissent les titulaires d'actions d'une catégorie déterminée pour statuer sur une modification des droits des actions de cette catégorie. Toutes les autres assemblées sont des assemblées ordinaires.

Article 33 – ORGANE DE CONVOCATION – LIEU DE REUNION DES ASSEMBLEES

Les assemblées d'actionnaires sont convoquées par le directoire. A défaut, elles peuvent l'être par les personnes désignées par le Code de commerce, notamment par le conseil de surveillance, par le ou les commissaires aux comptes, par un mandataire désigné par le président du tribunal de commerce statuant en référé à la demande d'actionnaires représentant le pourcentage de droits de vote requis par le Code de commerce ou, s'agissant d'une assemblée spéciale, le dixième des actions de catégorie intéressée.

Les assemblées d'actionnaires sont réunies au siège social ou en tout autre endroit indiqué dans la convocation.

Article 34 – FORMES ET DELAIS DES CONVOCATIONS

Trente jours au moins avant la date de l'assemblée, la société fait apparaître un avis de réunion au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, qui précise l'ordre du jour de l'assemblée et contient le texte des projets de résolutions présentés à l'assemblée par le conseil de surveillance ainsi que les modalités de justification auprès de la société de l'inscription en compte des actions au porteur et de leur indisponibilité jusqu'à la date de l'assemblée. Il mentionne également le délai dans lequel peuvent être envoyées les demandes d'inscription des projets de résolution émanant d'actionnaires.

Les convocations sont faites par avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social et, en outre, au *Bulletin des Annonces Légales Obligatoires*, conformément à la loi.

Les titulaires d'actions nominatives depuis un mois au moins à la date de l'insertion de l'avis de convocation sont convoqués dans les conditions fixées par la loi et la réglementation en vigueur.

Les mêmes droits appartiennent à tous les copropriétaires d'actions indivises inscrits à ce titre dans le délai prévu à l'alinéa précédent. En cas de démembrement de la propriété de l'action, ils appartiennent au titulaire du droit de vote.

Lorsqu'une assemblée n'a pu délibérer régulièrement, faute du quorum requis, la deuxième assemblée est convoquée dans les mêmes formes que la première et l'avis de convocation rappelle la date de celle-ci. Il en est de même pour la convocation d'une assemblée prorogée conformément au Code de commerce.

Le délai entre la date de l'insertion contenant l'avis de convocation et de l'envoi des lettres et la date de l'assemblée est au moins de quinze jours sur première convocation et de six jours sur convocation suivante.

Article 35 – ORDRE DU JOUR DES ASSEMBLEES

L'ordre du jour de l'assemblée est arrêté par l'auteur de la convocation ou par l'ordonnance judiciaire désignant le mandataire chargé de la convoquer. Un ou plusieurs actionnaires représentant la quotité du capital fixée par les dispositions légales et réglementaires ont la faculté de requérir l'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour de l'assemblée. Le comité d'entreprise dispose des mêmes droits. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour, lequel ne peut être modifié sur deuxième convocation. Elle peut, toutefois, en toutes circonstances révoquer un ou plusieurs membres du conseil de surveillance et procéder à leur remplacement.

Article 36 – ADMISSION AUX ASSEMBLEES – REPRESENTATION DES ACTIONNAIRES – VOTE PAR CORRESPONDANCE

Tout actionnaire a le droit de participer aux assemblées générales ou de s'y faire représenter, quel que soit le nombre de ses actions, dès lors que ses titres sont libérés des versements exigibles.

Tout actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint. Le mandat est donné pour une seule assemblée ; il peut l'être pour deux assemblées, l'une ordinaire, l'autre extraordinaire, si elle sont tenues le même jour ou dans un délai de quinze jours. Il vaut pour les assemblées successives convoquées avec le même ordre du jour.

Tout actionnaire peut voter par correspondance dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

La société est tenue de joindre à toute formule de procuration et de vote par correspondance qu'elle adresse aux actionnaires les renseignements prévus par les textes en vigueur.

Les propriétaires de titres n'ayant pas leur domicile sur le territoire français peuvent se faire représenter par un intermédiaire inscrit dans les conditions fixées par la législation et la réglementation en vigueur.

En cas de démembrement de la propriété de l'action, le titulaire du droit de vote peut assister ou se faire représenter à l'assemblée sans préjudice du droit du nu-propriétaire de participer à toutes les assemblées générales. Les propriétaires d'actions indivises sont représentés comme il est dit à l'Article 14.

Toutefois, le droit de participer aux assemblées générales est subordonné, soit à l'inscription de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit, visé ci-dessus dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société ou son mandataire, soit à la transmission aux lieux indiqués par l'avis de convocation, d'un certificat constatant l'indisponibilité des actions au porteur inscrites en compte jusqu'à la date de l'assemblée. Ces formalités doivent être accomplies dans les conditions fixées par la réglementation en vigueur au plus tard à 15 heures, heure de Paris, la veille de l'assemblée.

Tout actionnaire propriétaire d'actions d'une catégorie déterminée peut participer aux assemblées spéciales des actionnaires de cette catégorie, dans les conditions visées ci-dessus.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité, les actionnaires qui participent à l'assemblée par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification et conformes à la réglementation en vigueur, lorsque le conseil de surveillance décide l'utilisation de tels moyens de participation, antérieurement à la convocation de l'assemblée générale.

Article 37 - TENUE DE L'ASSEMBLEE - BUREAU

L'assemblée est présidée par le président du conseil de surveillance ou en son absence par le vice-président. A défaut elle est présidée par le président du directoire ou par tout autre personne qu'elle élit. En cas de convocation par les commissaires aux comptes, par un mandataire de justice ou par les liquidateurs, l'assemblée est présidée par celui ou par l'un de ceux qui l'ont convoquée. Les deux membres de l'assemblée présents et acceptants qui disposent du plus grand nombre de voix remplissent les fonctions de scrutateurs. Le bureau ainsi constitué désigne un secrétaire de séance qui peut être pris en dehors des membres de l'assemblée.

A chaque assemblée, est tenue une feuille de présence dont les mentions sont déterminées par les textes en vigueur. Elle est émargée par les actionnaires présents et les mandataires et certifiée exacte par les membres du bureau. Elle est déposée au siège social et doit être communiquée à tout actionnaire le requérant.

Le bureau assure le fonctionnement de l'assemblée, mais ses décisions peuvent, à la demande de tout membre de l'assemblée, être soumises au vote souverain de l'assemblée elle-même.

Article 38 - VOTE

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions sans limitation, sous réserve des dispositions légales ou statutaires pouvant restreindre l'exercice de ce droit.

Un droit de vote double est toutefois accordé aux titulaires d'actions nominatives entièrement libérées lorsque ces actions sont inscrites depuis deux ans au moins au nom d'un même actionnaire. Il est également conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles ce dernier bénéficiait déjà de ce droit.

Le droit de vote double cesse de plein droit pour toute action ayant fait l'objet d'un transfert de propriété sous réserve des exceptions prévues par la loi.

Les actions nominatives bénéficiant d'un droit de vote double converties au porteur pour quelque raison que ce soit perdent le droit de vote double.

Les votes s'expriment soit à main levée soit par appel nominal. Il ne peut être procédé à un scrutin secret dont l'assemblée fixera alors les modalités qu'à la demande de membres représentant, par eux-mêmes ou comme mandataires, la majorité requise pour le vote de la résolution en cause.

La société ne peut valablement voter avec des actions achetées par elle. Sont en outre privées du droit de vote, notamment: les actions non libérées des versements exigibles, les actions des souscripteurs éventuels dans les assemblées appelées à statuer sur la suppression du droit préférentiel de souscription et les actions de l'intéressé dans la procédure prévue à l'Article 29.

Article 39 - EFFETS DES DELIBERATIONS

L'assemblée générale régulièrement constituée représente l'universalité des actionnaires. Ses délibérations prises conformément au Code du commerce et aux statuts obligent tous les actionnaires, même les absents, dissidents ou incapables. Toutefois, dans le cas où des décisions de l'assemblée générale portent atteinte aux droits d'une catégorie d'actions, ces décisions ne deviennent définitives qu'après leur ratification par une assemblée spéciale des actionnaires dont les droits sont modifiés.

Article 40 - PROCES-VERBAUX

Les délibérations des assemblées sont constatées par des procès-verbaux établis dans les conditions prévues par les textes en vigueur. Les copies ou extraits de ces procès-verbaux sont valablement certifiés par le président ou le vice-président du conseil de surveillance ou par un membre du directoire. Ils peuvent être également certifiés par le secrétaire de l'assemblée. En cas de liquidation de la société, ils sont valablement certifiés par un seul liquidateur.

Article 41 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire prend toutes les décisions excédant les pouvoirs du directoire et du conseil de surveillance et qui ne relèvent pas de la compétence de l'assemblée générale extraordinaire. Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice, pour statuer sur toutes les questions relatives aux comptes de l'exercice ; ce délai peut être prolongé à la demande du directoire par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête.

Article 42 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement, sur première convocation, que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins le cinquième des actions ayant le droit de vote. Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis. Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 43 - OBJET ET TENUE DES ASSEMBLEES EXTRAORDINAIRES

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut toutefois augmenter les engagements des actionnaires, sauf à l'occasion d'un regroupement d'actions régulièrement effectué ou pour la négociation de "rompus" en cas d'opérations telles que les augmentations ou réductions de capital. Elle ne peut non plus changer la nationalité de la société, sauf si le pays d'accueil a conclu avec la France une convention spéciale permettant d'acquérir sa nationalité et de transférer le siège social sur son territoire, et conservant à la société sa personnalité juridique.

Par dérogation à la compétence exclusive de l'assemblée extraordinaire pour toutes modifications des statuts, les modifications aux clauses relatives au montant du capital social et au nombre des actions qui le représentent, dans la mesure où ces modifications correspondent matériellement au résultat d'une augmentation, d'une réduction ou d'un amortissement du capital, peuvent être apportées par le directoire.

Article 44 - QUORUM ET MAJORITE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES

Sous réserve des dérogations prévues pour certaines augmentations du capital et pour les transformations, l'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le quart et, sur deuxième convocation, le cinquième des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Sous ces mêmes réserves, elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Lorsque l'assemblée délibère sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier, les quorum et majorité ne sont calculés qu'après déduction des actions de l'apporteur ou du bénéficiaire qui n'ont voix délibérative ni pour eux-mêmes ni comme mandataires.

Article 45 - ASSEMBLEES SPECIALES

Les assemblées spéciales ne délibèrent valablement que si les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés possèdent au moins sur première convocation le tiers et sur deuxième convocation le cinquième des actions ayant le droit de vote et dont il est envisagé de modifier les droits. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée. Ces assemblées statuent à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents, votant par correspondance ou représentés.

Article 46 - DROIT DE COMMUNICATION DES ACTIONNAIRES - QUESTIONS ECRITES

Les actionnaires ont un droit de communication, temporaire ou permanent selon son objet, dans les conditions fixées par les dispositions en vigueur qui leur assurent l'information nécessaire à la connaissance de la situation de la société et à l'exercice de l'ensemble de leurs droits.

A compter du jour où il peut exercer son droit de communication préalable à toute assemblée générale, chaque actionnaire a la faculté de poser, par écrit, des questions auxquelles le directoire sera tenu de répondre au cours de la réunion.

Article 47 - ANNEE SOCIALE

L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Article 48 - COMPTES SOCIAUX

A la clôture de chaque exercice, le directoire établit les comptes annuels prévus par les dispositions du Code du Commerce, au vu de l'inventaire qu'il a dressé des divers éléments de l'actif et du passif existant à cette date. Il établit également un rapport de gestion sur lequel le conseil de surveillance présente ses observations dans son propre rapport sur les comptes de l'exercice. Ces documents comptables et le rapport de gestion sont mis à la disposition des commissaires aux comptes dans les conditions déterminées par les dispositions en vigueur, et présentés à l'assemblée annuelle par le directoire.

Les comptes annuels doivent être établis chaque année selon les mêmes formes et les mêmes méthodes d'évaluation que les années précédentes. Si des modifications interviennent, elles sont signalées, décrites et justifiées dans les conditions prévues par les dispositions du Code de commerce applicables aux sociétés.

Des comptes consolidés et un rapport de gestion du groupe sont également établis à la diligence du directoire et présentés à l'assemblée annuelle, si la société remplit les conditions exigées pour l'établissement obligatoires de ces comptes.

L'assemblée générale statue sur les comptes annuels et, le cas échéant, sur les comptes consolidés.

Article 49 - AFFECTATION ET REPARTITION DU BENEFICE

La différence entre les produits et les charges de l'exercice, après déduction des amortissements et des provisions, constitue le bénéfice ou la perte de l'exercice.

Sur le bénéfice diminué, le cas échéant, des pertes antérieures, il est prélevé cinq pour cent pour constituer le fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve a atteint une somme égale au dixième du capital social. Il reprend son cours lorsque, pour une cause quelconque, la réserve est descendue au-dessous de ce dixième.

Le bénéfice distribuable est constitué par le bénéfice de l'exercice diminué des pertes antérieures et du prélèvement prévu ci-dessus et augmenté des reports bénéficiaires.

Ce bénéfice est à la disposition de l'assemblée générale qui, sur proposition du directoire, peut, en tout ou en partie, le reporter à nouveau, l'affecter à des fonds de réserve généraux ou spéciaux, ou le distribuer aux actionnaires à titre de dividende.

En outre, l'assemblée peut décider la mise en distribution de sommes prélevées sur les réserves dont elle a la disposition ; en ce cas, la décision indique expressément les postes de réserves sur lesquels les prélèvements sont effectués. Toutefois, le dividende est prélevé par priorité sur le bénéfice distribuable de l'exercice.

L'écart de réévaluation n'est pas distribuable ; il peut être incorporé en tout ou partie au capital.

L'assemblée a la faculté d'accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option entre le paiement, en numéraire ou en actions, des dividendes ou des acomptes sur dividende.

Article 50 - PAIEMENT DU DIVIDENDE

Le paiement du dividende se fait annuellement à l'époque et aux lieux fixés par l'assemblée générale ou, à défaut, par le directoire. La mise en paiement du dividende doit avoir lieu dans le délai maximal de neuf mois à compter de la clôture de l'exercice, sauf prolongation par ordonnance du président du tribunal de commerce statuant sur requête à la demande du directoire.

Article 51 - TRANSFORMATION - PROROGATION

La société peut se transformer en société d'une autre forme dans les conditions et suivant les formalités prévues par les dispositions en vigueur pour la forme nouvelle adoptée.

Un an au moins avant la date d'expiration de la société, le directoire doit provoquer une réunion de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, à l'effet de décider si la société doit être prorogée.

Article 52 - PERTE DU CAPITAL - DISSOLUTION

Si les pertes constatées dans les documents comptables ont pour effet d'entamer le capital dans la proportion fixée par les dispositions du Code du commerce, le directoire est tenu de suivre, dans les délais impartis, la procédure légale s'appliquant à cette situation et, en premier lieu, de convoquer l'assemblée générale extraordinaire à l'effet de décider s'il y a lieu à dissolution anticipée de la société. La décision de l'assemblée est publiée.

La dissolution anticipée peut aussi résulter, même en l'absence de pertes, d'une décision de l'assemblée extraordinaire des actionnaires.

Article 53 - LIQUIDATION

Dès l'instant de sa dissolution, la société est en liquidation sauf dans les cas prévus par la loi.

La dissolution met fin aux fonctions du directoire et du conseil de surveillance sauf, à l'égard des tiers, par l'accomplissement des formalités de publicité. Sauf décision contraire de l'assemblée générale, elle ne met pas fin au mandat des commissaires aux comptes.

Les actionnaires réunis en assemblée générale et statuant dans les conditions de quorum et de majorité des assemblées générales ordinaires, nomment un ou plusieurs liquidateurs dont ils déterminent les fonctions et fixent la rémunération. Le ou les liquidateurs sont révoqués et remplacés selon les formes prévues pour leur nomination. Leur mandat leur est, sauf stipulation contraire, donné pour toute la durée de la liquidation.

Le directoire doit remettre ses comptes aux liquidateurs avec toutes pièces justificatives en vue de leur approbation par une assemblée générale ordinaire des actionnaires.

Tout l'actif social est réalisé et le passif acquitté par le ou les liquidateurs qui ont à cet effet les pouvoirs les plus étendus et qui, s'ils sont plusieurs, ont le droit d'agir ensemble ou séparément.

Pendant toute la durée de la liquidation, les liquidateurs doivent réunir les actionnaires chaque année en assemblée ordinaire dans les mêmes délais, formes et conditions que durant la vie sociale. Ils réunissent en outre les actionnaires en assemblées ordinaires ou extraordinaires chaque fois qu'ils le jugent utile ou nécessaire. Les actionnaires peuvent prendre communication des documents sociaux, dans les mêmes conditions qu'antérieurement.

En fin de liquidation, les actionnaires réunis en assemblée générale ordinaire statuent sur le compte définitif de liquidation, le quitus de la gestion du ou des liquidateurs et la décharge de leur mandat.

Ils constatent dans les mêmes conditions la clôture de la liquidation.

Si les liquidateurs et commissaires négligent de convoquer l'assemblée, le président du tribunal de commerce, statuant par ordonnance de référé, peut, à la demande de tout actionnaire, désigner un mandataire pour procéder à cette convocation. Si l'assemblée de clôture ne peut délibérer ou si elle refuse d'approuver les comptes de liquidation, il est statué par décision du tribunal de commerce, à la demande du liquidateur ou de tout intéressé.

L'actif net, après remboursement du nominal des actions, est partagé également entre toutes les actions.

Article 54 - FUSION - SCISSION - APPORT PARTIEL D'ACTIF

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires peut accepter la transmission de patrimoine effectuée à la société par une ou plusieurs autres sociétés à titre de fusion ou de scission. Elle peut pareillement, transmettre son patrimoine par voie de fusion ou de scission ; cette possibilité lui est ouverte même au cours de sa liquidation, à condition que la répartition de ses actifs entre les actionnaires n'ait pas fait l'objet d'un début d'exécution.

De même, la société peut apporter une partie de son actif à une autre société ou bénéficier de l'apport d'une partie de l'actif d'une autre société.

Article 55 - CONTESTATIONS

En cours de vie sociale comme pendant la liquidation, toutes contestations, soit entre les actionnaires, les membres du directoire et du conseil de surveillance et la société, soit entre les actionnaires eux-mêmes, au sujet des affaires sociales relativement à l'interprétation ou à l'exécution des clauses statutaires sont jugées conformément aux textes en vigueur et soumises à la juridiction compétente.

2.3 - Organes d'administration, de direction, de surveillance et direction générale

Direction Générale (au 01/02/2009)

Direction Financière

Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL

A rejoint Vêt'Affaires en 2003 et a notamment conduit le transfert du Marché Libre vers le Second Marché, devenu l'Eurolist. Spécialiste des réseaux de distribution, auparavant Directeur Administratif et Financier au sein de la chaîne de pressing Cinq à Sec

Direction Développement

Monsieur Xavier GALLOIS

Neveu de Monsieur Rémy LESGUER

en charge de la Direction du développement et des travaux, associé historique du groupe Vêt'Affaires

Direction Supply Chain et Informatique

Monsieur Yannick PELISSIER

A rejoint Vet'Affaires en 2000 au service informatique qu'il a commencé à piloter en 2005. En 2008, est passé Directeur de la Supply Chain (flux, logistique et informatique).

Direction Internationale

Monsieur Nicolas OGER

A rejoint le Groupe Vet'Affaires en 1999 comme responsable du bureau de style. Il est devenu directeur des achats en 2008 et enfin Directeur International début 2009.

Direction Achats

Thomas FLEURY

Gendre de Monsieur Rémy LESGUER

A rejoint le groupe Vet'Affaires en 2003 en tant que gérant puis a progressivement gravi les échelons du service achat pour en devenir le Directeur début 2009.

Direction Réseau

Monsieur Jean-Philippe BLASCO

Spécialiste de la distribution de biens de grande consommation. A rejoint Vêt'Affaires en 2006. Auparavant, Directeur chez Kurt Salmon Associates, une société de conseil spécialisée dans la distribution spécialisée.

Direction Marketing

Madame Sophie Amélie MOLINERO

A rejoint Vet'Affaires en 2006. Auparavant, Directrice Marketing chez Sport 2000, spécialisé dans la distribution de vêtements et accessoires de sport.

Direction Projets

Monsieur André PICARD

Associé historique du groupe Vêt'Affaires, ayant exercé des fonctions différentes depuis la Création de la société dont celle de directeur commercial, directeur des achats, directeur marketing, directeur des Flux

Conseil de Surveillance

Monsieur Yves Peis, Président

Ancien dirigeant et membre du directoire du Groupe Vivarte : dirigeant fondateur des enseignes Halles aux chaussures et Halles aux vêtements jusqu'en 1996, puis du pôle centre ville du groupe de 1996 à 2000 (Marques André, Minelli, Orcade, San Marina, Carroll, Creeks, Liberto)

Participe à la création du site priceminister.com en 2000

Co-reprise en 2002 avec le fondateur de l'entreprise Apache, un réseau de 8 magasins parisiens spécialisée dans la vente de produits jouets et monde de l'enfant 0-12 ans

PDG depuis 2005 Stockhouse, un réseau de 6 magasins spécialisés dans la vente de produits de marques d'équipement de la personne à prix discount, repris au Groupe Galeries Lafayette.

Monsieur Vincent Liger-Belair, Vice Président

15 ans dans le groupe Omnium (Euro RSCG Corporate)

19 ans Dirigeant - fondateur de Phi Econéo, spécialiste de la communication financière et institutionnelle et de la communication de crise

Enseignant Sciences com / IGS

Monsieur Francis LE VAN

Depuis 2004, Francis Le Van a son propre cabinet de conseil et accompagne les investisseurs vers la Chine après avoir travaillé dans ce pays pour Andersen où il était directeur associé. Il a exercé la plus grande partie de sa carrière comme consultant en management des ressources humaines (Andersen, Hewitt, LVMH) et avantages sociaux (Gras Savoye). Il a également travaillé chez Pierre Cardin comme responsable des licences au Moyen Orient. Il parle anglais et Chinois

François-Xavier LESOT

Ingénieur HEI Lille, Diplômé MBA EM Lyon

Direction générale - Groupe de location de matériels de BTP.

PDG de M3 - Concessionnaire de matériels de BTP.

Business Angel

Monsieur Jean-Yves DREAN

1975 à 1987 : Carrefour, Directeur général de la centrale d'achats pour le non alimentaire,

1987 à 2001 : Groupe Vivarte, Directeur général de la Halle aux chaussures puis de l'ensemble du pôle grande surface spécialisée

Ensuite Directeur général puis Président du directoire de Prosol gestion regroupant les activités de Grand frais

Actuellement Directeur exécutif au sein de Bricorama S.A

Comités

Compte tenu de la modification intervenue dans la composition du Conseil de Surveillance en 2008, les membres des différents comités ont été modifiés ainsi qu'il suit :

Comité stratégique, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LE VAN Francis

Comité de Nominations et Rémunérations, composé de M PEIS Yves, M DREAN Jean-Yves, M LESOT François-Xavier

Comité d'Audit, composé de M PEIS Yves, M LESOT François-Xavier, M LIGER BELAIR Vincent.

Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction et de surveillance et de la direction générale.

SCI détenues indirectement par les dirigeants :

Les loyers annuels au m² des snc s'inscrivent dans une fourchette de 38 à 170 €/an avec une moyenne de 91 € au m². Douze magasins sont détenus par des SCI, propriétés des fondateurs avec des loyers compris dans une fourchette de 62 à 136 €/an avec une moyenne de 97 € au m². Les loyers payés aux SCI détenus par les fondateurs sont conclus à des conditions de marché classiques sur le marché des baux.

Fonctionnement des organes d'administration et de direction

Suite à l'Assemblée Générale Annuelle du 18 mai 2006, le nouveau mode de Direction de l'entreprise a été mis en place.

Le Directoire dont les membres sont, Monsieur Rémy LESGUER, Monsieur Xavier GALLOIS, Monsieur André PICARD, Monsieur Pierre-Yves CLAUDEL, Monsieur Jean-Philippe BLASCO, Monsieur Nicolas OGER et Monsieur Yannick PELISSIER, a été nommé pour une durée de 6 ans. Leur mandat arrivera à échéance en mai 2012.

Les membres du Conseil de Surveillance ont également été nommés pour un mandat de 6 années à échéance 2012. La composition de ce conseil a été modifiée en cours d'année 2008.

2.4 - Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts

Néant

2.5 - Contrôleurs légaux des comptes

Commissaires aux Comptes Titulaires

KPMG Audit représenté par Monsieur Franck NOEL
7, Bd Albert Einstein
BP 41125
44311 Nantes Cedex
Renouvelé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Cabinet RSM SECOVEC BLIN & ASSOCIES représenté par Monsieur Gilles LECLAIR
l'Arpège
213 route de Rennes
BP 60277
44702 ORVAULT Cedex
Nommé suite à l'Assemblée Générale du 02 juin 2005 pour une durée de 6 exercices.

Ils sont donc appelés à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2010.

Commissaires aux Comptes Suppléants

Monsieur GRIMONPREZ Jean Michel
213 route de Rennes
44700 ORVAULT

Monsieur DE GOUVILLE Christian
7, boulevard Albert Einstein
44300 NANTES

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires facturés par les Commissaires aux comptes au titre des exercices clos les 31 décembre 2007 et 2008 pour l'ensemble des sociétés du Groupe Vet'Affaires.

	KPMG				RSM SECOVEC			
	Montant (HT)		%		Montant (HT)		%	
	2008	2007	2008	2007	2008	2007	2008	2007
Audit								
<input type="checkbox"/> Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés								
○ Emetteur	37 000	28250	46 %	41 %	20 500	15500	100%	100%
○ Filiales intégrées globalement	43 100	39850	54 %	59 %				
<input type="checkbox"/> Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes								
○ Emetteur								
○ Filiales intégrées globalement								
<i>Sous-total</i>	80 100	68100	100 %	100 %	20 500	15500	100 %	100 %
Autres prestations rendues par les réseaux aux filiales intégrées globalement								
<input type="checkbox"/> Juridique, fiscal, social								
<input type="checkbox"/> Autres (à préciser si > 10 % des honoraires d'audit)								
<i>Sous-total</i>	0	0	0 %	0 %	0	0	0 %	0 %
TOTAL	80 100	68100	100 %	100 %	20 500	15500	100 %	100 %

2.6 - Renseignements de caractère général concernant le capital

Informations complémentaires

Capital social

Au 31 décembre 2008, le capital social s'élève à 12 892 491 euros divisé en 1 691 384 actions de 7,83 euros de valeur nominale, entièrement libérées, toutes de même catégorie.

Évolution de l'actionariat

Actionnariat	Situation au 31/12/2006				Situation au 31/12/2007				Situation au 31/12/2008			
	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% droits de vote
Action de concert (Fondateurs)	805 165	47,60%	1 427 509	59,03%	637 392	37,68%	950 374	47,10%	637 456	37,69%	943 638	31,94%
Auto-détention	26 029	1,54%	0	0	88 935	5,26%	0	0	148 205	8,76%	0	0
Public (Titres au Porteur)	841 146	49,73%	841 146	34,78%	1 239 264	73,27%	1 239 264	61,42%	1 160 146	68,59%	1 160 146	39,27%
Public (Titres au nominatif)	850 238	50,27%	1 577 079	65,22%	452 120	26,74%	778 383	38,58%	531 238	31,41%	850 793	28,80%
Total	1 691 384	100	2 418 225	100	1 691 384	100	2 017 647	100	1 691 384	100	2 954 577	100

Place de cotation

Les actions de la Société sont actuellement inscrites sur l'Eurolist d'Euronext Paris SA (compartiment C) sous le code ISIN FR 0000077158. Aucune demande d'admission n'est en cours sur un autre marché ou auprès d'une autre place financière.

F - COMPTES CONSOLIDES 31 DECEMBRE 2008

Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie

I - BILAN CONSOLIDE

ACTIFS (en milliers d'euros)		2008		2007	
		Notes	12 mois IFRS	12 mois IFRS	12 mois IFRS
Actifs non courants					
Ecart d'acquisition	5.1		0		0
Immobilisations incorporelles	5.2		3 510		3 391
Immobilisations corporelles	5.3		11 811		10 988
Autres actifs financiers non courants	5.4		1 726		1 622
Autres créances	5.6		0		642
Impôts différés	5.7		1 994		2 280
TOTAL ACTIFS NON COURANTS			19 040		18 922
Actifs courants					
Stocks	5.5		34 929		40 647
Créances clients et comptes rattachés	5.6		1 122		1 608
Autres créances	5.6		4 824		3 694
Etat - IS à recevoir	5.6		1 280		1 811
Acomptes versés	5.6		84		111
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	5.8		11 946		7 982
TOTAL ACTIFS COURANTS			54 186		55 852
TOTAL ACTIF			73 226		74 775
CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS					
		2008		2007	
		Notes	12 mois IFRS	12 mois IFRS	12 mois IFRS
Capitaux propres					
Capital	5.9		12 892		12 892
Réserves liées au capital / Autres réserves			42 882		35 621
Actions propres	5.9		-2 800		-2 174
Réserves consolidées			-936		1 593
Report à nouveau			53		3 000
Résultat groupe			3 012		2 011
Capitaux propres - Part Groupe			55 104		52 943
Intérêts minoritaires			830		784
TOTAL CAPITAUX PROPRES			55 934		53 728
Passifs non courants					
Dettes Financières portant intérêts	5.11		3 686		3 921
Avantages au personnel et Provisions	5.10		666		477
TOTAL PASSIFS NON COURANTS			4 352		4 398
Passifs courants					
Dettes Financières à court Terme	5.11		2 867		3 312
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5.11		5 180		6 533
Autres dettes fiscales et sociales	5.11		4 638		5 261
Etat - IS à payer	5.11		23		304
Autres dettes	5.11		233		1 238
TOTAL PASSIFS COURANTS			12 940		16 649
TOTAL PASSIF			73 226		74 775

Les Notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

II - COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

(en milliers d'euros)	Notes	2008 12 mois IFRS	2007 12 mois IFRS
CHIFFRE D'AFFAIRES NET	6.1	92 139	94 636
Achats consommés marchandises et m.p		43 791	47 076
Dépréciation des stocks		-732	-1 253
MARGE BRUTE		49 080	48 813
Charges externes	6.2	21 653	21 370
Impôts et taxes		2 509	2 373
Charges de personnel	6.3	17 660	17 207
EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION		7 257	7 863
Dotations aux amortissements et dépr. (net)	6.4	2 440	3 870
Autres charges opérationnelles	6.5	993	1 017
Autres produits opérationnels	6.5	981	752
RESULTAT OPERATIONNEL		4 805	3 728
Coût de l'endettement financier net	6.6	502	429
Autres produits et charges financiers	6.6	69	2
RESULTAT AVANT IMPÔTS		4 372	3 301
Charge d'impôts sur le résultat	6.7	1 037	975
RESULTAT NET		3 335	2 327
Revenant aux actionnaires m inoritaires		323	316
Revenant aux actionnaires de la société Mère		3 012	2 011

Résultat par action	Notes		
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation		1 580 462	1 621 084
Résultat de base par action (en euros)	3.18	1,91	1,24
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires		1 618 262	1 661 484
Résultat dilué par action (en euros)	3.18	1,86	1,21

III - TABLEAU CONSOLIDE DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Notes	2008 12 mois IFRS	2007 12 mois IFRS
OPERATIONS D'EXPLOITATION			
Résultat net avant impôt		4 049	2 985
Part des minoritaires dans le résultat des sociétés intégrées		323	316
<i>Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'exploitation</i>			
Dépréciation et dotations aux amortissements		2 281	3 828
Dotations nettes de reprises de provisions		194	163
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		-248	28
Elimination des plus-values de cessions des actifs cédés		-80	-11
Attribution d'actions gratuites		208	574
Variation du BFR lié à l'activité (1)		3 796	-8 492
Trésorerie brute générée par les opérations d'exploitations		10 522	-610
Impôts sur les bénéfices payés		-770	-964
Variation de la trésorerie issue des opérations d'exploitations		9 751	-1 574
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT			
Acquisition d'im mobilisations incorporelles		-372	-408
Acquisition d'im mobilisations corporelles		-2 378	-2 319
Cession d'im mobilisations corporelles et incorporelles		239	220
Acquisition autres actifs financiers non courants		-179	-85
Cession ou réductions des autres actifs financiers non courants		76	31
Trésorerie nette affectée aux acquisitions de titres		-11	-29
Variation dettes sur immobilisations et comptes rattachés		-106	131
Variation de la trésorerie issue des opérations d'investissements		-2 732	-2 460
OPERATIONS DE FINANCEMENT			
Sommes reçues des actionnaires suite à une augmentation de capital		26	20
Sommes versées aux actionnaires suite à une diminution de capital		-5	0
Dividendes versés aux actionnaires de la mère		-792	0
Dividendes versés aux actionnaires minoritaires		-320	-161
Augmentation et diminution des actions propres		-714	-1 317
Nouvelles dettes financières		1 810	1 000
Remboursement de dettes financières		-2 820	-3 532
Variation de la trésorerie issue des opérations de financement		-2 815	-3 990
Incidence des variations de taux de change		70	0
VARIATION NETTE DE LA TRESORERIE		4 274	-8 024
Trésorerie à l'ouverture	5.8	7 661	15 685
Trésorerie à la clôture	5.8	11 935	7 661
Détail de la trésorerie à la clôture			
- Disponibilités	5.8	11 946	7 982
- Concours bancaires courants	5.8	-11	-321
<i>(1) Détail du BFR</i>			
Variation de stocks net de provisions		5 717	-7 792
Variation des créances nettes de provisions		386	-672
Variation des dettes d'exploitation		-2 307	-28
Variation du BFR lié à l'activité		3 796	-8 492

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

IV - VARIATION DES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

	Capitaux Propres - Part du Groupe					Intérêts Minoritaires	TOTAL
	Capital	Autres Réserves	Actions propres	Réserves consolidées	Résultat Groupe		
Au 01.01.2007	12 892	37 751	-876	1 100	1 162	660	52 689
Affectation Rat 2006	0	889	0	274	-1 162	0	1
Ecart de conversions	0	0	0	-1	0	-1	-2
Actions gratuites	0	0	0	574	0	0	574
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	-385	0	0	-385
Produits et charges directement comptabilisé en capitaux propres	0	0	0	188	0	-1	187
Dividendes distribués	0	0	0	0	0	-161	-161
Opération en capital	0	0	0	0	0	20	20
Résultat exercice 2007	0	0	0	0	2 011	316	2 327
Retr. Act° propres	0	0	-1 298	0	0	0	-1 298
Autres mouvements	0	-19	0	10	0	0	-9
Variation % intérêts	0	0	0	21	0	-50	-28
Au 31.12.2007	12 892	38 621	-2 174	1 593	2 011	784	53 728
Affectation Rat 2007	0	4 314	0	-3 095	-1 219	0	0
Ecart de conversions	0	0	0	53	0	17	70
Actions gratuites	0	0	0	208	0	0	208
Juste valeur Inst.financiers	0	0	0	410	0	0	410
Produits et charges directement comptabilisé en capitaux propres	0	0	0	671	0	17	687
Dividendes distribués	0	0	0	0	-792	-320	-1 112
Opération en capital	0	0	0	0	0	22	22
Résultat exercice 2008	0	0	0	0	3 012	323	3 335
Retr. Act° propres	0	0	-625	0	0	0	-625
Autres mouvements	0	0	0	-94	0	4	-90
Variation % intérêts	0	0	0	-10	0	0	-10
Au 31.12.2008	12 892	42 935	-2 800	-936	3 012	830	55 934

Les notes 1 à 7 font parties intégrantes des Etats Financiers

V - ANNEXE DES ETATS FINANCIERS CONSOLIDES
au 31 DECEMBRE 2008

(Les montants sont exprimés en milliers d'€ sauf indication contraire)

Les notes ci-jointes font parties intégrantes des états financiers consolidés :

Préambule

Note 1 – Informations relatives à l'entreprise

Note 2 – Faits marquants de l'exercice

Note 3 – Méthodes comptables

Note 4 – Participation dans des filiales et périmètre de consolidation

Note 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

Note 6 – Informations relatives au compte de résultat

Note 7 – Autres informations

NOTE 1 – Informations relatives à l'entreprise

Cotée sur EuroNext (Compartiment C), VET AFFAIRES SA est une société anonyme de droit français.

Le groupe VET AFFAIRES est spécialisé dans l'importation et la distribution de vêtements et linge de maison à petit prix.

Les états financiers annuels consolidés au 31 décembre 2008 reflètent la situation comptable de la société et de ses filiales (ci-après « Le Groupe »).

Le Directoire du 16 mars 2009 a arrêté les états financiers consolidés au 31 décembre 2008 en normes IFRS et a autorisé leur publication. Les états financiers seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale le 27 mai 2009.

NOTE 2 – Faits marquants de l'année 2008

Le groupe a ouvert 11 nouveaux magasins dans les villes d'Aurillac (SNC Catlan/ Dept.15), Haguenau (SNC Hag / Dept. 67), Nevers (SNC Neve / Dept. 58), Mâcon (Snc Maco / Dept. 71), Thonon-les Bains (SNC Anty / Dept. 74), Chasse sur Rhône (SNC Charo / Dept. 38), Orange (SNC Ora / Dept. 84), Nîmes (SNC Nim / Dept. 30), Montélimar (SNC Limar / Dept. 26), Chatenoy le royal (SNC Chalso / Dept. 71) et Montbéliard (SNC Beliar / Dept. 25). Il n'y a pas eu de fermeture. Le nombre total de magasins dans le réseau est de 86.

Le chiffre d'affaires du groupe est de 92,1 M€ dont

- Magasins 90,3 M€
- Central'Vet 0,2 M€
- Moda Tanio 1,6 M€

La fréquentation des magasins s'est élevée à plus de 5 millions de clients pour un prix moyen du vêtement de 4,2 € TTC et un nombre de vêtements vendus supérieur à 25 millions.

La marge commerciale du groupe s'établit à 53,3 % contre 51,6% au 31/12/2007. La reprise sur provisions liées au stock est de 0,7 M€.

Le résultat opérationnel ressort à 4,8 M€ contre 3,7 M€ au 31/12/2007 soit une augmentation de 1,1 M€

Le résultat financier est une charge de 0,4 M€ contre 0,4 M€ au 31/12/2007.

Le résultat net d'ensemble ressort à 3,3 M€ contre 2,3 M€ au 31/12/2007.

Le résultat net part de groupe est de 3,0 M€ contre 2,0 M€ au 31/12/2007 soit une hausse de 50% à 3,3% du CA.

Situation de l'endettement au regard du volume et de la complexité des affaires :

Le groupe Vet'Affaires a recours à un endettement à court terme sous forme de découverts bancaires pour financer, à certaines périodes, son stock de marchandises et à un endettement à moyen terme pour financer l'acquisition de nouveaux magasins (durée : 5 ans) et le financement d'un entrepôt (durée : 7 ans)

La décomposition de cet endettement est la suivante :

	2006	2007	2008	Variation 2007/08
Dette nette non courante	5,8	3,9	3,7	-0,2
Dette nette courante	-12,0	-4,7	-9,1	-4,4
TOTAL Dette nette	-6,2	-0,8	-5,4	-4,6

Les dettes sont exprimées par un chiffre positif. La présence d'un signe négatif traduit un excédent de trésorerie. La dette nette courante est calculée par différence entre la dette courante et la trésorerie positive.

L'évolution de la dette nette courante est principalement liée à l'évolution du stock net qui a baissé de 5,7 M€ entre 2007 et 2008. Le détail intégral des variations de trésorerie et de dette figure dans le tableau de flux de trésorerie des comptes consolidés présents dans ces états financiers.

Le groupe a connu des niveaux de stocks très importants jusqu'en 2005 en raison de la conjonction d'achats très anticipés (normal pour l'activité) et d'une baisse de chiffre d'affaires très significative. Le groupe a par la suite régulé le niveau de stock en réduisant les achats et en procédant à des opérations de déstockage via sa filiale Moda Tanio.

Le groupe a atteint son objectif de réduction de stock avec 35 M€ au 31/12/2008.

NOTE 3 – Méthodes comptables

3.1 – Présentation des états financiers consolidés

Les états financiers sont présentés en euros, arrondis au millier d'euros (K€) le plus proche.

Les états financiers consolidés du groupe sont préparés conformément au référentiel IFRS, tel qu'adopté par l'Union Européenne. Les états financiers consolidés ont été établis sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs qui doivent être enregistrés selon les normes IFRS, à leur juste valeur.

Les normes ou interprétations publiées respectivement par l'IASB (International Accounting Standards Board) et l'IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee) non encore en vigueur au 31 décembre 2008 n'ont pas fait l'objet d'une anticipation.

Les actifs destinés à être cédés ou consommés dans le cadre du cycle d'exploitation normal du groupe, ou destinés à être cédés dans les douze mois suivant la clôture, ainsi que la trésorerie et les équivalents de trésorerie sont des « actifs courants ».

Les dettes échues au cours du cycle d'exploitation normal, ou dans les douze mois suivant la clôture de l'exercice, constituent des « dettes courantes ». Tous les autres actifs et autres dettes (y compris les impôts différés) sont considérés comme non courants.

La préparation des états financiers selon les IFRS nécessite de la part de la direction l'exercice du jugement, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants des actifs et des passifs, des produits et des charges. Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réalisées à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenues directement à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les estimations et les hypothèses sous-jacentes sont réexaminées de façon continue. L'impact des changements d'estimations comptable est comptabilisé au cours de la période du changement s'il n'affecte que cette période ou au cours de la période du changement et des périodes ultérieures si celles-ci sont également affectées par le changement.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS ayant un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure sont notamment exposés dans les notes suivantes :

- 3.4.2 : amortissements et dépréciation des actifs incorporels immobilisés ;
- 3.7.2 : dépréciation des stocks ;
- 3.12 : provisions.

3.2 – Principes de Consolidation

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe détient le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques financières et opérationnelles de l'entreprise de manière à obtenir des avantages de celles-ci. Le contrôle est présumé exister si le Groupe détient plus de la moitié des droits de vote.

Les filiales sont consolidées à partir du moment où le groupe en prend le contrôle et jusqu'à la date à laquelle ce contrôle est transféré à l'extérieur du groupe. Le Groupe ne comprend aucune entité détenue conjointement qualifiée d'« Entreprise Associée » ou « Coentreprise ».

Les soldes bilantiels, les produits et charges résultant de transactions intragroupe sont éliminés dans le cadre de la préparation des états financiers consolidés.

Le périmètre de consolidation et la liste des mouvements intervenus au sein de ce périmètre au cours de l'année 2008 sont fournis en note 4.

3.3 – Méthode de conversion

Les achats libellés en monnaies étrangères sont convertis et comptabilisés au cours du jour de transaction. Il n'existe pas de perte ou de gain de change liés au décalage entre le paiement des factures et la comptabilisation des achats au jour de la réception des marchandises.

La monnaie fonctionnelle des filiales du groupe est identique à la monnaie de présentation des comptes consolidés et correspond à l'Euro à l'exception de la société MODA TANIO, société de droit Polonais, dont la monnaie fonctionnelle est le Zloti.

Les comptes de la société étrangère, dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'Euro, sont convertis selon les principes suivants :

- les postes de bilan sont convertis au taux de clôture ;
- les postes du compte de résultat sont convertis au cours moyen de l'exercice ;
- les différences de conversion sont portées directement dans les capitaux propres dans la rubrique « Ecarts de conversion ».

3.4 – Immobilisations incorporelles

3.4.1 Valeur brute :

Les immobilisations incorporelles acquises par le Groupe sont comptabilisées à leur coût d'acquisition minoré du cumul des amortissements et des pertes de valeur. Les immobilisations incorporelles incluent principalement des droits au bail. Ceux-ci sont représentatifs d'éléments incorporels versés aux anciens locataires des locaux commerciaux loués par les magasins du groupe lors de leur entrée en jouissance.

3.4.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations incorporelles :

Pour les actifs à durée de vie déterminée, l'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif incorporel. La durée d'amortissement retenue est d'un an. Les actifs incorporels amortissables font l'objet d'un test de valeur dès l'apparition d'indices indiquant que ces actifs ont pu se déprécier.

Les actifs incorporels à durée de vie indéterminée sont essentiellement constitués des droits au bail versés par les magasins. La valeur de ces actifs est fournie dans la note 5.2.

Ils font l'objet d'un test de perte de valeur au moins une fois par an. Une dépréciation est comptabilisée lorsque la valeur déterminée à partir d'évaluations fournies par des experts externes (en référence au marché) est inférieure à la valeur comptable. Les droits au bail pour lesquels la direction du Groupe a décidé la résiliation du bail, sont dépréciés à 100 % à la clôture, sauf en cas d'offre de reprise.

3.5 – Immobilisations corporelles

3.5.1 Valeur brute :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et des pertes de valeurs éventuelles.

Les terrains ne sont pas amortis, du fait de leur durée de vie indéfinie.

Les intérêts relatifs aux emprunts contractés pour financer la construction d'immobilisations ne sont pas immobilisés.

Lorsqu'une immobilisation corporelle comprend des composants significatifs ayant des durées d'utilité différentes, ces composants sont comptabilisés séparément.

3.5.2 Amortissement et dépréciation des immobilisations corporelles :

L'amortissement est comptabilisé comme une charge, de manière linéaire, en fonction de la durée d'utilité estimée de l'actif corporel.

Les valeurs comptables des actifs corporels font l'objet d'un test de « perte de valeur » lorsque des événements ou changements de circonstances indiquent que la valeur comptable pourrait ne pas être recouvrable.

Les durées moyennes d'amortissements retenues sont les suivantes :

• Terrains	Non amorti
• Constructions	15 ans
• Agencements constructions	10 ans
• Installations techniques, matériel et outillage	5 à 9 ans
• Agencements constructions	5 à 10 ans
• Matériel de bureau et informatique	4 ans
• Mobilier de bureau	5 ans

3.6 – Autres actifs financiers non courants

Les actifs financiers non courants sont constitués des dépôts et cautionnement relatifs aux contrats de location et correspondent à la catégorie des autres prêts et créances. Ils sont initialement comptabilisés à la juste valeur et ultérieurement à leur coût amorti.

3.7 – Stocks

3.7.1- Evaluation

Les stocks sont évalués suivant la méthode du coût unitaire moyen pondéré comprenant les frais accessoires (droits de douanes, commissions et frais de transports), ou à la valeur nette de réalisation si elle est inférieure (voir rubrique dépréciation à suivre).

Les marchandises en transit à la clôture de l'exercice sont comprises dans le stock.

3.7.2 - Dépréciation

Les dépréciations de stocks comptabilisées à la clôture de l'exercice sont identifiées par référence à la valeur recouvrable (correspondant à la valeur nette de réalisation), elle-même déterminée selon deux approches :

- Les articles ayant fait l'objet d'une vente à perte au cours de l'exercice 2008 sont dépréciés à hauteur du taux de perte constaté sur l'ensemble des pièces restantes en stock au 31/12/2008.
- Les références à risques sont identifiées par un calcul des délais de rotation. Les plus faibles rotations (délai supérieur à 24 mois, dernière réception antérieure au 31/12/N-1) sont analysées et pour certaines dépréciées en fonction du prix probable de vente.

3.8 – Autres créances clients et autres débiteurs

Les autres créances clients et autres débiteurs sont évalués à leur juste valeur lors de la comptabilisation initiale, puis au coût amorti diminué des pertes de valeurs.

Une dépréciation est constituée lorsqu'il existe un risque réel et objectif de l'incapacité du Groupe à recouvrer tout ou partie de ces créances.

3.9 – Trésorerie et équivalents de Trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont présentés à l'actif pour leur juste valeur et comprennent les valeurs mobilières de placement, la trésorerie en banque et la caisse. Les découverts bancaires figurent au passif courant.

Les valeurs mobilières de placement sont essentiellement constituées de Sicav monétaires. Elles sont enregistrées à leur coût d'achat. Lorsque la valeur comptable est inférieure au cours de bourse, une perte de valeur est constituée du montant de la différence.

3.10 – Capital et Réserves

Lorsque le Groupe rachète ses propres actions, le montant payé et les coûts de transaction directement imputables sont comptabilisés comme une variation de capitaux propres. Les actions propres sont déduites du total des Capitaux Propres et classées dans la rubrique « Actions Propres ».

Les dividendes sont comptabilisés en dettes dès qu'ils ont été approuvés par l'Assemblée Générale des actionnaires.

3.11 – Contrats de location

Les contrats de location sont classés en tant que contrats de location-financement s'ils transfèrent au preneur la quasi-totalité des risques et avantages économiques inhérents à la propriété des actifs loués. Ils sont comptabilisés, dès l'origine, au bilan à la juste valeur du bien loué, ou si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location. Une dette financière est alors constatée en contrepartie, celle-ci faisant l'objet d'un remboursement par un retraitement des redevances versées.

Les actifs faisant l'objet d'une location financement sont amortis sur la durée d'utilité, correspondant le plus souvent à la durée du contrat. Les redevances payées sont décomposées entre le remboursement d'une dette financière et le paiement d'une charge financière, calculée selon un taux d'intérêt constant.

Les autres contrats sont des locations simples. Les loyers sont comptabilisés en charges sur une base linéaire jusqu'à l'échéance du contrat.

3.12 – Avantages du personnel

Les indemnités de départ à la retraite sont liées aux conventions collectives s'appliquant aux différentes sociétés du Groupe. Il s'agit d'indemnités versées lors du départ en retraite de salariés. Le groupe provisionne ces engagements selon la méthode rétrospective prorata temporis. Les écarts actuariels sont comptabilisés en résultat.

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

Hypothèses	2008	2007
Départ à l'initiative du salarié	65 ans	65 ans
Taux de charges sociales	38%	38%
Taux d'actualisation retenu	5,00%	4,75%
Taux de progression des salaires	2,00%	2,00%
Taux de rotation du personnel dans les Magasins	20% dégressif	20% dégressif
Taux de rotation du personnel chez Vet'Affaires, Central'vet et PM DIS	5% dégressif	5% dégressif

3.13 – Provisions

Les provisions sont comptabilisées lorsque le Groupe a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

3.14 – Gestion des risques financiers

Exposition au risque de taux

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé à la clôture est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe.

La juste valeur des swaps de taux d'intérêt est le montant estimé que le Groupe recevrait ou réglerait pour résilier le swap à la date de clôture, en prenant en compte le niveau actuel des taux d'intérêt et du risque de crédit des contreparties du swap.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de taux d'un passif comptabilisé, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulé latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2008 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres. L'impact avant impôt en réserve est une perte de 0,1 K€ dans les comptes au 31.12.2008.

Les emprunts à moyen terme sont constitués pour 35% par des financements à taux fixe. Le Groupe a pour objectif de couvrir le risque de taux de ses nouveaux emprunts moyen terme à taux variable. La politique de couverture consiste à couvrir au moins 3 des 5 années d'emprunt (période de plus fort intérêt).

Sensibilité de la charge financière à la hausse des taux d'intérêt.

en K€	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Passifs financiers (emprunts et dette financière hors découvert)	2 530	3 206	0
<i>Dont à taux variable (a)</i>	<i>1 667</i>	<i>2 088</i>	<i>0</i>
<i>Dont à taux fixe</i>	<i>863</i>	<i>1 118</i>	<i>0</i>
Actifs financiers (trésorerie nette)	11 935	0	0
Position nette avant gestion ("-" = ressources)	-9 405	3 206	0
Couverture de taux (b)	216	162	0
Position nette après gestion totale	-9 621	3 044	0
Position nette à taux variable après gestion (a) - (b)	1 451	1 926	0

La sensibilité de la société à la variation de 1 point de son taux de référence (Euribor 3 mois) de la position nette après gestion à moins d'un an est de 15 K€.

Exposition au risque de change

Le Groupe utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de change, résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument financier utilisé à la clôture est l'achat de devises (dollars américains) à terme pour couvrir des achats de marchandises.

La juste valeur des contrats de change à terme est le prix coté sur le marché à la date de clôture.

Lorsqu'un instrument financier dérivé est désigné comme instrument de couverture des variations de change, la part efficace du profit ou de la perte sur l'instrument financier dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. La part inefficace du profit ou de la perte est comptabilisée immédiatement en résultat. Lorsque le groupe ne s'attend plus à ce que la transaction couverte soit réalisée, le profit ou la perte cumulée latent qui avait été comptabilisé en capitaux propres est comptabilisé immédiatement en résultat.

Les règles de comptabilisation appliquées au 31.12.2008 ont permis de démontrer l'efficacité de la couverture au sens des normes IFRS. La variation de juste valeur a été comptabilisée en capitaux propres. L'impact avant impôt est un gain de 93 K€ dans les réserves du groupe au 31.12.2008.

Le Groupe est exposé au risque de change à deux niveaux :

- Achats en dollars :
Le Groupe achète des marchandises principalement en Asie. Près de 60% de ces achats sont libellés en dollars. Le Groupe ne prend pas de position spéculative et couvre environ 50% de ses achats en devises sous la forme d'achat à terme ou d'option de change.

Position de change et calcul de sensibilité à la hausse du dollar au 31/12/2008.

en kUSD	2008
Actifs en dollars	142
Passif en dollars	0
Achats de marchandises prévisionnels 2009 en USD	15 700
Exposition brute prévisionnelle en USD	15 842
Position hors bilan (couverture de change)	3 786
Position nette en USD pour l'exercice 2009	12 056

Une fluctuation défavorable du taux de change USD/EUR de 1 centime par rapport à la parité du 31/12/2008 de 1.3917 entraînerait un manque à gagner de 63 K€.

- Créances :

Au 31 décembre 2008, le risque de taux porte sur les créances en devises : elles concernent les créances de la filiale polonaise (Moda Tanio) dont l'encours au 31 décembre 2008 est de 1 015 K€.

Exposition au risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un actif viendrait à manquer à ses obligations contractuelles.

La valeur comptable des actifs financiers représente l'exposition maximale au risque de crédit.

L'exposition maximale au risque de crédit est composé de :

en K€	2008	2007
Créances (courantes et non courantes)	7 738	9 487
Trésorerie et Equivalents de trésorerie	11 935	7 661
Total	19 673	17 148

Au 31 décembre 2008, le principal risque de crédit concerne les créances de la filiale polonaise dont l'exposition maximale est de 1 015 K€ (étant précisé que les ventes sont réalisées au comptant pour les filiales françaises).

Au 31 décembre 2008, le montant des créances échues, non réglées au 28/02/2009 et non dépréciées à la clôture s'élève à 845 K€.

Pour les créances, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.8 et l'analyse par échéance des créances est exposée dans le paragraphe 5.6.

Pour la trésorerie et les équivalents de trésorerie, le mode de comptabilisation est fourni au paragraphe 3.9 et le détail est fourni au paragraphe 5.8.

Aucun profit ou perte relatifs à ces actifs n'a été comptabilisé directement en capitaux propres.

Exposition au risque de liquidité (covenants)

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. Les échéances des dettes figurent au paragraphe 5.11.

Le Groupe a négocié avec ses banques des concours bancaires sous forme de découvert pour un montant supérieur à 15 M€. Ces concours couvrent la totalité des besoins d'exploitation dans les périodes de stock maximum.

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2008, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 600 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

3.15 – Impôts

Les impôts différés sont comptabilisés suivant la méthode du report variable, pour toutes les différences temporelles existant à la date de clôture entre la base fiscale des actifs et leur valeur comptable au bilan.

Des actifs d'impôts différés sont comptabilisés pour toutes les différences temporelles déductibles, reports en avant de pertes fiscales et crédits d'impôts non utilisés, dans la mesure où il est probable qu'un bénéfice imposable sera disponible.

3.16 – Passif financier

A l'exception des instruments financiers dérivés dont le mode de comptabilisation est précisé en note 3.14, les dettes financières et autres passifs financiers sont évalués initialement à leur juste valeur puis au coût amorti.

3.17 – Chiffre d'Affaires

Le chiffre d'affaires est comptabilisé lorsque les risques et avantages inhérents à la propriété des biens sont transférés à l'acheteur, et que leur montant peut être évalué de manière fiable. La quasi-totalité du chiffre d'affaires est réalisé sur le territoire français.

3.18 – Résultat comparable par action

Le résultat net par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré d'action de la société SA VET AFFAIRES hors actions propres.

Le résultat net dilué par action correspond au rapport entre le résultat net attribuable aux actionnaires et le nombre moyen pondéré dilué d'actions en circulation au cours de l'exercice.

L'attribution d'actions gratuites constitue le seul élément dilutif et le détail des plans en cours est détaillé au paragraphe 3.20.

Le nombre moyen pondéré dilué d'actions est le suivant :

	31/12/2008	31/12/2007
Nombre moyen d'actions de la SA Vet Affaires	1 691 384	1 691 384
Nombre moyen d'actions propres détenues	-1 10 922	-70 300
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 580 462	1 621 084
<i>Effet dilutif</i>		
Nombre moyen potentiel d'attribution gratuite d'actions Vet Affaires	37 800	40 400
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 618 262	1 661 484

3.19 – Information sectorielle

Le Groupe réalise essentiellement des ventes de vêtements à des particuliers en France métropolitaine.

L'information sectorielle n'est pas pertinente car le seul secteur d'activité significatif identifié correspond au périmètre de consolidation pris dans son ensemble.

3.20 – Paiement fondé sur des actions

Des plans d'actions gratuites sont attribués aux salariés et membres du directoire du Groupe. L'évolution du nombre d'actions est la suivante :

A l'ouverture	71 400
Actions attribuées (1)	2 800
Actions exercées	-5 820
Actions expirées	-30 580
A la clôture	37 800

(1) Le nouveau plan a été attribué par le directoire sur l'exercice avec les caractéristiques suivantes :

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribués	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2008	11/03/2008	2 800	11/03/2010	19,3

Les assemblées générales du 18 mai 2006, du 6 juin 2007 et du 22 mai 2008 ont autorisé l'attribution d'actions gratuites et six plans ont été attribués par le directoire depuis cette date :

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées à la mise en place du plan	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées à l'échéance	Nombre d'actions en activité	Date de l'attribution effective	Valeur de l'action en €
2006	18/05/2006	2 900	580	2 320	0	18/05/2008	24,37
	29/09/2006	4 890	1 950	2 940	0	29/09/2008	21,51
	14/12/2006	880	320	560	0	14/12/2008	17,92
2007	21/05/2007	42 000	4 200	0	37 800	21/05/2009	27,44
	06/07/2007	29 600	29 600	0	0	n/a	29,20
2008	11/03/2008	2 800	2 800	0	0	n/a	19,30
TOTAL		83 070	39 450	5 820	37 800		

Les attributions ne deviennent définitivement effectives qu'au terme d'une période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve de conditions de service (liées à la présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition) et de conditions de performance fixées par les plans d'attributions.

Les conditions de performance des plans attribués en 2007 et 2008 portent sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent,
- le ratio entre le résultat opérationnel consolidé et le chiffre d'affaires,
- le niveau du besoin en fond de roulement en % du chiffre d'affaires.

Ces conditions de performance ont été atteintes pour les plans de 2006 et le plan du 21 mai 2007. Au regard des données consolidées au 31 décembre 2008, les conditions de performances n'ont pas été atteintes pour les plans du 6 juillet 2007 et 11 mars 2008. A ce titre, la charge constatée en 2007, au titre du plan du 6 juillet 2007 a fait l'objet d'une reprise dans le compte de résultat de l'exercice 2008 pour un montant de 192 K€.

Les différents plans ont attribués un total de 83 070 actions gratuites, soit 4,91% du total des actions composant le capital social. Suite aux départs de plusieurs bénéficiaires et de l'attribution effective des plans de 2006, il reste 37 800 actions gratuites en cours de validité au 31 décembre 2008.

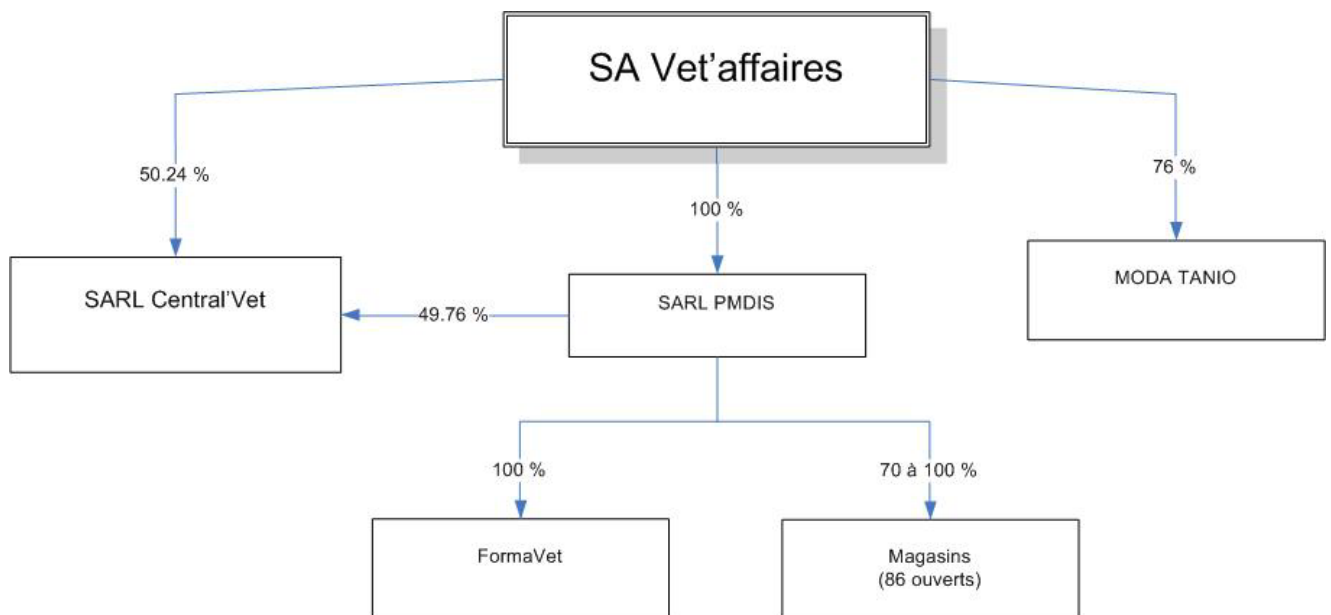
Le chiffrage du coût représenté par l'attribution des actions gratuites est enregistré en charges de personnel. Il est estimé en retenant les principales hypothèses suivantes :

- chiffrage de l'avantage accordé à sa juste valeur en retenant le cours de l'action au jour de l'attribution ;
- prise en compte de l'éventualité de l'atteinte des conditions de performance au regard des données consolidées historiques, actuelles et prévisionnelles ;
- prise en compte de la probabilité de présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition ;
- étalement de l'avantage global estimé sur la période d'acquisition de 2 ans.

NOTE 4 – Participations et périmètre de consolidation

4.1 – Périmètre de consolidation

4.1.1 – Organigramme simplifié



4.1.2 – Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
SA VET 'AFFAIRES	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 646 103	-	-
CENTRAL'VET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	393 375 068	100	100
PM DIS SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	428 645 824	100	100
ALENS SNC	374, rue des Verdiers 59390 LYS LEZ LANNOY	444 816 144	76	76
ALIER SNC	782, rue de la Croix Blanche 40000 MONT DE MARSAN	450 691 795	76	76
ANTY SNC	Lieu dit Marclaz Dessus 74200 ANTHY SUR LEMAN	505 163 121	76	n/a
ARMOR SNC	8, route de Riom 63118 CEBEZAT	439 613 589	76	76
AU VRAC SNC	Rue Courlis - ZAC Savine 44570 TRIGNAC	872 801 097	76	76
BARIN SNC	9 rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	452 552 193	100	100
BARL SNC	119, bld de Westphalie 76360 BARENTIN	407 890 433	76	76
BELIAR SNC	Zone de la Prusse 25200 BETHONCOURT	507 954 733	76	n/a
BMCE SNC	12, allée du Haut Poitou 86360 CHASSENEUIL	384 968 855	76	76
CALAI SNC	Lieu-dit Les Hautes Portes 27930 NORMANVILLE	450 701 313	76	76
CALENS SNC	Rue Jean Vigo 57000 THIONVILLE	450 691 415	95	95
CATLAN SNC	77-79 av Charles de Gaulle 15000 AURILLAC	503 021 313	76	n/a
CENLOIR SNC	19, avenue Jean Jaurès 47000 AGEN	439 317 017	76	76
CHAL SNC	4, rue du Layon 49300 CHOLET	389 725 565	76	76
CHALON SNC	208, route d' Orléans 18230 ST DOULCHARD	452 570 872	95	95
CHALPE SNC	La Graissinai 35400 ST MALO	439 351 743	76	76
CHALSO SNC	Zone Vert 71880 CHATENNOY LE ROYAL	504 505 751	76	n/a
CHAMBRY SNC	Route de Paris 44980 STE LUCE SUR LOIRE	482 727 146	76	76
CHARO SNC	Av Frédéric Mistral 38670 CHASSE SUR RHONE	505 299 271	76	n/a
FORMAVET SARL	9, rue du Progrès 44840 LES SORNIERES	439.762.667	100	100

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
CHERB SNC	Les Rouges Terres 50470 LA GLACERIE	434 478 525	76	76
CLUSE SNC	3, rue Pierre Curie 68000 COLMAR	450 767 157	76	76
COMPIENE SNC	41, av.de L'Europe 60200 COMPIEGNE	438 350 886	76	76
DESGAU SNC	Rue de L'Europe 45200 AMILLY	431 876 531	76	76
DIJ SNC	Impasse des Charrières 21800 QUETIGNY	437 699 630	76	76
DORNE SNC	44, boulevard Denis Padovani 13127 VITROLLES	450 699 103	92	76
DUO SNC	Route Nationale 20 45770 SARAN	400 348 553	76	76
EPIS SNC	48 b, avenue Saint Dié 88000 EPINAL	482 727 088	95,1	76
EVO SNC	Chemin des Pennes aux Pins 13170 LES PENNES MIRABEAU	480 392 513	95,2	95,2
FAG'LIMOGES SNC	4, rue de la Fournerie 87280 LIMOGES	413 025 420	76	76
FINIST SNC	50, route du Gouesnou 29200 BREST	439 162 686	76	76
FRAU SNC	84, rue Paul Kimpe 59260 HELLEMES	428 851 083	76	76
GARON SNC	Avenue Michel Grandou 24750 TRELISSAC	450 698 238	76	76
GIRON SNC	Zac Aussone Nord 82000 MONTAUBAN	439 316 787	76	76
GT 44 SNC	10, rue zone d'activité Bonneau 33270 BOULIAC	394 223 424	76	76
GUILY SNC	Zac du Petit Noyer 77340 PONTAULT-COMBAULT	481 751 642	95	76
HAG SNC	ZC du Zinsel 67590 SCHWEIGHOUSE SUR MODER	505 282 954	76	n/a
HBGL SNC	74 square de la Penthière 49000 ANGERS	380 362 848	70	70
ILFRANC SNC	Porte de l'Oise 2 60230 CHAMBLY	439 483 801	95	95
KEYO SNC	Lieu-dit La Justice Av. Montaigne 60000 BEAUVAIS	480 136 902	76	76
LAND SNC	ZAC du Luc 59187 DECHY	450 691 910	76	76
LESBRES SNC	279, bd Marcel Paul 44800 ST HERBLAIN	482 727 080	76	76
LESDIS	Aire des Moissons 10410 SAINT PARRES	482 727 153	76	76
LETI SNC	10, rue Euclide 33700 MERIGNAC	480 146 703	76	76

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
LEURE SNC	9, rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	452 552 185	96	96
LIMAR SNC	Lieu dit Les Blaches du Couchant 26200 MONTELIMAR	504 969 437	76	n/a
LPL SNC	Zac des Portes de l'Océan 72650 SAINT-SATURNIN	393 640 974	76	76
MACO SNC	10 rue du 19 mars 1962 71000 MACON	504 969 353	76	n/a
MAGA SNC	140, route nationale 6 69270 ST BONNET DE MURE	444 800 817	76	76
MALA SNC	3, rue Jacques Anquetil 95140 GORGE LES GONNESSES	480 392 505	95	76
MARITI SNC	17, rue Marc Seguin 22950 TREGUEUX	450 699 194	95,2	76
MARNE SNC	Rue de l'Etoile 03000 MOULINS	439 624 685	76	76
MAVY SNC	181, route des Sorinières 44400 REZE	482 148 301	76	76
MENI SNC	44, rue de Soultz 68270 WITTENHEIM	444 811 012	76	76
METO SNC	RN15, Parc de l'Estuaire 76700 GONFREVILLE	480 940 543	95	76
MEUL'1 SNC	137, rue de l'Industrie 77176 SAVIGNY LE TEMPLE	435 045 331	95,2	76
MIDI-SUD	339, avenue des Etats-Unis 31200 TOULOUSE	444 622 716	76	76
MOND SNC	ZA de l'Etoile 14120 MONDEVILLE	443 547 385	76	76
MOSEL SNC	212, chemin de Vemars 77410 CLAYE SOUILLY	443 528 393	76	76
MOYEL SNC	Rue Emile Zola 62950 NOYELLE GODAULT	443 547 823	76	76
MTBA SNC	59, avenue de Paris 53940 SAINT BERTHEVIN	397 883 596	76	76
NATHA SNC	1, avenue des Saulxures 54270 ESSEYG NANCY	444 790 216	95	76
NEVE SNC	20 Bd Grand Pré des Bordes 58000 NEVERS	507 401 610	76	n/a
NEVIL SNC	CC des Ayvelles Route de Sedan 08000 VILLERS SEMEUSE	444 819 940	76	76
NIM SNC	Bd des Français Libres 30900 NIMES	504 988 486	76	n/a
NIVE SNC	260 Route Nationale 57600 FORBACH	479 979 932	95	95
NORDE SNC	CD 915 Chemins des Vertus 76200 DIEPPE	438 327 991	76	76
NORMAND SNC	57, rue de Metz 57130 JOUY AUX ARCHES	439 582 859	95,2	95,2
ORA SNC	Zac du Coudoulet 84100 ORANGE	505 082 511	76	n/a

Sociétés	Siège social	N° Siret	% détention directe ou indirecte	
			N	N-1
OREN SNC	5, rue Jules Romain 51350 CORMONTREUIL	444 810 873	76	76
PALEX SNC	Zac du Mas de Grille 34430 SAINT JEAN DE VEDAS	481 247 658	76	76
RAFLO SNC	9 rue du Progrès 44840 LES SORINIERES	482 232 766	100	100
RONE SNC	24, avenue de l'Île Brune 38120 ST EGREVE	450 692 348	95	95
SAINT SNC	ZC « La Bobinerie » 17810 St GEORGES des COTEAUX	435 247 937	76	76
SEINE SNC	Route d'Epemay 51510 FAGNIERES	439 613 639	76	76
SGDR SNC	Rue du 18 juin 17138 PUILBOREAU	385 117 536	76	76
SOME SNC	Rue Albert Einstein 03100 MONTLUCON	439 613 845	76	76
TARN SNC	285, rue Christophe Colomb 62700 BRUAY LA BUISSIERE	439 817 412	76	76
TELIS SNC	13, rue Marc Charras 42000 SAINT ETIENNE	479 628 281	95	95
TENGO SNC	17, bd de l'Europe 31120 PORTET S/GARONNE	444 810 360	76	76
TOMAR SNC	6, avenue du Souvenir Français 11000 CARCASSONNE	481 642 684	76	76
VADOS SNC	11, avenue de l'Hurepoix 91700 STE GENEVIEVE DES BOIS	450 691 514	95	95
VET'49 SNC	94, rue Jean Couzinet 79000 NIORT	394 045 637	76	76
VET' ANGOULEME SNC	548, route de Bordeaux 16000 ANGOULEME	410 064 331	76	76
VET'ANJOU SNC	2, rue du Manège 35135 CHANTEPIE	389 727 272	76	76
VET'BRETAGNE SNC	Bld P.Mendès France 56100 LORIENT	390 994 481	76	76
VET'TOURS SNC	6, rue Henri Potez 37170 CHAMBRAY LES TOURS	407 685 064	76	76
VET'VIENNE SNC	La Clérissière 85000 LA ROCHE S/YON	389 794 330	76	76
VILLAB SNC	25, chemin de l'Etang Long 66000 PERPIGNAN	434 757 860	76	76
WILAN SNC	Le mail de l'Hippodrome 64140 LONS	480 946 433	95,2	95,2
MODA TANIO	Société de Droit Polonais	n/a	76	76

Les principales variations du pourcentage de détention du Groupe sont présentées dans le paragraphe 4.1.3. A ce jour, chaque entité juridique du groupe correspond à un seul magasin.

Le pourcentage de contrôle est identique au pourcentage d'intérêt. Les sociétés sont consolidées par intégration globale.

4.1.3 – Développement du groupe et Activité des sociétés consolidés

- Croissance externe

Le Groupe Vêt Affaires n'a procédé à aucun rachat de sociétés au cours de l'année 2008. On ne constate donc aucune variation de périmètre consécutive à des acquisitions de sociétés.

- Croissance interne

- Variation du pourcentage d'intérêt.

Depuis le 31 décembre 2007, le Groupe a procédé à des augmentations significatives de ces pourcentages de détention dans certaines de ses filiales : SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC MARITI, SNC MALA, SNC METO, SNC GUILY, SNC DORNE et SNC EPIS.

Ces rachats ont été réalisés afin de porter le pourcentage de détention du Groupe à un niveau égal ou supérieur à 95%. Suite à ces opérations, les sociétés concernées seront incluses à compter du 1^{er} janvier 2009 dans le périmètre d'intégration fiscale de la société mère, la SA VET AFFAIRES (cf. note § 6.7).

Le Groupe a également souscrit au capital de onze nouvelles sociétés à hauteur de 76% du capital. Ces sociétés ont fait l'objet d'une ouverture au public au cours de l'exercice 2008.

- Ouvertures et fermetures de sociétés

Aucune société n'a été fermée au public au cours de l'exercice 2008.

Trois sociétés sont sans activité au 31 décembre 2008 : SNC BARIN, SNC LEURE et SNC RAFLO.

Le Groupe Vêt Affaires a créé de nouvelles sociétés, qui ont toutes fait l'objet d'une ouverture au public. Le tableau ci-après retrace ces ouvertures.

Sociétés	Date ouverture au public	% soucrit	Ville d'ouverture au public
SNC ANTY	22/08/2008	76 %	74200 - ANTHY SUR LEMAN
SNC BELIAR	30/09/2008	76 %	25200 - BETHONCOURT
SNC CATLAN	14/05/2008	76 %	15000 - AURILLAC
SNC CHALSO	25/06/2008	76 %	71880 - CHATENY LE ROYAL
SNC CHARO	22/08/2008	76 %	38670 - CHASSE SUR RHONE
SNC HAG	22/08/2008	76 %	67590 - SCHWEIGHOUSE SUR MODER
SNC LIMAR	21/08/2008	76 %	26200 - MONTELIMAR
SNC MACO	21/08/2008	76 %	71000 - MACON
SNC NEVE	22/08/2008	76 %	58000 - NEVERS
SNC NIM	22/08/2008	76 %	30900 - NIMES
SNC ORA	22/08/2008	76 %	84100 - ORANGE

4.1.4 – Modifications du pourcentage d'intérêt sans changement de méthode de consolidation

Les modifications de pourcentage d'intérêt entre les exercices 2007 et 2008 ont eu pour effet d'augmenter le pourcentage de détention de certaines filiales. Ces modifications de pourcentage d'intérêt ont été sans incidence sur les méthodes de consolidation.

NOTE 5 – Informations relatives au bilan et au tableau des flux financiers

5.1 – Écarts d'acquisition

Le groupe n'a aucun écart d'acquisition.

5.2 – Immobilisations incorporelles

	Logiciels	Droit au bail	Autres	Total
<i>Au 31 Décembre 2007</i>				
Valeur nette à l'ouverture	156	3 041	0	3 197
Acquisitions	215	193	0	408
Cessions	-175	0	0	-175
Amortissement ou dépréciation	-40	0	0	-40
Valeur nette à la clôture	156	3 234	0	3 391
<i>Au 31 Décembre 2007</i>				
Valeur brute	718	3 234	8	3 960
Amortissement cumulé ou dépréciation	-562	0	-8	-569
Valeur nette comptable	156	3 234	0	3 391
<i>Au 31 Décembre 2008</i>				
Valeur nette à l'ouverture	156	3 234	0	3 390
Acquisitions	1	371	0	372
Cessions	0	-145	0	-145
Amortissement ou dépréciation	-107	0	0	-107
Valeur nette à la clôture	50	3 460	0	3 510
<i>Au 31 Décembre 2008</i>				
Valeur brute	719	3 460	0	4 179
Amortissement cumulé ou dépréciation	-669	0	0	-669
Valeur nette comptable	50	3 460	0	3 510

5.2.1 – Détail des droits au bail par magasins (montants présentés en valeur nette comptable)

Magasin	Ville	31.12.07	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.08
SNC ALENS	59390 Lys Lez Lannoy	100			100
SNC ALIER	40000 Mont de	12			12
SNC ANTY	74200 Anthy sur	0	35		35
SNC ARMOR	63118 Cebezat	61			61
SNC AU VRAC	44570 Trignac	168			168
SNC BARIN	29000 Quimper	145		-145	0
SNC BELIAR	25200 Bethoncourt	0	13		13
SNC BMCE	86360 Chasseneuil	30			30
SNC CALAI	27930 Evreux	65			65
SNC CALENS	57000 Thionville	153			153
SNC CENLOIR	47000 Agen	46			46
SNC CHALON	18230 St Doulichard	45			45
SNC CHALPE	35400 Saint-Malo	23			23
SNC CHARO	38670 Chasse sur	0	35		35
SNC HERB	50470 La Glacerie	8			8
SNC COMPIENE	60200 Compiègne	61			61
SNC EPIS	88000 Epinal	55			55
SNC FINIST	29200 Brest	84			84
SNC GT'44	33370 Bouliac	30			30
SNC GUILY	77340 Pontault-	118			118
SNC HAG	67590 Schweighouse	0	25		25
SNC HBGL	49000 Angers	26			26
SNC KEYO	60004 Beauvais	130			130
SNC LETI	33000 Mérignac	100			100
SNC LIMAR	26200 Montélimar	0	45		45
SNC MACO	71000 Mâcon	0	45		45
SNC MAGA	69270 St Bonnet de	169			169
SNC MARITI	22950 Tregueux	60			60
SNC MARNE	03000 Moulins	61			61
SNC MAVY	44400 Rezé	37			37
SNC MENI	68270 Wittenheim	64			64
SNC METO	76700 Gonfreville	50			50
SNC MOSEL	77410 Claye Souilly	76			76
SNC MOYEL	62950 Noyelle Godault	38			38
SNC NATHA	54270 Esseyg Nancy	42			42
SNC NEVE	58000 Nevers	0	73		73
SNC NEVIL	08000 Villers	126			126
SNC NIM	30900 Nîmes	0	45		45
SNC NORDE	76200 Dieppe	69			69
SNC ORA	84100 Orange	0	55		55
SNC PALEX	34430 St Jean de	75			75
SNC RONE	38120 St Egreve	237			237
SNC SEINE	51510 Fagnières	76			76
SNC SOME	03100 Montluçon	61			61
SNC TENGO	31120 Portet	122			122
SNC VADOS	91700 Ste Geneviève	200			200
SNC	85000 La Roche s/Yon	46			46
SNC VILLAB	91100 Villabe	128			128
SNC WILLAN	64140 Lons	40			40
Total		3 234	371	-145	3 460

Les droits au bail ne font l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2008. Ils ne faisaient l'objet d'aucune dépréciation au 31 décembre 2007. On ne constate donc aucune reprise de provision au titre de 2008.

5.3 – Immobilisations corporelles

	Immobilisations en cours	Terrains et constructions	Installations techniques	Autres immobilisations corporelles	Total
<i>Au 31 Décembre 2007</i>					
Valeur nette à l'ouverture	15	3 205	781	8 489	12 490
Acquisitions	6	2	580	1 748	2 336
Cessions	-13	0	-314	-1 915	-2 242
Amortissement ou dépréciation	0	-313	-156	-1 126	-1 595
Valeur nette à la clôture	7	2 894	891	7 196	10 988
<i>Au 31 Décembre 2007</i>					
Valeur brute	7	4 717	2 724	17 645	25 093
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-1 823	-1 833	-10 449	-14 105
Valeur nette comptable	7	2 894	891	7 196	10 988
<i>Au 31 Décembre 2008</i>					
Valeur nette à l'ouverture	7	2 894	891	7 196	10 988
Acquisitions	55	2	685	2 298	3 040
Cessions	-7	0	-75	-697	-779
Amortissement ou dépréciation	0	-312	-179	-947	-1 438
Valeur nette à la clôture	55	2 584	1 322	7 850	11 811
<i>Au 31 Décembre 2008</i>					
Valeur brute	55	4 719	3 335	19 246	27 355
Amortissement cumulé ou dépréciation	0	-2 135	-2 013	-11 396	-15 544
Valeur nette comptable	55	2 584	1 322	7 850	11 811

Le retraitement des immobilisations en raison de contrat de location-financement figure dans la rubrique « Autres Immobilisations corporelles ». Ces immobilisations font l'objet d'un amortissement sur 4 ans. Cette durée correspond à la durée de vie économique estimée, elle-même égale à la durée du contrat de location-financement.

L'impact est détaillé dans le tableau ci-après :

	31.12.08	31.12.07
Valeur brute	656	0
Amortissement	-27	0
Valeur nette	629	0

5.4 – Autres actifs financiers non courants

	31.12.07	Acquisitions	Cessions	31.12.08
Dépôts de garantie loyers	1 622	179	-75	1 726
Total	1 622	179	-75	1 726

Ces dépôts correspondent aux sommes versées par les sociétés, lors de l'entrée dans les lieux d'un magasin. Ces sommes font ensuite l'objet d'un remboursement, en cas de résiliation du bail.

5.5 – Stocks

	31.12.08	31.12.07	Variation
Valeur brute			
Marchandises	35 136	41 586	-6 450
Total	35 136	41 586	-6 450
Dépréciation			
Marchandises	207	939	-732
Total	207	939	-732
Valeur nette	34 929	40 647	-5 718

La dépréciation des stocks se répartit ainsi (voir note 3.7.2 pour les explications sur les modalités de calcul) :

	31.12.08	31.12.07	Variation
Approvisionnement minimum des magasins	-	160	-160
Articles à faibles rotation	189	760	-571
Ventes post-clôture à un prix inférieur au coût de revient	18	19	-1
Total dépréciation	207	939	-732

5.6 – Ventilation des créances par échéance

Nature	Montant brut	Echéance			Dépréciation	Montant Net
		à - 1 an	à + 1 an	+ 5 ans		
Actifs non courants						
Autres actifs financiers non courants	1 726	0	0	1 726	0	1 726
Créances fiscales	0	0	0	0	0	-
Sous-total	1 726	0	0	1 726	0	1 726
Actifs courants						
Avances et acomptes sur commandes	84	84	0	0	0	84
Créances clients	1 423	1 423	0	0	300	1 122
Créances sociales	12	12	0	0	0	12
Créances fiscales	2 910	2 910	0	0	0	2 910
Comptes courants débiteurs	3	3	0	0	0	3
Débiteurs divers	1 807	1 807	0	0	19	1 788
Instruments financiers dérivés	93	93	0	0	0	93
Charges constatées d'avance	1 298	1 298	0	0	0	1 298
Sous-total	7 630	7 630	0	0	319	7 311
Total	9 356	7 630	0	1 726	319	9 037

Les autres actifs financiers correspondent à des dépôts de garantie versés dans le cadre des contrats de locations de magasins. Les échéances ont systématiquement été portées à plus de 5 ans; la date de résiliation du bail n'étant pas connue.

Les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation. Elles s'élèvent à 1 298 K€ contre 1 392 K€ l'année précédente ; elles concernent principalement des loyers immobiliers versés d'avance.

5.7 – Impôts différés

Le montant de l'actif d'impôts différés s'analyse de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôt différé sur différences temporelles	438	664
Sous-total	438	664
Impôt différé sur retraitements de consolidation		
- Impôt différé sur retraite interne sur stock	1 747	1 531
- Impôt différé sur retraitements divers	- 191	85
Sous-total	1 556	1 616
Total	1 994	2 280

La variation de la créance pour impôts différés actif se décompose comme suit :

	31.12.07	Variation de l'exercice		31.12.08
		Résultat	Réserves	
Impôt différé actif	2 280	-85	-201	1 994

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2008 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 397 K€. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 132K€
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 715 K€. Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé actif aurait été augmenté de 206 K€

Les options d'activation d'impôt différé sur les déficits concernent les montants suivants au 31 décembre 2007 :

- Les déficits fiscaux activés s'élèvent à 70 K€. L'actif d'impôt différé correspondant s'élève à 23K€
- Les déficits fiscaux non activés s'élèvent à 1 473 K€. Si ces derniers avaient été activés, l'impôt différé actif aurait été augmenté de 491 K€

5.8 – Trésorerie et équivalents de trésorerie

	31/12/2008	31/12/2007
Valeurs mobilières de placement	5 044	2 314
Disponibilités à l'actif	6 902	5 668
Trésorerie et équivalents de trésorerie actif	11 946	7 982
Consours bancaires (passif)	-11	-321
Trésorerie et équivalents de trésorerie net	11 935	7 661

5.9 – Capitaux propres

La création de la société mère, VET AFFAIRES SA, résulte d'une opération de restructuration interne, par apports successifs de titres réalisés en décembre 1999.

La composition du capital est la suivante :

Catégories de titres	Valeur Nominale 31.12.07	Valeur Nominale 31.12.08	Nombre 31.12.07	Nombre 31.12.08
Actions ordinaires	7,62	7,62	1 691 384	1 691 384

Le Groupe VET AFFAIRES a procédé à une distribution de dividendes de 792 K€, en juin 2008, au titre du résultat de l'exercice 2007.

Le retraitement des titres d'autocontrôle en capitaux propres se présente comme suit :

	31/12/2008	31/12/2007
Nombre d'actions propres	142 265	88 939
Nombre d'actions composant le capital social	1 691 384	1 691 384
% Titres d'autocontrôle	8,41%	5,26%
Coût historique des actions propres	2 800	2 174
Charge nette de cession des actions propres	7	0
Produit net de cession des actions propres	-96	-30
Dividendes des actions propres	0	0
Impact net des actions propres	2 711	2 145

5.10 – Avantages au Personnel et Provisions

Nature des provisions	31.12.07	Autres mouvements	Dotation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	31.12.08
Provision pour pension	14	0	6	0	0	20
Provision pour litiges	262	0	339	62	37	502
Provision restructuration	67	0	0	67	0	0
Provision autres risques	134	-6	120	104	0	144
Total	477	-6	465	233	37	666

Avantages au personnel

Les avantages au personnel sont relatifs aux engagements de départ à la retraite dont les modalités de calcul sont exposées dans la note 3.12. Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 20 K€. Le faible montant de la provision s'explique par l'âge moyen et l'ancienneté très peu élevée des employés du Groupe.

5.11 – Ventilation des dettes par échéance

	Montant brut	Échéance		
		- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Dettes non courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	3 206	0	3 206	0
Dettes financières (location financement)	480	0	480	0
Total dettes non courantes	3 686	0	3 686	0
Dettes courantes				
Emprunts et dettes auprès des banques	2 530	2 530	0	0
Dettes financières (location financement)	152	152	0	0
Concours bancaires courants	11	11	0	0
Intérêts courus non échus	20	20	0	0
Comptes courants personnes physiques	154	154	0	0
Dettes fournisseurs	5 180	5 180	0	0
Dettes - impôts sur les bénéfices à payer	23	23	0	0
Autres dettes fiscales et sociales	4 638	4 638	0	0
Autres dettes	232	232	0	0
Sous-total non dérivés	12 940	12 940	0	0
Juste Valeur Instruments financiers (dérivés)	0	0	0	0
Total dettes courantes	12 940	12 940	0	0
Total Dettes	16 626	12 940	3 686	0

Les nouveaux emprunts bancaires de l'exercice s'élèvent à la somme de 1 810 K€. Ils ont été contractés par la SA VET AFFAIRES pour réaliser des prêts de trésorerie à certains magasins.

Tous les emprunts et dettes financières sont libellés en euros.

La part des dettes bancaires à taux fixe et à taux variable se décompose comme suit :

- Part des dettes à taux variable	3 755 K€
- Part des dettes à taux fixe	1 981 K€
Total	5 736 K€

Les intérêts sur les dettes financières à taux variables sont indexés sur l'Euribor.

Les dettes assorties de sûretés réelles s'élèvent à 1 159 K€. Les sûretés réelles accordées se composent de nantissements sur fonds de commerce et d'hypothèque sur des immeubles.

NOTE 6 – Informations Relatives au compte de résultat

6.1 – Chiffre d'affaires

Il est constitué par les ventes de marchandises liées aux activités courantes du groupe.

6.2 – Charges externes

Les principales charges externes se répartissent de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Fournitures et consommables	1 774	1 715
Locations immobilières (1)	7 399	6 732
Entretien	1 160	1 065
Rémunération d'intermédiaires et honoraires	1 163	1 271
Publicité	6 033	6 520
Transports et frais de stockage	1 517	1 675
Frais de déplacement	747	556
Affranchissements et téléphone	498	487
Services bancaires	746	789
Autres charges externes	617	561
Total	21 653	21 370

(1) Dont 1 083 K€ facturés par des SCI détenues par les dirigeants du groupe.

6.3 – Personnel

6.3.1 – Ventilation de l'effectif moyen

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

en Equivalent Temps Plein	Exercice 2008	Exercice 2007
Gérants majoritaires	262	255
Employés	365	374
Surveillance	50	50
Personnel intérimaire	23	33
Total	700	712

A l'exception de la société mère, toutes les sociétés sont des S.A.R.L ou des S.N.C dirigées chacune par un collège de gérants composé des dirigeants du groupe et des gérants de chaque magasin.

6.3.2 – Détail des frais de personnel

	Exercice 2008	Exercice 2007
Salaires et traitements	11 510	10 950
Actions gratuites	356	574
Charges sociales	3 171	2 868
Impôts et taxe sur rémunérations	400	382
Surveillance	1 400	1 367
Personnel intérimaire	1 163	1 424
Subventions	-345	-361
Provision pour pension	6	2
Total	17 660	17 207

6.3.3 – Rémunération des organes de direction et d'administration

L'Assemblée Générale du 22 mai 2008 a attribué 75 K€ de jetons de présence aux membres du Conseil de Surveillance au titre de la période allant du 1^{er} janvier 2008 au 31 décembre 2008. Le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2007 a attribué une rémunération pour l'exercice 2008 de 25 K€ au président du Conseil de Surveillance.

Le montant des rémunérations comptabilisées dans les sociétés membre du groupe pour les dirigeants est présenté ci-dessous.

Exercice 2008	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	605	25
Rémunération variable	0	0
Jetons de présences	0	75
Charges sociales	259	0
Attribution gratuite d'actions	0	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
Total de la rémunération	864	100

Sur l'exercice précédent, les rémunérations versées aux dirigeants des sociétés membres du groupe sont détaillées ci-dessous.

Exercice 2007	Directoire	Conseil de Surveillance
Rémunération fixe	659	0
Rémunération variable	6	0
Jetons de présences	0	100
Charges sociales	279	0
Attribution gratuite d'actions	346	0
Avantages post-emploi	0	0
Indemnités de départ	0	0
Total de la rémunération	1 290	100

6.4 – Dotations aux amortissements et dépréciations (net) :

Les dotations aux amortissements et dépréciations sont réparties de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Dotation aux amortissements:		
- des immobilisations incorporelles	107	215
- des immobilisations corporelles	2 197	3 613
Sous-total	2 304	3 828
Dotation ou reprise pour dépréciations :		
- des droits au bail	0	0
- des clients douteux et autres actifs	136	42
Sous-total	136	42
Total	2 440	3 870

6.5 – Autres produits et charges opérationnels

	Exercice 2008	Exercice 2007
Valeur comptable des immobilisations cédées	175	209
Dotations aux provisions	465	324
Reprise sur provisions utilisées	-238	-161
Autres charges	591	645
Total autres charges opérationnelles	993	1 017
Transfert de charges	141	73
Produits de cession d'éléments d'actifs	239	221
Reprise sur provisions non utilisées	32	0
Autres produits	570	458
Total autres produits opérationnels	981	752

6.6 – Résultat financier

Le résultat financier se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Produits ou charge de trésorerie et d'équivalents de trésorerie (1)	-119	89
Coût de l'endettement financier brut	-383	-518
Coût de l'endettement financier net	-502	-429
Produits financiers (2)	74	35
Charges financières (2)	-6	-33
Autres produits et charges financières	69	2
Résultat financier	-433	-427

(1) Incluant les gains et pertes de change.

(2) Incluant les variations de juste valeur sur les instruments financiers.

6.7 – Impôts sur les sociétés

L'impôt sur les sociétés se décompose comme suit :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Impôts exigibles	952	1 085
Impôts différés	85	-1 10
Total	1 037	975

Le tableau de réconciliation de l'impôt théorique avec l'impôt consolidé se présente de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Résultat courant avant impôt	4 372	3 301
Impôts calculés au taux d'im pôt de base	1 529	1 137
Effet d'impôt sur les options d'activation de déficits	-195	96
Effet d'impôts sur les options d'activation des décalages temporaires	-132	103
Effet d'impôts sur charges non déductibles	204	47
Effet d'impôts sur produits non taxables	-4	-61
Effet d'impôt sur réintégration des dons	1	26
Effet d'impôt sur l'imposition des dividendes	17	9
Effet d'impôt sur autres retraitements	-46	-11
Réduction et crédit d'impôt	-337	-372
Charge d'impôt reconstituée	1 037	975

La société VET AFFAIRES pratique l'intégration fiscale conformément à la convention signée le 10 janvier 2000 entre les sociétés suivantes :

- SA VET AFFAIRES
- SARL Central'Vet
- SARL PM DIS

Cette convention d'intégration fiscale a été élargie, à compter du 1^{er} janvier 2008, aux sociétés suivantes : SNC BARIN, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EVO, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS, SNC VADOS, SNC WILAN.

Il a été décidé que chaque société devrait se trouver en situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société VET AFFAIRES, société tête du groupe. Celle-ci s'élève à la somme de 1 044 K€ pour l'exercice 2008.

A compter de l'exercice 2009, le groupe d'intégration fiscale sera élargie aux sociétés SNC MEUL'1, SNC NATHA, SNC MARITI, SNC MALA, SNC METO, SNC GUILY et SNC EPIS. Ces sociétés nouvellement incluses dans le périmètre d'intégration fiscale ont vu leur pourcentage de détention portées à 95% minimum au cours de l'exercice 2008 (cf. note § 4.1.3).

NOTE 7 – Autres informations

7.1 – Informations sectorielles

Comme indiqué dans la note 3.19, aucune information sectorielle ne peut être présentée.

7.2 – Engagements et éventualités

7.2.1 – Engagements reçus

Aucun engagement n'a été reçu par le Groupe.

7.2.2 – Engagements donnés

	31/12/2008	31/12/2007
Hypothèque de rang 1 et 2, sans concours, sur des immeubles	1 159	1 805
Nantissement des fonds de commerce de magasins	0	93
Emprunt soumis à des ratios financiers	600	1 125
Total des engagements donnés	1 759	3 023

7.3 – Crédits documentaires

Le Groupe se portant acheteur de marchandises dans des pays étrangers, il s'adresse à ses partenaires bancaires pour ouvrir pour son compte des crédits documentaires en faveur des fournisseurs. Les partenaires bancaires du Groupe prennent alors l'engagement de régler aux vendeurs le prix des marchandises achetées, dès la présentation d'un certain nombre de documents prouvant l'expédition des marchandises prévues.

	Contrats K\$	Contrats K€	Total converti K€
Total crédits documentaires	6 104	1 108	5 494

7.4 – Information en matière d'obligations contractuelles et d'engagements commerciaux

Obligations contractuelles	Total	Paiements dus par période		
		A moins d'un an	De un à cinq ans	A plus de cinq ans
Dettes à long terme (Rappel § 5.11)	5 736	2 530	3 206	0
Obligations pour location-financement	632	152	480	0
Contrats de location simple (1)	12 500	6 521	5 978	0
Obligations d'achat irrévocables	0	0	0	0
Autres obligations à long terme	0	0	0	0
Total	18 868	9 203	9 664	0

(1) Tous les baux commerciaux concernant les magasins relèvent du régime 3 . 6 . 9.

Les engagements ont été déterminés sur la base de l'échéance de renouvellement la plus proche.

7.5 – Information sur les parties liées

Les opérations entre la société et ses filiales, lesquelles sont des parties liées, ont été éliminées en consolidation et ne sont pas déclarées dans cette note.

L'information sur la rémunération des organes de direction est communiquée au paragraphe 6.3.3.

Les autres parties liées correspondent :

- à des loyers facturés par des SCI à des conditions de marchés et de règlements habituels pour ce type de prestation. Ces SCI sont contrôlées en partie par les sociétés Kani, Leova et HFP qui sont détenues respectivement par Rémy Lesguer, Xavier Gallois et André Picard.
- à des prestations de communication facturées par la société Econéo. Cette société est contrôlée par Monsieur Vincent Liger-Belair, qui était membre du conseil de surveillance, jusqu'au 17 juillet 2008.

Le tableau ci-dessous retrace les facturations annuelles.

Parties liées	Nature de la relation	Montant annuel
SCI LPR	Loyer	94
SCI ROUEN BARENTIN	Loyer	98
SCI PR	Loyer	87
SCI CHOLSIX	Loyer	104
SCI MONTAMILLY	Loyer	95
SCI SAINTES	Loyer	77
SCI DIX JONCS	Loyer	76
SCI DIEP	Loyer	96
SCI LION	Loyer	61
SCI BRIEU	Loyer	112
SCI MONLIER	Loyer	98
SARL ECONEO	Prestation de communication	34

7.6 – Évènement post-clôture

Aucun évènement post-clôture n'est à signaler.

NOTE 8 - Rapport des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- Le contrôle des comptes consolidés de la société SA VET AFFAIRES, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- La justification de nos appréciations ;
- La vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II - Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Règles et méthodes comptables

Périmètre & méthodes de consolidation

Le périmètre de consolidation et les modalités de consolidation des filiales sont décrits dans la note 4 de l'annexe. Dans le cadre de nos appréciations des règles et principes comptables suivis, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes de consolidation retenues et des informations fournies dans la note de l'annexe.

Estimations comptables

Stocks

Votre société constitue des dépréciations de stocks tel que décrit en notes 3.7.2 et 5.5 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéfinie

Votre société procède à un test de dépréciation des actifs incorporels à durée de vie indéterminée, selon les modalités définies en note 3.4.2 de l'annexe aux comptes consolidés.

Ces droits au bail font l'objet d'une évaluation par un expert externe.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les données fournies par les experts externes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée.

Provisions

Votre société constitue des provisions pour couvrir les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture, tel que décrit en notes 3.13 et 5.10 de l'annexe aux comptes consolidés.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à revoir, par sondages, les calculs effectués par la société, à comparer les estimations comptables des périodes précédentes avec les réalisations correspondantes, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction, à examiner les événements postérieurs venant corroborer les estimations et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces estimations pour l'ensemble des trois estimations comptables mentionnées ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III - Vérification spécifique

Nous avons également procédé à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Fait à Nantes et Orvault le 22 avril 2009
Les commissaires aux comptes
KPMG SA – M Franck Noël Associé
RSM Secovec – M Gilles Leclair Associé

G - COMPTES SOCIAUX 31 DECEMBRE 2008

Actif, Passif, Compte de résultat et Tableau des flux de trésorerie

BILAN ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008			31.12.2007
		BRUT	AMOR. DEPR.	NET	NET
Capital souscrit non appelé		0	0	0	0
Frais d'établissement		0	0	0	0
Frais de recherche et de développement		0	0	0	0
Concessions, brevets et droits	2.1 / 3.1	460	0	460	459
Fonds commercial		0	0	0	0
Autres immobilisations incorporelles		0	0	0	0
Immobilisations incorporelles en cours		0	0	0	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Total Immob.incorporelles		460	0	460	459
Terrains		0	0	0	0
Constructions		0	0	0	0
Installations techniques, matériel et outillage industriels		0	0	0	0
Autres immobilisations corporelles	2.2 / 3.2	29	25	5	6
Immobilisations corporelles en cours		18	0	18	0
Avances et acomptes		0	0	0	0
Total Immob.corporelles		47	25	23	6
Participations	2.3 / 3.3 / 3.4	13 426	0	13 426	13 426
Créances rattachées à des participations	2.3 / 3.3 / 3.5	5 227	0	5 227	5 836
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille		0	0	0	0
Autres titres immobilisés		0	0	0	0
Prêts		0	0	0	0
Autres immobilisations financières		0	0	0	0
Total Immob.financières		18 653	0	18 653	19 262
ACTIF IMMOBILISE		19 160	25	19 135	19 727
Matières premières et autres approvisionnements		0	0	0	0
En-cours de production (biens et services)		0	0	0	0
Produits intermédiaires et finis		0	0	0	0
Marchandises		0	0	0	0
Stocks	2.4	0	0	0	0
Avances et acomptes versés sur commandes		1	0	1	0
Clients et comptes rattachés	2.5 / 3.5	2 028	0	2 028	1 562
Autres créances	2.5 / 3.5	40 566	1 547	39 019	37 759
Capital souscrit - appelé, non versé		0	0	0	0
Total Créances		42 594	1 547	41 047	39 321
Actions propres	2.6 / 3.7	2 770	1 093	1 677	2 021
Valeurs mobilières	2.6	110	0	110	1 353
Instruments de trésorerie		0	0	0	0
Total Valeurs mobilières de placements		2 880	1 093	1 787	3 374
Disponibilités	2.6	1 062	0	1 062	1 195
Charges constatées d'avance	2.8 / 3.5 / 3.8	20	0	20	24
ACTIF CIRCULANT		46 557	2 640	43 916	43 914
Charges à répartir sur plusieurs exercices		0	0	0	0
Primes de remboursement des emprunts		0	0	0	0
Ecarts de conversion Actif		0	0	0	0
TOTAL ACTIF		65 716	2 665	63 051	63 641

BILAN PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Capital	3.9	12 892	12 892
Prime d'émission, de fusion, d'apport		0	0
Ecart de réévaluation		0	0
Ecart d'équivalence		0	0
Réserves:	3.9		
- réserve légale		1 289	1 289
- réserves statutaires ou contractuelles		0	0
- réserves réglementées		0	0
- autres réserves	3.9	41 593	34 374
Report à nouveau		53	3 000
Capitaux propres avant résultat		55 828	51 555
Résultat de l'exercice		422	5 065
Subventions d'investissement		0	0
Provisions réglementées		0	0
CAPITAUX PROPRES		56 250	56 620
Produits des émissions de titres participatifs		0	0
Avances conditionnées		0	0
Autres fonds propres		0	0
Autres fonds propres		0	0
Provisions pour risques		937	550
Provisions pour charges		0	0
Provisions pour risques et charges	2.10 / 3.10	937	550
Emprunts obligataires convertibles		0	0
Autres emprunts obligataires		0	0
Emprunt et dettes auprès des établiss. de crédit	3.11 / 3.12	5 149	5 751
Dettes financières diverses	3.11 / 3.12	439	3
Concours bancaires courants	3.11 / 3.12	0	0
Total intérêts courus non échus	3.11 / 3.12	0	9
Total dettes financières		5 588	5 763
Avances et acomptes reçus sur commandes		0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	3.11 / 3.12	135	425
Dettes fiscales et sociales	3.11 / 3.12	138	283
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4	0
Autres dettes		0	0
Instruments de trésorerie		0	0
Produits constatés d'avance		0	0
Total autres dettes		277	708
Ecart de conversion Passif		0	0
TOTAL DETTES		5 865	6 471
TOTAL PASSIF		63 051	63 641

COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31.12.2008	31.12.2007
Ventes de marchandises		0	0
Production vendue (services et biens)		1 704	1 796
Chiffre d'affaires net		1 704	1 796
Production stockée		0	0
Production immobilisée		0	0
Produits nets partiels sur opérations à long terme		0	0
Subventions d'exploitation		0	0
Reprise sur provisions et transfert de charges		694	3
Autres produits		9	1
Total produits d'exploitation		2 406	1 799
Achats de marchandises		0	0
Variation de stocks		0	0
Achats de matières premières et autres approvisionnements		0	0
Variation de stocks		0	0
Autres achats et charges externes		410	507
Impôts, taxes et versements assimilés		35	47
Rémunération du personnel	5.2	961	603
Charges sociales		245	243
Dotations aux amortissements sur immobilisations		4	4
Dotations aux dépréciations sur immobilisations		0	0
Dotations aux dépréciations sur actif circulant		0	0
Dotations aux provisions pour risques et charges		650	550
Autres charges		79	100
Total charges d'exploitation		2 383	2 053
RESULTAT D'EXPLOITATION		23	-254
Bénéfice attribué ou perte transférée		0	0
Perte supportée ou bénéfice transféré		0	0
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun		0	0
Produits des autres immobilisations financières		5 509	5 055
Gains de change		0	0
Produits nets sur cession VMP		28	56
Autres produits financiers		58	145
Reprise sur provisions et amortissements financiers		124	162
Total des produits financiers		5 719	5 417
Dotations aux provisions et amortissements financiers		2 640	154
Intérêts et charges assimilées		317	428
Pertes de change		0	0
Autres charges financières		146	0
Total des charges financières		3 103	582
RESULTAT FINANCIER	4.1	2 616	4 835
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		2 639	4 582
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		0	0
Produits exceptionnels sur opérations en capital		13	0
Reprise sur provisions et dépréciations et transferts de charges		0	0
Total des produits exceptionnels		13	0
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		3 125	643
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		148	0
Dotations aux amortissements et dépréciations et transferts de charges		0	0
Total des charges exceptionnelles		3 273	643
RESULTAT EXCEPTIONNEL	4.2	-3 260	-643
Participations des salariés aux résultats		0	0
Impôts sur les bénéfices	4.3	-1 044	-1 126
RESULTAT		422	5 065

TABLEAU DES FLUX DE TRESORERIE

(en milliers d'euros)	Exercice 2008	Exercice 2007
OPERATIONS D'EXPLOITATION		
Résultat net	422	5 064
* Dotations aux Amortissements et provisions	3 294	707
* Reprise des Amortissements et provisions	386	162
Capacité d'autofinancement	3 331	5 610
Incidence de la variation des décalages de trésorerie sur opérations d'exploitation	3 703	8 381
Flux de trésorerie lié à l'exploitation (A)	-373	-2 771
OPERATIONS D'INVESTISSEMENT		
Cessions ou réductions d'immobilisations	2 420	2 889
Acquisitions d'immobilisations incorporelles	1	1
Acquisitions d'immobilisations corporelles	3	1
Acquisitions d'immobilisations financières	1 810	1 064
Variation des fournisseurs d'immobilisations	4	
Flux de trésorerie lié aux opérations d'investissements (B)	610	1 823
OPERATIONS DE FINANCEMENT		
Distribution de dividendes	-792	
Encaissements provenant de nouveaux emprunts	1 810	1 000
Remboursements d'emprunts	-2 429	-2 746
Avances reçues des tiers	418	
Avances remboursées aux tiers		-17
Flux de trésorerie lié aux opérations de financement (C)	-994	-1 763
VARIATION DE TRESORERIE (A+B+C)	-757	-2 711
Trésorerie à l'ouverture	4 723	7 434
Trésorerie à la clôture	3 966	4 723

ANNEXE AUX COMPTES SOCIAUX DE LA S.A. VET'AFFAIRES Au 31 décembre 2008

Les chiffres de l'annexe sont présentés en milliers d'euros.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels et constituent l'annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2008 d'une durée de douze mois, du 1er janvier 2008 au 31 décembre 2008.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthode comptable

Aucun changement de méthode comptable n'est à signaler.

Concernant la comptabilisation de la provision pour attribution d'action gratuite (dont la méthode d'évaluation est décrite dans la note 3.9 de l'annexe), la société a pris en considération l'avis n° 2008-17 du CNC du Novembre 2008 et le règlement n°2008-15 du CRC.

Conformément aux précisions apportées par la recommandation du CNC n°2009-R-01 sur les modalités de première application du règlement n°2008-15 du CRC, la société a pris l'option de comptabiliser les effets liés à la première application de façon simplifiée par rapport aux dispositions relatives aux changements de méthode : le calcul de la provision selon les nouvelles modalités a été effectué à la clôture de l'exercice et l'écart par rapport au calcul effectué à l'ouverture a été porté intégralement en résultat. Cette option a été retenue pour l'ensemble des plans actifs.

NOTE 1 - Faits caractéristiques de l'exercice

1.1 - Nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices)

Le nombre d'actions à la disposition du public (hors familles fondatrices et hors autodétention) s'élève à 53.55% du capital et 49.34% des droits de vote nets au 31 décembre 2008.

1.2 - Faits caractéristiques de l'exercice

La société Vet'Affaires a procédé à un abandon de créance de 3125 k€ au profit de sa filiale la SARL PMDIS.

1.3 - Événement post-clôture

Aucun événement post-clôture n'est à signaler.

NOTE 2 – Règles et méthodes comptables

2.1 - Immobilisations incorporelles

2.1.1 - Marque

La marque est acquise et évaluée à son coût d'acquisition. Aucune dépréciation n'est pratiquée.

La marque acquise à la société L.F.D.L (anciennement Vet Affaires) a été déposée auprès de l'Institut National de la Propriété Industrielle (I.N.P.I) en date du 23 Mai 1991, puis renouvelée le 21 février 2001.

2.1.2 – Noms de domaine

Les noms de domaines sont acquis et évalués à leur coût d'acquisition. Aucun amortissement ni aucune dépréciation n'est pratiqué.

2.2 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur valeur d'apport.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue.

- Matériel de bureau	3 ans
- Mobilier	5 ans

2.3 - Immobilisations financières

2.3.1 - Titres de participation

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'apport ou d'acquisition. A toute autre date, dans le cas où la valeur d'usage est inférieure à la valeur nette comptable, une dépréciation est constituée pour la différence. La valeur d'usage des titres de participation est déterminée en fonction de critères fondés sur la rentabilité, sur le patrimoine et sur les perspectives de développement. (Cf. note 3.3 et 3.4).

2.3.2 - Créances rattachées à des participations

Les créances rattachées à des participations correspondent à des prêts réalisés à des sociétés du groupe.

Une dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît, compte tenu de la situation d'ensemble, une probabilité de non recouvrement.

2.4 - Stocks de marchandises

A la clôture de l'exercice 2008, la société n'a pas de stocks.

2.5 - Créances

Les créances ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu d'après les informations connues à la date d'arrêt des comptes.

2.6 - Valeurs mobilières de placement et Disponibilités

2.6.1 – Valeurs mobilières de placement

La société Vet'Affaires et certaines sociétés du Groupe Vet'Affaires ont souscrit un contrat de gestion de trésorerie auprès de la banque CIO. A la clôture de l'exercice, les placements de trésorerie affectés à ce contrat et relatifs à la société Vet'Affaires ont été comptabilisés en valeurs mobilières de placement.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2.6.2 - Actions propres

Les acquisitions d'actions propres peuvent être effectuées en vue, notamment :

- d'assurer l'animation du marché ou la liquidité de l'action Vet Affaires par l'intermédiaire d'un prestataire de service. Dans ce cadre, la société Vet Affaires a conclu le 12 juin 2003, suivant l'autorisation de l'assemblée générale des actionnaires en date du 15 mai 2003, un contrat de liquidité avec la société de bourse PORTZAMPARC afin de favoriser la liquidité des transactions et la régularité des cotations des titres sur la marché. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises ne peut excéder 10% des titres composant le capital social.
- d'assurer la couverture de plans d'options d'achat d'actions ou autres formes d'allocation d'actions à des salariés et/ou mandataires sociaux du groupe conformément aux assemblées générales du 18 mai 2006, du 6 juin 2007 et du 22 Mai 2008. Dans ce cadre, un plan d'attribution d'actions gratuites au profit des salariés a été décidé (voir commentaires au paragraphe 3.9 de la présente annexe).

1^{ère} catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues dans le cadre du contrat de liquidité et celles destinées à couvrir les engagements à venir en termes d'attribution d'actions gratuites :

- la valeur brute est constituée par le coût d'entrée correspondant au coût d'achat hors frais accessoires,
- lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constituée du montant de la différence.

2^{ème} catégorie d'actions propres

Pour les actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels en termes d'attribution d'actions gratuites, le coût d'entrée correspond :

- soit au coût d'achat (lorsque les actions sont affectées au plan d'attribution d'actions gratuites dès leur acquisition),
- soit à la valeur nette comptable (lors de leur transfert du compte d'actions propres détenues pour couvrir des engagements à venir vers le compte d'actions propres détenues pour couvrir les engagements actuels).

Ces actions ne sont pas dépréciées. Une provision pour risques et charges est constituée en parallèle pour couvrir le risque de charge pour l'entité.

2.6.3 - Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque sont évaluées à leur valeur nominale.

2.7 - Produits à recevoir

Les produits à recevoir inclus dans les postes d'actif circulant représentent le montant des produits non encore facturés ou reçus à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des produits imputables à cet exercice.

2.8 - Comptes de régularisation

2.8.1 - Charges constatées d'avance

Toutes les charges constatées d'avance sont liées à l'exploitation.

2.9 - Charges à payer

Les charges à payer incluses dans les postes de dettes représentent le montant des charges non encore parvenues à la clôture de l'exercice, mais correspondant à des charges imputables à cet exercice.

2.10 – Provisions pour risques et charges

Les provisions sont comptabilisées lorsque la société Vet'Affaires a une obligation contractuelle (juridique ou implicite) résultant d'un événement passé, qu'une sortie probable de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation et que le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Les provisions pour litiges sont évaluées litige par litige.

NOTE 3 - Informations relatives au bilan

3.1 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations incorporelles

En K€	31.12.2007	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2008
Valeur brute				
Marque	458	1	0	459
Noms de domaine	1	0	0	1
TOTAL	459	1	0	460
Valeur nette	459	1	0	460

3.2 - Valeurs brutes et amortissements des immobilisations corporelles

En K€	31.12.2007	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2008
Valeur brute				
Matériel de bureau	28	3	2	29
Immobilisations corporelles en cours	0	18	0	18
TOTAL	28	21	2	47
Amortissements				
Matériel de bureau	23	4	2	25
TOTAL	23	4	2	25
Valeur nette	5	17	0	23

3.3 - Valeurs brutes des immobilisations financières

En K€	31.12.2007	Acquisitions et dotations	Cessions et reprises	31.12.2008
Valeur brute				
Titres de participation	13.426	0	0	13.426
Créances ratt.à des participations	5.836	1810	2420	5.227
TOTAL	19.262	1810	2420	18.653

Les créances rattachées à des participations représentent des prêts à des sociétés du groupe faisant l'objet de conventions particulières et dont l'échéance se situe à moins d'un an.

3.4 - Tableau des filiales et participations (En milliers d'Euros)

Filiales	Capital	Capitaux Propres (1)	% Détenion	Valeur comptable Des Titres		Résultat Ex.2008 (2)	Chiffre Affaires H.T	Prêts & Avances Consentis	Autres produits et charges fi.	Dividendes Encaissés
				Brute	Nette					
SARL CENTRAL'VET	5.185	7.552	50.24	2.773	2.773	2.817	58000	23.176	1.265	2.887
SARL PMDIS	10.593	-3.451	100.00	10.589	10.589	287	7269	1.945	102	0
MODA TANIO	77	-141	76.00	64	64	-384	1.367	393	20	0

(1) La colonne « capitaux propres » représente les réserves et le report à nouveau avant affectation du résultat des sociétés concernées.

(2) Bénéfice ou perte du dernier exercice clos.

3.5 - Etat des créances

En K€	Brut	à - 1 an	A + 1 an	Dépr.	Net
Créances rattachées à des participations	5.227	5.227	0	0	5.227
Autres créances clients	2.028	2.028	0	0	2.028
Impôt sur les bénéfices	353	353	0	0	353
Taxe sur la valeur ajoutée	21	21	0	0	21
C/CT Filiales	39.799	39.799	0	-1.547	38.252
C/CT Intégration Fiscale	0	0	0	0	0
Contrat de liquidité (1)	8	8	0	0	8
Débiteurs divers	385	385	0	0	385
Charges constatées d'avance	20	20	0	0	20
TOTAL	47.841	47.841	0	-1.547	-46.294

(1) Confère note 2.6.2

3.6 - Produits à recevoir

En K€	31.12.2008	31.12.2007
Créances clients et comptes rattachés	0	604
Autres créances	84	1
Disponibilités	5	0
Total produits à recevoir inclus dans les postes de bilan actif	89	605

3.7 - Actions propres

Au 31.12.2008, le nombre total de titres détenus par la SA Vet Affaires est de 142 265, affectés comme suit aux objectifs dédiés :

- 16 833 titres par l'intermédiaire du contrat de liquidité,
- 37 800 titres pour couvrir les engagements actuels en termes d'attribution d'actions gratuites.
- 87 632 titres pour couvrir les engagements à venir en termes d'attribution d'actions gratuites.

Les tableaux ci-dessous reprennent en synthèse ; la position au 31 décembre 2008 et les variations constatées pendant l'exercice écoulé.

En €	Quantité	Valeur comptable	Dépréciation comptable	Valeur nette
Nature des actions propres				
Contrat de liquidité	16 833	131 444	0	131 444
Total Actions de 1ère catégorie	16 833	131 444	0	131 444
Engagement actuel en matière d'attribution gratuites d'actions	37 800	858 816		858 816
Engagement potentiel en matière d'attribution gratuites d'actions	87 632	1 779 879	-1 093 721	686 158
Total Actions de 2ème catégorie	125 432	2 638 695	-1 093 721	1 544 974
Total Général	142 265	2 770 139	-1 093 721	1 676 418

En € Nature des actions propres	01/01/2008	Acquisition Dotation	Cession Reprise	Transfert	31/12/2008
Contrat de liquidité - valeur brute	149 960	811 366	-829 882	0	131 444
Contrat de liquidité - dépréciation	-23 796	0	23 796	0	0
Actions de 1ère catégorie - valeur nette	126 164	811 366	-806 086	0	131 444
Actions de 1ère catégorie - quantité	5 553	65 573	-54 293	0	16 833
Engagement actuel et futur en matière d'attributions gratuites d'actions - valeur brute	2 024 375	791 923	-147 755	-29 848	2 638 695
Engagement actuel et futur en matière d'attributions gratuites d'actions – dépréciation	-129 845	-1 093 721	99 997	29 848	-1 093 721
Actions de 2ème catégorie - valeur nette	1 894 530	-301 798	-47 758	0	1 544 974
Actions de 2ème catégorie - quantité	83 386	47 866	-5 820	0	125 432
Total Général - Valeur nette	2 020 694	509 568	-853 844	0	1 676 418
Total Général - Quantité	88 939	113 439	-60 113	0	142 265

3.8 - Comptes de régularisation Actif

En K€	31.12.2008	31.12.2007
Exploitation	20	24
Total des charges constatées d'avance	20	24

3.9 - Capital social et capitaux propres

Le capital social à la clôture de l'exercice est constitué de 1.691.384 actions d'une valeur nominale de 7,62 euros.

La variation des capitaux propres au cours de l'exercice fut la suivante (en milliers d'euros) :

- Capitaux propres au 31 décembre 2007	56.620
- Résultat 2008	422
- Dividendes distribués	-792

TOTAL56 250

L'affectation du résultat de l'exercice 2007 a été la suivante (en milliers d'euros) :

- Autres réserves	7.219
- Report à nouveau	53
- Dividendes 792	

TOTAL..... 8.065

3.10 – Provision pour risques et charges

En K€	31.12.2007	+	-	31.12.2008
Risques et charges				
Pertes de change	0	0	0	0
Charges	550	649	262	937
TOTAL PROVISIONS	550	649	262	937

La provision pour charges constatée au 31 décembre 2008 a été comptabilisée :

- à hauteur de 300 K€ pour un litige commercial
- à hauteur de 637 K€, pour couvrir les engagements pris en matière de versement d'actions gratuites.

3.10.1 Attribution d'actions gratuites

a. Attribution par le directoire

Les assemblées générales du 18 mai 2006, du 6 juin 2007 et du 22 mai 2008 ont autorisé l'attribution d'actions gratuites et six plans ont été attribués par le directoire depuis cette date :

Désignation du plan	Date de l'attribution par le Directoire	Nombre d'actions attribuées à la mise en place du plan	Nombre d'actions perdues	Nombre d'actions attribuées à l'échéance	Nombre d'actions en activité	Date de l'attribution effective
2006	18/05/2006	2 900	580	2 320	0	18/05/2008
	29/09/2006	4 890	1 950	2 940	0	29/09/2008
	14/12/2006	880	320	560	0	14/12/2008
2007	21/05/2007	42 000	4 200	0	37 800	21/05/2009
	06/07/2007	29 600	29 600	0	0	n/a
2008	11/03/2008	2 800	2 800	0	0	n/a
TOTAL		83 070	39 450	5 820	37 800	

Les attributions ne deviennent définitivement effectives qu'au terme d'une période d'acquisition (fixée à 2 ans dans les plans d'attributions) et sous réserve de conditions de service (liées à la présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition) et de conditions de performance fixées par les plans d'attributions.

Les conditions de performance des plans attribués en 2007 et 2008 portent sur :

- l'évolution du chiffre d'affaires par rapport à l'exercice précédent,
- le ratio entre le résultat opérationnel consolidé et le chiffre d'affaires,
- le niveau du besoin en fond de roulement en % du chiffre d'affaires.

Les différents plans ont attribué un total de 83 070 actions gratuites, soit 4,9 % du total des actions composant le capital social. Suite aux départs de plusieurs bénéficiaires et de l'attribution effective des plans de 2006, il reste 37 800 actions gratuites en cours de validité au 31 décembre 2008.

b. Chiffrage de la provision

Le chiffrage du coût représenté par l'attribution des actions gratuites est enregistré en provision pour risque d'exploitation. Il est estimé comme égal au produit du :

- Coût d'entrée des actions à leur date d'affectation au plan d'attribution
- Nombre d'actions qui devrait être attribué compte tenu des conditions du plan appréciées à la date de clôture.

La provision est étalée sur la période d'acquisition.

L'estimation est réalisée en prenant en considération les éléments suivants :

- Appréciation de l'atteinte des conditions de performance au regard des données consolidées historiques, actuelles et prévisionnelles ;
- probabilité de présence du bénéficiaire au terme de la période d'acquisition.

Conformément à l'application de l'avis n°2008-17 du CNC, les dotations, reprises et charges relatives aux attributions gratuites d'actions ont été présentées en charge de personnel, par l'intermédiaire d'un compte de transfert de charge.

c. Suivi des différents plans d'attribution d'actions gratuites

Date de plans (en K€)	Provision pour charge liée aux attributions d'actions gratuites				Charge except.	Transfert de charge	Frais de personnel
	Ouverture 01.01.2008	Dotation	Reprise	31.12.2008			
année 2006	100	0	-100	0	148	48	48
21/05/2007	288	349	0	637	0	349	349
06/07/2007	162	0	-162	0	0	0	0
11/03/2008	0	0	0	0	0	0	0
Total	550	349	-262	637	148	397	397

- *Plans 2006*

Les conditions de performance ont été atteintes pour les plans de 2006. La provision relative aux plans 2006 a été reprise pour 100 K€ du fait de l'extinction de la période d'acquisition. Une charge a par ailleurs été comptabilisée en résultat exceptionnel au titre du coût des actions propres pour 148 K€.

- *Plan 21 mai 2007*

Les conditions de performance ont été atteintes pour le plan du 21 mai 2007. La provision relative à ce plan a été dotée pour un montant complémentaire de 350 K€, pour atteindre un cumul de 637 K€ au 31 décembre 2008.

- *Plans du 6 juillet 2007 et 11 mars 2008*

Au regard des données consolidées au 31 décembre 2008, les conditions de performances n'ont pas été atteintes pour les plans du 6 juillet 2007 et du 11 mars 2008. A ce titre, la charge constatée en 2007, au titre du plan du 6 juillet 2007 a fait l'objet d'une reprise dans le compte de résultat de l'exercice 2008 pour un montant de 162 K€.

Les reclassements en frais de personnel des charges et produits liés aux plans concernent les plans de 2006 pour 48 K€ et le plan du 21 mai 2007 pour 350 K€, soit un reclassement total de 398 K€.

3.11 - Etat des dettes

En K€	Montant brut	- 1 an	1 à 5 ans	+ 5 ans
Emprunt et dettes auprès des banques	5.149	2.238	2.911	0
C/CT Personnes physiques	3	3	0	0
C/CT Filiales	0	0	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	138	138	0	0
Dettes sociales	90	90	0	0
Etat – IS à payer	0	0	0	0
Dettes fiscales	48	48	0	0
C/CT Intégration fiscale	437	437	0	0
Autres dettes	0	0	0	0
TOTAL	5.865	2.954	2.911	0

3.12 - Charges à payer

En K€	31.12.2008	31.12.2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	17	8
Emprunts et dettes financières divers	0	0
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	67	77
Dettes fiscales et sociales	0	50
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	1	0
Total charges à recevoir inclus dans les postes de Bilan passif	85	136

NOTE 4 - Informations relatives au compte de résultat

4.1 - Résultat financier

Le résultat financier est en baisse de 2 219 K€, en raison notamment de dépréciations sur actions propres plus importantes que l'exercice précédent.

En K€	2008	2007
Dividendes	2.888	3.049
Intérêts créances rattachées à des participations	2.621	2.006
Intérêts convention trésorerie centralisée	-10	-11
Résultat net cession VMP	-118	56
Intérêts C/CT	-13	-1
Intérêts et charges assimilées	-12	-11
Intérêts sur emprunts	-223	-260
Dépréciation de comptes courants	-1.547	0
Dépréciation actions propres	-970	7
Résultat Financier	2.616	4.835

4.2 Résultat exceptionnel

Le résultat exceptionnel de la société VET AFFAIRES provient essentiellement du mali lié aux attributions gratuites d'actions, en application des plans d'attributions votés en 2006 et dont les objectifs ont été réalisés.

En K€	2008	2007
Indemnités versées aux magasins – Changement d'enseigne	-3 125	-643
Mali sur rachat d'actions	- 148	0
Résultat Exceptionnel	- 3273	-643

4.3 - Impôts sur les sociétés

4.3.1 - Intégration fiscale

La convention d'intégration fiscale conclue depuis l'exercice 2000 a continué de poursuivre ses effets, tout en étant élargie à de nouvelles sociétés. Le périmètre d'intégration est le suivant :

- SA VET AFFAIRES (société mère)
- SARL CENTRAL VET
- SARL PM.DIS
- SNC NORMAND
- SNC ILFRANC
- SNC CALENS
- SNC RONE
- SNC VADOS
- SNC CHALON
- SNC LEURE
- SNC TELIS
- SNC NIVE
- SNC EVO
- SNC WILAN
- SNC RAFLO
- SNC BARIN

Il a été décidé que chaque société intégrée devait se trouver dans une situation comparable à celle qui aurait été la sienne si elle était restée imposée séparément. L'économie d'impôt résultant de l'application de ce régime constitue pour la société mère un profit non taxable qu'elle enregistre en produit.

L'application du régime d'intégration fiscale au titre de l'exercice 2008 a généré une économie globale d'impôt dans la société VET AFFAIRES de 1 044 K€.

Les charges fiscales des filiales sont calculées comme en l'absence d'intégration fiscale.

4.3.2 - Passage du résultat comptable au résultat fiscal

En K€	2008	2007
Résultat avant impôt	-621	3.939
Réintégrations	148	158
Déductions	-2.893	- 3.070
Résultat fiscal	-3.366	1.027

4.3.3 – Résultat fiscal du périmètre d'intégration fiscale

En K€	2008	2007
Résultat fiscal de l'ensemble des sociétés intégrées	-448	2.224
Neutralisation des éléments intragroupe	1.653	- 152
Résultat fiscal d'ensemble	1.205	2.073

4.3.4 - Ventilation de l'impôt sur les sociétés

En K€	Résultat avant impôt	Impôt	Résultat Après impôt
Résultat courant	2.638	36	2.674
Résultat exceptionnel	-3.260	1.008	-2.252
Résultat comptable	-622	1.044	422

L'impôt société se décompose de la manière suivante :

- Impôt société de l'ensemble intégré		359
- Intégration fiscale produits (IS des filiales)		-1403
	Solde d'IS	-1044

NOTE 5 - Autres informations

5.1 - Renseignements concernant les entreprises liées et les participations

Postes du bilan	Entreprises liées	Avec la laquelle la société à un Lien de participation
Participations	13.426	
Créances rattachées à des participations	5.227	
Créances clients et comptes rattachés	2.028	
Autres créances	39.800	
Créances fiscales (C/CT int.fiscale)	0	
Fournisseurs et comptes rattachés	0	
Dettes fiscales (C/CT int.fiscale)	436	
Produits d'exploitation	1.737	
Charges d'exploitation	0	
Produits financiers	5.567	
Charges financières	68	
Charges exceptionnelles	3125	
Intégration fiscale – produits	1.403	

5.2 - Personnel

5.2.1 - Effectif moyen salarié

L'effectif moyen ventilé par catégorie se décompose de la manière suivante :

	Exercice 2008	Exercice 2007
Mandataires sociaux	3	4
Cadres	4	4
Employés	3	3
Total	10	11

5.2.2 - Engagements retraite

Le montant des engagements retraite à la clôture de l'exercice s'élève à la somme de 5,5 K€

Les principales hypothèses retenues sont les suivantes :

- Départ à l'initiative du salarié à 65 ans ;
- Charges sociales : 38%
- Méthode de calcul rétrospective prorata temporis ;
- Taux de progression des salaires retenu : 2 % ;
- Taux d'actualisation retenue : 5 % ;
- Taux de rotation du personnel : 5% dégressif.

Aucun engagement n'a été calculé pour les mandataires sociaux en accord avec la législation en vigueur.
Aucun contrat d'engagement d'indemnité n'a été conclu par la société.

L'engagement en matière de départ en retraite n'est pas comptabilisé dans les présents comptes sociaux. L'incidence nette de non comptabilisation s'élève à 5,5 K€.

5.2.3 - Engagement en matière du droit individuel à la formation (DIF)

Le DIF a été instauré par la loi n° 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social.

Le DIF ouvert aux salariés ayant au moins un an d'ancienneté permet de capitaliser un droit à la formation de 20 heures minimum par an cumulable sur six années au plus.

Selon le CNC, les dépenses engagées au titre du DIF n'entrent pas dans la catégorie des "avantages à long terme".

Le nombre d'heures de formation correspondant aux droits acquis par les salariés s'élèvent à 358 heures. Le nombre d'heures n'ayant pas donné lieu à demande s'élève également à 358 heures.

5.2.4 - Rémunération des organes de direction et d'administration

Les dirigeants ont perçu une rémunération de 448 K€ dans la SA VET'AFFAIRES. L'assemblée générale mixte du 22 mai 2008 a fixé le montant global des jetons de présence alloués au conseil de surveillance pour l'année 2008 à 75 000 €. Le Conseil de Surveillance du 12 décembre 2007 a attribué une rémunération pour l'exercice 2008 de 25 200 € au président du Conseil de Surveillance.

5.3 – Engagements hors-bilan

5.3.1 – Engagement indemnité de départ à la retraite

Cf. Note 5.2.2

5.3.2 - Engagements financiers donnés

Cf. Note 5.2.3

5.3.3 - Engagements financiers reçus

La société Central Vet, filiale à 50.24 % de la SA Vet Affaires, a donné une caution hypothécaire au profit de la SA Vet Affaires, en garantie d'un emprunt bancaire de 1.300 K€ souscrit au cours de l'exercice 2006.

Au cours de l'exercice 2006, la société Vet'Affaires a procédé à des abandons de comptes courants au profit de certains magasins du groupe Vet'Affaires, pour un montant global de 1.339 K€. Ces abandons ont été assortis d'une clause de retour à meilleure fortune. Au cours de l'exercice, il y a eu un remboursement de 12 641€.

5.3.4 - Instruments financiers

La société utilise des instruments financiers dérivés pour couvrir son exposition au risque de taux d'intérêt résultant de ses activités opérationnelles, financières et d'investissement. Le principal instrument de couverture utilisé à la clôture est un contrat swap de taux sur emprunts à taux variable. Les swaps utilisés par le Groupe permettent de passer d'un taux variable à un taux fixe.

Les instruments financiers sont comptabilisés à l'origine au coût d'acquisition. Le détail des emprunts assortis d'instruments financiers se décompose comme suit :

En K€	Valeur comptable 31.12.2008	Juste valeur au 31.12.2008	Ecart de juste valeur
Emprunts assortis de swap de taux d'intérêts	378	378	-
Total des emprunts assortis d'instruments financiers	378	378	-

5.3.5 – Clause sur emprunts bancaires

Des clauses d'exigibilité anticipée existent dans certains contrats d'emprunts bancaires en cas de non-respect de ratios financiers. A la clôture de l'exercice 2008, on relève les informations suivantes :

- le montant de la dette financière relative à des emprunts bancaires pour lesquels de telles clauses existent, s'élève à 600 K€ (l'encours concerne exclusivement la société SA Vet Affaires).
- aucune clause n'est de nature à entraîner un remboursement anticipé sur les emprunts concernés.

5.4 - Résultats de la société au cours des 5 derniers exercices

Exercices concernés	2004 (12 mois)	2005 (12 mois)	2006 (12 mois)	2007 (12 mois)	2008 (12 mois)
Nature des indications	N-4	N-3	N-2	N-1	N
CAPITAL EN FIN D'EXERCICE					
Capital social	12 892 491	12 892 491	12 892 491	12 892 491	12 892 491
Nombre des actions ordinaires existantes	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384	1 691 384
OPERATIONS et RESULTATS DE L'EXERCICE					
Chiffre d'affaires hors-taxes	2 174 854	1 986 427	1 635 803	1 795 721	1 703 621
Résultat avant impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 911 378	11 913 368	845 964	4 484 311	2 668 354
Impôts sur les bénéfices	248 970	-796 370	-186 197	-1 125 772	-1 043 685
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	11 656 127	12 662 411	906 658	5 064 686	422 173
Résultat distribué	3 044 491			845 692	
RESULTATS PAR ACTION					
Résultat après impôts, participation des salariés, mais avant dotations aux amortissements et provisions	6,90	7,51	0,61	3,32	1,71
Résultat après impôts, participation des salariés et dotations aux amortissements et provisions	6,89	7,49	0,54	2,99	0,25
Dividende attribué à chaque action	1,80			0,50	1,00
PERSONNEL					
Effectif moyen des salariés	11	9	10	11	10
Montant de la masse salariale de l'exercice	754 148	690 017	572 105	602 939	563 157
Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux	294 034	275 702	229 555	242 622	245 235

NOTE 6 - Rapports des commissaires aux comptes

6.1 - Rapport général sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2008

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2008, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société SA Vet Affaires, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

1 Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

2 Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

Estimations comptables

Titres de participation, créances rattachées à des participations et créances

Votre société procède à des estimations comptables significatives portant notamment sur la valorisation et la dépréciation :

- des titres de participation et des créances rattachées à des participations, tel que cela est indiqué dans les notes 2.3, 3.3 et 3.4 de l'annexe ;
- des créances, tel que cela est indiqué dans les notes 2.5 et 3.5 de l'annexe.

Nous avons revu les hypothèses retenues, la cohérence des méthodes et les évaluations qui justifient les estimations comptables retenues. Nous avons également vérifié le caractère approprié des informations fournies dans la note de l'annexe.

Provisions pour risques et charges

Tel que cela est décrit dans les notes 2.10 et 3.10 de l'annexe, votre société constitue des provisions pour couvrir :

- les risques relatifs aux litiges en cours à la clôture,
- les engagements pris en matière d'attribution gratuite d'actions.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, à examiner les procédures d'approbation de ces estimations par la direction et à vérifier que les notes aux états financiers donnent une information appropriée sur les hypothèses retenues par la société.

Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable des estimations qui ont été faites par votre société pour l'ensemble des points mentionnés ci-dessus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

3 Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Directoire et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Les commissaires aux comptes

Nantes, le 22 avril 2009

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Franck Noël
Associé

Orvault, le 22 avril 2009

RSM SECOVEC

Gilles Leclair
Associé

6.2 - Rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Mesdames, Messieurs les Actionnaires

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice

En application de l'article L.225-88 du Code de commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre conseil de surveillance.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-58 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

1 – Abandons de comptes courants

- Personne concernée : Xavier Gallois, membre du Directoire

Nature et objet : Le conseil de surveillance du 19 décembre 2008 a autorisé le principe d'un abandon de compte courant au profit de PM DIS pour l'exercice 2008.

- Modalités : Le montant total d'abandon consenti en 2008 par Vêt'Affaires S.A. au profit de PM DIS s'élève à 3 125 000 €

2 – Autorisation de prêt à la filiale Moda Tanio

- Personne concernée : André Picard, membre du Directoire
- Nature et objet : Le conseil de surveillance du 19 décembre 2008 a autorisé un prêt à la filiale polonaise Moda Tanio.
- Modalités : Ce prêt d'un montant de 100 K€, rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1,2% doit être remboursé en une seule ou plusieurs tranches, au plus tard le 30 juillet 2010, avec la possibilité de prolongement de ce délai par consentement mutuel des parties, exprimé par écrit.

Au 31/12/2008, aucun remboursement n'a eu lieu.

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie durant l'exercice

Par ailleurs, en application du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, approuvés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours du dernier exercice.

1 – Autorisation de prêt à la filiale Moda Tanio

- Nature et objet : Le conseil de surveillance du 12 décembre 2007 a autorisé un prêt à la filiale polonaise Moda Tanio.
- Modalités : Ce prêt d'un montant de 270 K€ est rémunéré au taux Euribor 3 mois + 1% pour un délai de 2 ans remboursable in fine avec possibilité de remboursement anticipé sans pénalités

Au 31/12/2008, aucun remboursement n'a eu lieu.

2 – Prestation de conseil en communication financière

- Nature et objet : Le conseil de surveillance du 21 mars 2007 a autorisé, avec la société Phi-éconéo représentée par M. Vincent Liger-Belair, une convention de prestations de services de mission de conseil en communication financière.
- Modalités : Pour l'exercice 2008, il a été facturé à la société Vêt'Affaires un montant global de charges de 34 936,75 € HT.

3 – Licence de marque

- Nature et objet :

La société Vêt'Affaires concède aux magasins à l'enseigne « Vêt'Affaires » le droit d'utiliser la marque « Vêt'Affaires » pour son enseigne et pour la vente des produits. En contrepartie, la société Vêt'Affaires leur facture une redevance annuelle égale à 1% du chiffre d'affaires HT réalisé par les magasins.

Le contrat est conclu pour une durée d'un an, renouvelable par tacite reconduction.

Les magasins sont détenus par la société PM DIS à hauteur de 76% à 100%.
- Modalités :

Pour l'exercice 2008, Vêt'Affaires a facturé un montant global de produits de 910 479,52 € HT.

4 – Convention de location de locaux par la SARL Central Vêt

- Nature et objet :

La SARL Central Vêt a mis à disposition des locaux pour votre société au 9 rue du Progrès aux Sorinières, moyennant un loyer annuel révisable. Ce loyer est réévalué en fonction des surfaces mises à disposition.
- Modalités :

Il a été comptabilisé une charge de 1 196,14 € HT au titre de l'exercice 2008.

5 – Convention d'intégration fiscale

- Nature et objet :

A compter du 1^{er} janvier 2000, autorisation d'opter au régime d'intégration fiscale et d'établir une convention y afférent avec les sociétés Vêt'Affaires, PM DIS et Central Vêt. Cette convention d'intégration fiscale a été élargie, à compter du 1^{er} janvier 2008, aux sociétés suivantes : SNC BARIN, SNC CALENS, SNC CHALON, SNC EVO, SNC ILFRANC, SNC LEURE, SNC NIVE, SNC NORMAND, SNC RAFLO, SNC RONE, SNC TELIS, SNC VADOS, SNC WILAN. Ce changement de périmètre a été autorisé par le conseil de surveillance du 19 décembre 2008.
- Modalités :

Cette convention, a pour principe de comptabiliser l'impôt société dans chaque société comme si elles avaient été imposées séparément. L'économie d'impôt qui est dégagée au niveau du groupe est appréhendée par la société Vêt'Affaires S.A. qui est tête de groupe de l'intégration fiscale.

L'économie d'impôt société générée au sein du groupe d'intégration fiscale pour 2008 est de 1 043 685 €.

6 – Abandons de comptes courants

- Nature et objet :
Le conseil de surveillance du 20 décembre 2006 a autorisé le principe d'abandons de comptes courants au profit des magasins du réseau Vêt'Affaires pour l'exercice 2006. Ces abandons de comptes courants sont consentis sous condition résolutoire de retour à meilleure fortune.

Les magasins sont détenus par la société PM DIS à hauteur de 76% à 100%.
- Modalités :
Le montant total des abandons consentis en 2006 par Vêt'Affaires S.A. s'élève à 1 338 967 €. Les remboursements intervenus sur 2008 atteignent 12 641 €.

Nantes et Orvault, le 22 avril 2009

Les commissaires aux comptes

KPMG Audit - Département de KPMG S.A – M Franck Noël Associé

RSM SECOVEC - Gilles LECLAIR Associé

H - RAPPORT DU PRESIDENT

NOTE 1 - Rapport du Président du Conseil de Surveillance sur la gouvernance d'entreprise et les procédures de contrôle interne

I - LA GOUVERNANCE D'ENTREPRISE

En matière de Code de gouvernement d'entreprise, notre société se réfère au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site Internet du MEDEF, ci-après le Code de référence.

Toutefois, les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- **En matière de durée des mandats des membres du Conseil :**

Pour des raisons historiques, la durée des mandats des membres du Conseil est statutairement fixée au maximum légal, soit six années, et non quatre comme le recommande le Code de référence. Il n'a pas été jugé utile de proposer à l'assemblée une modification statutaire à cet égard.

- **En matière d'évaluation des travaux du Conseil :**

Au regard de la cooptation récente d'un grand nombre de ses membres, le Conseil n'a pas encore entamé un processus d'évaluation de ses travaux. Cette démarche devrait être mise en œuvre au cours de l'exercice 2009.

1. Le Conseil de Surveillance et les comités

1.1 Le Conseil de Surveillance

Le Conseil de Surveillance exerce dans la mesure du possible un contrôle permanent de la gestion du Directoire. Il a été mis en place le 18 mai 2006 suite à l'adoption par l'assemblée générale mixte du 18 mai 2006 du mode de gestion du Directoire et du Conseil de Surveillance.

Lors des séances du 18 juin et 17 juillet 2008, le Conseil de Surveillance a coopté de nouveaux membres suite à des démissions. Il a élu un nouveau Président et un Vice-Président.

- *La composition du Conseil au 31 décembre 2008 :*

Le Conseil de Surveillance est composé de cinq membres :

- | | |
|-------------------------|---|
| - Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| - Vincent LIGER-BELAIR | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| - Francis LE VAN | Membre du Conseil de Surveillance |
| - François-Xavier LESOT | Membre du Conseil de Surveillance |
| - Jean-Yves DREAN | Membre du Conseil de Surveillance |

- *Activité professionnelle significative des membres du Conseil de Surveillance*

Identité	Date de naissance	Nationalité	Activités professionnelles significatives	Nombre d'actions détenues dans la société VET AFFAIRES
Yves PEIS	13/05/1954	Française	Dirigeant d'entreprise : section de la distribution spécialisée textile	20
Vincent LIGER-BELAIR	08/04/1944	Française	Ancien dirigeant d'entreprise : secteur de la communication financière	50
Francis LE VAN	02/01/1951	Française	Conseil pour implantation en Asie	50
François-Xavier LESOT	04/11/1966	Française	Dirigeant d'entreprise	100
Jean-Yves DREAN	24/05/1952	Française	Spécialiste de la distribution. Directeur exécutif	

Les membres du Conseil que sont Messieurs PEIS, LE VAN, LESOT et DREAN sont considérés comme indépendants conformément à la définition donnée par le code de gouvernement d'entreprise AFEP-MEDEF selon les critères suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.
- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - * significatif de la société ou de son groupe,
 - * ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans

En outre, d'une façon générale, à la connaissance de la société, au jour de l'établissement du présent rapport, il n'existe aucun conflit d'intérêt entre les devoirs de chacun des membres du Conseil vis à vis de la société et leurs intérêts privés ou autres devoirs.

- *Mandats des membres du conseil*

Nom et Prénom ou dénomination sociale des mandataires	Mandat dans la société	Date de nomination et de fin de mandat	Autre(s) fonction(s) dans la société	Mandats et/ou fonctions dans une autre société du groupe	Mandats et/ou fonctions dans une autre société hors du groupe	
Yves Peis	Président du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012	NEANT	NEANT	Président Gérant Gérant Vice-président Administrateur Administrateur Administrateur	SH ENTREPRISE SC LOLIES SC VYPIES SA APADIS SA BABEL STORE SA APACHE SA APAVAD
Vincent Liger-Belair	Vice-président du Conseil de Surveillance	18/05/2006 2012	NEANT	NEANT	Gérant Gérant Gérant	SCI XLB GFA XLB GFF Baignant - Gergy
Francis Le Van	Membre du Conseil de Surveillance	18/06/2008 2014	NEANT	NEANT	Gérant	FLV Consult
François-Xavier Lesot	Membre du Conseil de Surveillance	18/06/2008 2014	NEANT	NEANT	Président Membre du Conseil de Surveillance Directeur Général Président Administrateur Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Gérant Membre du comité stratégique Membre du comité stratégique	SAS CAP VISO LEGRIS Industries SA Gwelan SAS Couedic Investissements SAS APSIG SA FIXAL 2 SARL FIXAL 3 SARL BO Objets SARL SCI Jomifiz GF Etang Pené GF La Villedieu Volutique SAS Frégate SAS
Jean-Yves Dréan	Membre du Conseil de Surveillance	18/06/2008 2014	NEANT	NEANT	Directeur exécutif	Bricorama SA

- *Les conditions de préparation des travaux du Conseil*

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président s'efforce de leur communiquer toutes informations ou documents nécessaires préalablement.

Les comptes annuels, arrêtés par le Directoire ainsi que le projet de rapport de ce dernier ont été transmis aux membres du Conseil de Surveillance 8 jours avant leur réunion appelée à les examiner.

Chaque fois qu'un membre du Conseil en a fait la demande, le Président lui a communiqué, dans la mesure du possible, les informations et documents complémentaires qu'il désirait recevoir.

- *La tenue des réunions du Conseil*

Les Commissaires aux comptes sont convoqués aux réunions du Conseil de Surveillance portant sur l'examen des comptes annuels et des comptes semestriels.

Ils y participent effectivement.

Les réunions se tiennent au siège social.

Le Conseil de Surveillance s'est réuni à dix reprises au cours de l'année 2008 :

- Le 13/03/2008
- Le 03/04/2008
- Le 08/04/2008
- Le 18/06/2008 (11 h 30)
- Le 18/06/2008 (14 h 30)
- Le 17/07/2008
- Le 09/09/2008
- Le 14/10/2008
- Le 19/11/2008
- Le 12/12/2008

Les membres du Conseil ont témoigné d'une grande assiduité et d'une présence effective aux réunions, avec un taux de présence supérieur à 99 %.

- *Le règlement intérieur du Conseil*

Un règlement intérieur a été adopté par le Conseil de Surveillance le 09/09/2008.

- Sujets principaux débattus lors des réunions du Conseil et bilan d'activité :
 - Suivi de l'activité mensuelle et trimestrielle (chiffre d'affaires, marge, évolution des stocks, situation de trésorerie, évolution des principaux ratios d'exploitation)
 - Suivi des performances de la filiale polonaise Moda Tanio,
 - Intéressement des dirigeants et mandataires sociaux,
 - Suivi des contentieux et des risques juridiques,
 - Communication financière,
 - Contrôle interne en collaboration avec un cabinet Conseil externe.

Le Président ainsi que les membres du Directoire représentant les principaux départements du groupe sont régulièrement invités et participent aux réunions du Conseil de Surveillance.

Il est à noter que les sujets abordés dans le cadre du Conseil de Surveillance font en général l'objet de nombreux débats.

- *Évaluation des travaux du Conseil*

Le Conseil procède annuellement à une évaluation critique de son fonctionnement en vue d'en améliorer les conditions.

Cette évaluation se fait de manière informelle et vise à objectiver le fonctionnement du Conseil dans son ensemble ainsi que la contribution individuelle de chacun de ses membres.

1.2 Organisation et fonctionnement des comités spécialisés

Le Conseil de Surveillance a constitué trois comités :

- *Le comité d'audit*

Composition au 31/12/2008 :

- | | |
|-------------------------|---|
| • Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| • Vincent LIGER-BELAIR | Vice-président du Conseil de Surveillance |
| • François-Xavier LESOT | Membre du Conseil de Surveillance |

Ils ont tous la qualité d'administrateur indépendant.

Il a pour mission de donner son avis au Conseil de Surveillance sur les principes et les méthodes comptables, le suivi et le provisionnement des risques, les comptes semestriels et annuels, sociaux et consolidés.

Le comité revoit les projets de communication financière sur le chiffre d'affaires trimestriel et sur les résultats semestriels et annuels.

Il participe à la mise en place du contrôle interne et du suivi de l'application des normes IFRS obligatoires à compter du 1^{er} janvier 2005.

Il a réalisé les travaux suivants :

- Analyse des résultats d'exploitation par magasin et demande de la mise en place d'une revue annuelle pour analyse des tendances sur période longue.
- Contrôle de l'évolution des investissements moyens par site et demandé la mesure des ROI (Return On Investment) une fois par an.

Le comité a rendu compte de ses travaux au Conseil de Surveillance qui en a pris acte et a suivi l'ensemble de ses recommandations.

Les membres du comité ont disposé de délais suffisants pour examiner les documents financiers et comptables, ont eu la possibilité d'entendre les commissaires aux comptes, les directeurs financiers, comptable de la trésorerie et de l'audit interne.

Les réunions qui se sont tenues ont été les suivantes :

- Le 04/09/2008
- Le 15/12/2008

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

- *Le comité des rémunérations*

Composition au 31/12/2008 :

- | | |
|-------------------------|--------------------------------------|
| • Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| • Jean-Yves DREAN | Membre du Conseil de Surveillance |
| • François-Xavier LESOT | Membre du Conseil de Surveillance |

Ce comité a pour mission de donner un avis en matière de rémunération à la fois du Président, des mandataires sociaux et des cadres dirigeants. Il donne son avis sur la politique sociale du groupe, entre autres en matière de rémunération.

Le comité des rémunérations ne s'est pas réuni au cours de l'année 2008.

- *Le comité stratégique*

Composition au 31/12/2008 :

- | | |
|-------------------|--------------------------------------|
| • Yves PEIS | Président du Conseil de Surveillance |
| • Jean-Yves DREAN | Membre du Conseil de Surveillance |
| • Francis LE VAN | Membre du Conseil de Surveillance |

Ce comité a pour mission de conseiller le Directoire dans ses orientations et choix en matière de développement des activités au regard des orientations des marchés. Le comité stratégique informe le Conseil de Surveillance.

Le comité stratégique s'est réuni le 20 novembre 2008.

Le taux de participation à ce comité s'élève à 100%.

2. Limitation des pouvoirs du directeur général

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil de Surveillance aux pouvoirs des Directeurs Généraux.

3. Principes et règles de détermination des rémunérations des mandataires sociaux

3.1 Rémunération des membres du Conseil de Surveillance (jetons de présence)

Il est proposé à l'Assemblée Générale de fixer le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours.

Le montant global des jetons de présence pour l'exercice en cours, tel que proposé à l'approbation de l'Assemblée Générale, est préalablement défini en concertation avec le Directoire.

Après approbation, le Conseil répartit, sur proposition du comité des rémunérations, entre ses membres lesdits jetons.

Pour pouvoir prétendre au paiement de jetons de présence, chacun des membres du Conseil doit :

- participer de façon assidue aux réunions du Conseil et à ce titre être physiquement présent à au moins deux réunions sur trois,
- recevoir un avis favorable du Conseil lors de l'évaluation individuelle organisée annuellement par le Conseil.

3.2 Rémunération des mandataires

Le Conseil arrête la politique de rémunération des mandataires sociaux et les rémunérations de chacun d'eux sur proposition du comité des rémunérations.

Il se réfère également au Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

Cette politique porte de façon exhaustive sur les rémunérations fixes, variables et exceptionnelles auxquels s'ajoutent les engagements de toute nature consentis par la société (retraites, indemnités de départ ...).

Elle est déterminée non seulement en fonction du travail effectué, des résultats obtenus, de la responsabilité assumée mais encore au regard des pratiques observées dans les entreprises comparables et des rémunérations des autres dirigeants de l'entreprise.

- *Détermination de la partie fixe*

Le Conseil arrête la partie fixe de la rémunération de chaque mandataire social pour l'exercice social à venir sur la base des critères suivants :

- rémunération antérieure,
- résultats et performances de l'exercice précédent,
- budget de l'exercice à venir,
- analyse comparée avec des entreprises similaires en taille et en objet.

- *Détermination de la part variable de la rémunération*

Il n'existe pas de part variable de rémunération pour les mandataires.

- *Stock options et attribution gratuite d'actions*

- *Politique d'attribution*

Aucun stock option n'a été mis en place.

Les attributions gratuites d'actions aux mandataires s'inscrivent dans des plans proposés et décidés par le Directoire.

Il est rappelé qu'à l'occasion des réunions du Comité des rémunérations des 21 mars et 25 avril 2007 et du Conseil de Surveillance du 23 mai 2007, le Conseil de Surveillance s'est opposé à l'attribution d'un plan d'actions gratuites portant sur 10% du capital social de la société.

À l'occasion de ces réunions, le Conseil de Surveillance a expressément demandé que :

- Tout éventuel programme d'attribution d'actions gratuites soit limité à une quotité maximum de 5% du nombre des actions formant le capital social de la société, ce inclus les 3% faisant déjà l'objet d'une autorisation.
- Le Directoire fixe préalablement à l'attribution la liste des bénéficiaires du programme d'attribution d'actions gratuites ainsi que le nombre maximum des actions gratuites qui seraient attribuables à chacun d'entre eux.
- Les critères d'attribution d'actions gratuites soient préalablement établis et se fondent particulièrement sur des notions objectives de performance.
- Que le plan d'attribution d'actions gratuites et les critères d'attribution qui y ouvrent droit tiennent au moins compte des réalisations des exercices 2007 et 2008.
- Que le plan d'achat d'actions visant à alimenter le plan d'attribution d'actions gratuites ne soit conduit que, d'une part dans les limites maximales et les mesures souhaitées par le Conseil de Surveillance et, d'autre part, sans que la trésorerie utilisée à cet effet soit de nature à infléchir l'effort de redressement de l'entreprise engagé en 2006 et que l'endettement ou les ratios de gestion normatifs de la société en soient anormalement affectés.

Le comité des rémunérations et le Conseil de Surveillance n'ont pas été informés des niveaux de performance atteints ayant permis l'attribution des actions gratuites décidé par l'assemblée générale mixte du 6 juin 2007.

- *Politique de conservation*

En matière d'attribution d'actions gratuites le Conseil a décidé de fixer à 10 % la quantité d'actions attribuées gratuitement devant être conservées au nominatif jusqu'à la cessation de fonction.

- *Indemnités, avantages et rémunérations accordés aux mandataires à raison de la cessation ou du changement de leurs fonctions*

Il n'existe aucun engagement correspondant à des éléments de rémunération, des indemnités ou des avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions du mandataire ou postérieurement à celle-ci.

- *Retraites*

Il n'existe aucun régime spécifique ni indemnité de départ.

- *Avantages en nature*

Il n'existe aucun avantage en nature.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'assemblée se compose de tous les actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

Il est justifié du droit de participer aux assemblées générales par l'enregistrement comptable des titres au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte au troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris (i) soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la société, (ii) soit dans les comptes de titres au porteur tenus par l'intermédiaire habilité.

L'inscription ou l'enregistrement comptable des titres au porteur est constaté par une attestation de participation délivrée par l'intermédiaire habilité.

A défaut d'assister personnellement à l'assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes : (i) Donner une procuration à leur conjoint ou à un autre actionnaire ; (ii) Adresser une procuration à la société sans indication de mandat ; (iii) Voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions à l'ordre du jour par les actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception, au plus tard vingt-cinq jours avant la tenue de l'assemblée générale.

5. Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique

Ces éléments sont exposés dans le rapport du Directoire.

II- LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'administration puis le Conseil de Surveillance, la direction et le personnel de l'entreprise, destiné à fournir une assurance quant à la réalisation d'objectifs entrant dans les catégories suivantes :

- Réalisation et optimisation des opérations
- Fiabilité des informations financières
- Conformité aux lois et aux réglementations en vigueur

VET'AFFAIRES a pour volonté de prévenir et maîtriser les risques résultant de son activité, ainsi que les risques d'erreur et de fraude.

La démarche mise en œuvre depuis plusieurs années repose sur :

- L'externalisation de certaines études sécuritaires auprès de professionnels,
- Le déploiement d'un système ERP pour encadrer et rationaliser les flux physiques,
- La mise en place de tableaux de pilotage et d'indicateurs pour le suivi de l'activité.

Sous l'impulsion du Comité d'Audit créé en 2004, VET'AFFAIRES a initié une démarche de contrôle interne. Un groupe de travail ad hoc a été constitué, s'est réuni à plusieurs reprises en 2004, et a pu, à l'issue de ses travaux, présenter au Comité d'Audit :

- Des états d'analyse des risques (objectifs de l'organisation et risques associés aux objectifs),
- Des matrices des risques généraux et financiers (probabilité/risque).

En 2005, le comité d'audit a souhaité donner un nouvel élan à la démarche de contrôle interne en affectant des moyens humains et financiers supplémentaires.

- Un contrôleur de gestion avec une mission d'audit interne a été recruté
- Un contrat d'accompagnement a été signé avec le cabinet Ernst & Young

Une évaluation générale de l'environnement de contrôle interne a été réalisée portant sur les thèmes suivants :

- Intégrité, éthique des dirigeants
- Diffusion des objectifs et mise en place d'un processus d'évaluation des risques
- Indicateurs de performance
- Application des règles et procédures de l'entreprise
- Évaluation régulière du contrôle interne

En 2006, les axes de travail ont été :

- Validation de la cartographie des risques
- Détermination des risques résiduels
 - Cartographie partagée des risques résiduels
 - Plans d'action
- Référentiel de maîtrise des risques

En 2007 et en collaboration avec un cabinet externe spécialisé il a été réalisé :

- Approfondissement de la cartographie des risques
- Étude des risques principaux
 - risques opérationnels,
 - risques juridiques et fiscaux,
 - risques de marché et risques financiers,
 - risque lié à l'environnement,
 - politique d'assurance du groupe.
- Évolution du référentiel de maîtrise des risques

Pour 2008, les axes de travail ont été :

- Analyse du processus comptable et financier sur la base du référentiel de contrôle interne de l'AMF,
- Traitement des 7 plans d'action restants (cartographie des risques),
- Création de procédures (identification des étapes et contrôle clef),
- A partir de l'analyse de Référentiel de Maîtrise des Risques :
 - sélectionner les bonnes pratiques non mises en œuvre pour définir les actions transversales à mener,
 - créer un groupe de travail en charge de mettre en œuvre un plan d'action pour remédier aux défaillances du système.

Pour 2009, les axes de travail prévus sont :

- Mise à jour de la cartographie des risques
- Élaboration du plan d'audit
- Réalisation du programme d'audit

Processus d'élaboration de l'information comptable et financière

- Établissement des comptes sociaux pour toutes les entités du périmètre de consolidation et établissement des comptes consolidés par un expert comptable indépendant
- Procédures d'inventaires physiques formalisées
- Inventaire physique systématique deux fois par an
- Assistance à l'inventaire physique sur certains magasins par les commissaires aux comptes et/ou des responsables de la holding
- Indicateurs périodiques et gestion par magasin : revue et analyse par le directeur financier
- Intervention des commissaires aux comptes

Monsieur Yves PEIS
Le Président du Conseil de Surveillance.

NOTE 2 -Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du président

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ETABLI EN APPLICATION DE L'ARTICLE L225-235 DU CODE DE COMMERCE SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SURVEILLANCE DE LA SOCIETE VET AFFAIRES

Mesdames, Messieurs les actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société VET AFFAIRES et en application des dispositions de l'article L 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre société conformément aux dispositions de l'article L 225-68 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2008.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil de surveillance un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par les articles L. 225-68 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-68 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;

- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil de surveillance, établi en application des dispositions de l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil de surveillance comporte les autres informations requises à l'article L. 225-68 du Code de commerce.

Fait à Nantes et Orvault le 22 avril 2009

Les Commissaires aux Comptes

KPMG Audit, département de KPMG SA représenté par Monsieur Franck NOEL, Associé

RSM Secovec, représenté par Monsieur Gilles Leclair, Associé

I - INFORMATION FINANCIERE HISTORIQUE

En application de l'article 28 du règlement de la commission européenne (CE) n°809/2004, les informations suivantes sont incluses dans le précédent document de référence :

- Comptes consolidés et sociaux au 31/12/2005
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux 2005
- Comptes consolidés et sociaux au 31/12/2006
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux 2006
- Comptes consolidés et sociaux au 31/12/2007
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés et sociaux 2007

1.7 - Information financière intermédiaire et autres

Publication au BALO

Chiffres d'affaires comparés (hors taxe)
(En millions d'euros)

	2008	2007	2006
Groupe consolidé :			
Premier Trimestre	19,0	20,2	19,1
Deuxième Trimestre	23,9	23,4	22,3
Troisième Trimestre	25,6	25,2	24,0
Quatrième Trimestre	24,3	26,0	25,0
TOTAL	92,7	94,8	90,4
Société Mère :			
Premier Trimestre	0,4	0,4	0,4
Deuxième Trimestre	0,4	0,5	0,4
Troisième Trimestre	0,4	0,4	0,4
Quatrième Trimestre	0,5	0,5	0,4
TOTAL	1,7	1,8	1,6

Communiqué de presse du 24/03/2009

Le Directoire, réuni le 16 mars 2009 sous la présidence de Rémy Lesguer, a arrêté les comptes annuels 2008

Données consolidées	2008		2007	
	M€	% CA	ME	% CA
Chiffre d'Affaires	92,1	100%	94,6	100%
Marge brute	49,1	53,3%	48,8	51,6%
EBE	7,3	7,9%	7,9	8,3%
Résultat Opérationnel	4,8	5,2%	3,7	3,9%
Résultat net (pdg)	3,0	3,3%	2,0	2,1%

Malgré un léger ralentissement d'activité, le Groupe consolide son bon niveau de marge brute à 49,1 M€ Vet'Affaires sait profiter de réelles opportunités d'approvisionnement en Europe et en Asie dans une économie mondiale elle-même fortement ralentie.

La hausse du résultat net, à 3 M€ confirme la force et la capacité d'adaptation du modèle hard discount.

La structure financière s'est encore renforcée avec :

- 56 M€ de fonds propres,
- 35 M€ de stock (en baisse à son niveau normatif),
- 12 M€ de trésorerie,
- aucun endettement net.

Rémy Lesguer, Président du Directoire :

« Le mot d'ordre de nos équipes est de privilégier un chiffre d'affaires rentable à une croissance à tout prix. Nous confirmons nos choix stratégiques de hard discounters rebaptisés auprès de nos clients de « Hard Shopping » Nous poursuivons la croissance de notre réseau et affichons l'objectif de maintenir la rentabilité à un niveau toujours élevé en 2009. »

Un dividende de 1€ par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009.

Hors communiqué : Le groupe n'avait rien de particulier à signaler sur des risques et incertitudes.

Communiqué de presse du 15/04/2009 :

Chiffre d'Affaires en K€	2009	2008	Variation
1 ^{er} trimestre	19,9	19,0	+ 5.0 %

Le chiffre d'affaires s'établit à 19,9 M€ en progression de 5% par rapport au 1er trimestre 2008.

Le contexte économique a entraîné une modification du comportement des consommateurs qui ont concentré leurs achats sur les soldes de janvier à la recherche de bonnes affaires.

Le groupe a ainsi connu une période de solde excellente au-delà des bons chiffres du marché textile.

A surface comparable le chiffre d'affaires recule de 2,7% au 1^{er} trimestre sur un marché en baisse de plus de 4%.

Le niveau de marge sera d'un bon niveau

Ouvertures de magasins :

Le programme d'ouverture est bien engagé et 5 nouveaux magasins devraient ouvrir au cours du 2^{ème} trimestre 2009.

Rémy LESGUER, Président du Directoire:

« Vet'Affaires poursuit son développement avec pour objectif de renforcer son niveau de rentabilité.

La structure financière saine et pas endettée est une porte ouverte à de nouveaux projets. »

Un dividende de 1€ par action sera proposé à l'Assemblée Générale du 27 mai 2009

Changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe

Il n'y a pas de changement significatif de la situation financière ou commerciale du groupe survenu depuis la fin du dernier exercice.

Il n'y a pas eu d'état financier intermédiaire publié.

1.8 - Politique de distribution des dividendes

Résultat par action	2006	2007	2008
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation	1 666 237	1 621 084	1 580 462
Résultat net de base par action (en euros)	0,70	1,24	1,91
Nombre moyen pondéré dilué d'actions ordinaires	1 669 301	1 661 484	1 618 262
Résultat net dilué par action (en euros)	0,70	1,21	1,86
Dividende par action	0,0	0,5	1,0

Après avoir suspendu pendant deux ans la distribution de dividende (2005 et 2006), la société a distribué 0.5 € au titre de l'exercice 2007 et propose à l'assemblée générale du 27 mai 2009 un dividende de 1€ par action au titre de l'exercice 2008.

Consultation de documents du groupe VET'AFFAIRES :

Pendant la durée de validité du document de référence, les documents suivants peuvent être consultés au siège social sur simple demande :

- Acte constitutif
- Statuts de Vet'Affaires
- Les comptes annuels des années 2006 – 2007 – 2008 ainsi que les différents rapports des commissaires aux comptes correspondants.
- Les rapports annuels des années 2006 et 2007
- Le document de référence du 31/12/2007

Ces documents sont accessibles également sur notre site internet à l'adresse suivante :
<http://www.vetaffaires.fr/corporate/concept.cfm>

J – DOCUMENT DE REFERENCE 2007

En application de l'article 208 du règlement (CE) n°809/2004 de la Commission, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

Pour l'exercice 2007 :

Le document de référence de l'exercice 2007 enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers en date du 09 juin 2008 sous le numéro R.08-068.

Y figurent :

- les comptes consolidés 2007 aux pages 50 à 73 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 72.
- les comptes sociaux 2007 de la Société pour l'exercice établis en normes françaises aux pages 74 à 84 et le rapport général et le rapport spécial des Commissaires aux comptes respectivement aux pages 85 et 86 à 87.
- les comptes consolidés 2006 aux pages 114 à 133 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 133
- les comptes consolidés 2005 aux pages 94 à 113 et le rapport des Commissaires aux comptes correspondant à la page 113.

K - TABLE DE CORRESPONDANCE

1- PERSONNES RESPONSABLES	6
1.1- Responsable du document	6
1.2- Attestation du responsable	6
2- CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	66
2.1 Noms et adresses des contrôleurs légaux des comptes	66
2.2 Contrôleurs légaux ayant démissionné, ayant été écartés ou n'ayant pas été redésignés durant la période couverte	néant
3- INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	7 ; 11
4- FACTEURS DE RISQUE	15 ; 17
5- INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	
5.1- Histoire et évolution de la société	44 ; 51
5.2- Investissements	49 ; 50
6- APERCU DES ACTIVITES	
6.1- Principales activités	11 ; 15 ; 45
6.2- Principaux marchés	46
6.3- Faits exceptionnels	néant
6.4- Degré de dépendance de Vet'Affaires à l'égard des contrats commerciaux financiers	13 ; 49
6.5- Éléments sur lequel est fondé toutes déclaration de Vet'Affaires concernant sa position concurrentielle	46
7- ORGANIGRAMME	6 ; 17
8- PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	49 ; 37
9- EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	
9.1- Situation financière	12
9.2- Résultat d'exploitation	10
10- TRESORERIE ET CAPITAUX	
10.1- Informations sur les capitaux de l'émetteur	67 ; 68
10.2- Source et montants des flux de trésorerie de l'émetteur et descriptions de ces flux de trésorerie	71
10.3- Informations sur les conditions d'emprunt et la structure de financement de l'émetteur	20 ;
10.4- Informations concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, sur les opérations de l'émetteur	néant
10.5- Informations concernant les sources de financement attendues nécessaires pour honorer les engagements visés aux points 5.2	néant
11- RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES	13
12- INFORMATION SUR LES TENDANCES	
12.1- Principales tendances ayant affecté la production, les ventes et les stocks depuis la fin du dernier exercice jusqu'à la date du document d'enregistrement	46 ; 135 ; 136
12.2- Tendance connue, incertitude ou demande ou engagement ou évènement raisonnablement susceptible d'influer sensiblement sur les perspectives de l'émetteur pour l'exercice en cours	46
13- PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE	néant
13.1- Déclaration énonçant les principales hypothèses sur lesquelles l'émetteur a fondé sa prévision ou son estimation	néant
13.2- Rapport élaboré par des comptables ou des contrôleurs légaux indépendants	néant
13.3- Prévision ou estimation du bénéfice élaborée sur une base comparable aux informations financières historiques	néant
13.4- Déclaration indiquant si la prévision du bénéfice est, ou non, encore valable à la date du document d'enregistrement et, le cas échéant, expliquant pourquoi elle ne l'est plus	néant
14- ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE	
14.1- Organes d'administration	27 à 29 ; 64
14.2- Conflits d'intérêts au niveau des organes d'administration, de direction, de surveillance et de la direction générale	

15- REMUNERATIONS ET AVANTAGES	
15.1- Montant de la rémunération et avantages en nature octroyés par l'émetteur ou ses filiales	29 ; 35
15.2- Montant total des sommes provisionnées ou constatées par ailleurs par l'émetteur ou ses filiales aux fins du versement de pensions, de retraites ou autres avantages	20 ; 94
16- FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	27 ; 29 ; 64 ;
16.1- Date d'expiration du mandat actuel et période durant laquelle la personne est restée en fonction	28
16.2- Informations sur les contrats de service	29 ;120
16.3- Informations sur le Comité d'Audit et le Comité de Rémunération de l'émetteur	65
16.4- Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise	124
17- SALARIES	
17.1- Nombre de salariés et répartition des salariés par principal type d'activité et par site	36
17.2- Participations et stock-options	35
17.3- Accord prévoyant une participation des salariés dans le capital de l'émetteur	néant
18- PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	
18.1- Principaux actionnaires	23 ; 68
18.2- Droits de vote différents	29
18.3- Détention ou contrôle, direct ou indirect, de l'émetteur	23 ; 68
18.4- Accord, connu de l'émetteur, dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle	néant
19- OPERATIONS AVEC DES APPARENTES	29
20- INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	
20.1- Informations financières historiques	7 ;
20.2- Informations financières pro-forma	néant
20.3- États financiers	69 à 103
20.4- Vérifications des informations financières historiques annuelles	6
20.4.1- Déclaration attestant que les informations financières ont été vérifiées	néant
20.4.2- Autres informations du document de référence vérifiées	néant
20.4.3- Informations financières non tirées des états financiers	néant
20.5- Date des dernières informations financières vérifiées	néant
20.6- Informations financières intermédiaires et autres	135
20.6.1- Informations financières intermédiaires publiées depuis les derniers états financiers vérifiés	135
20.6.2- Informations semestrielles si le document de référence est établi plus de 9 mois après la fin de l'exercice	néant
20.7- Politique de distribution des dividendes	17 ; 136
20.8- Procédures judiciaires et d'arbitrage	20
20.9- Changement significatif de la situation financière ou commerciale	néant
21- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	
21.1- Capital social	52
21.1.1- Montant du capital souscrit, nombre d'actions autorisées, nombre d'actions émises et totalement libérées, nombre d'actions émises mais non totalement libérées, valeur nominale par action et rapprochement du nombre d'actions en circulation à la date de clôture de l'exercice	67
21.1.2- Actions non représentatives du capital	néant
21.1.3- Nombre, valeur comptable et valeur nominale des actions détenues par l'émetteur, lui-même ou en son nom, ou par ses filiales	24
21.1.4- Valeurs mobilières convertibles, échangeables ou assorties de bons de souscription	néant
21.1.5- Informations sur les conditions régissant tout droit d'acquisition ou toute obligation attaché au capital souscrit, mais non libéré, ou sur toute entreprise visant à augmenter le capital	42
21.1.6- Informations sur le capital de tout membre du Groupe faisant l'objet d'une option ou d'un accord conditionnel prévoyant de le placer sous option	néant
21.1.7- Historique du capital social pour la période couverte par les informations financières historiques	118
21.2- Acte constitutif et statuts	51
21.2.1- Objet social	51
21.2.2- Membres des organes d'administration, de direction et de surveillance	54 à 57
21.2.3- Droits, privilèges et restrictions attachés à chaque catégorie d'actions existantes	52 à 54
21.2.4- Actions nécessaires pour modifier les droits aux actionnaires	néant
21.2.5- Convocations et conditions d'admission aux Assemblées Générales annuelles et aux Assemblées Générales extraordinaires des actionnaires	59
21.2.6- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement qui pourrait avoir pour effet de retarder, de différer ou d'empêcher un changement de son contrôle	néant

21.2.7- Dispositions de l'acte constitutif, des statuts, d'une charte ou d'un règlement fixant le seuil au-dessus duquel toute participation doit être divulguée	53
21.2.8- Conditions, imposées par l'acte constitutif et les statuts, une charte ou un règlement, régissant les modifications de capital, lorsque ces conditions sont plus strictes que la loi ne le prévoit	néant
22- CONTRATS IMPORTANTS	néant
23- INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	
23.1- Informations concernant les personnes ayant établi une déclaration ou un rapport	néant
23.2- Attestation confirmant que les informations ont été fidèlement reproduites et qu'aucun fait n'a été omis qui rendrait les informations produites inexactes ou trompeuses	néant
24- DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	137
25- INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS	16